



Enquête nationale 2020

LES ARMES DE PETIT CALIBRE ET LA VIOLENCE ARMÉE EN CÔTE D'IVOIRE



COGINTA répond à toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction partielle ou intégrale du présent ouvrage.

Les demandes doivent être adressées par écrit à :

Association COGINTA
Maison Internationale de l'Environnement (MIE2)
7 chemin de Balexert, Châtelaine
CH-1219 Genève – Suisse
ou par email à l'adresse suivante : admin@coginta.org

Auteur : Dominique WISLER

Directeur de la publication : Sébastien GOURAUD

Equipe de recherche : Régis BAROU, Rafael Avila COYA, Rodrigue Fahiraman KONE, Patrick RENOUIS, Hippolyte Harkité SIB, Justine VERDIER

Conception et mise en pages : Juan BURGOS

Imprimé à Abidjan, Côte d'Ivoire, par la société Akarel.

Le présent ouvrage peut également être consulté et téléchargé sur le site internet : <http://www.coginta.org>

© Coginta 2021



Financé par
l'Union européenne

COGINTA
For security sector governance,
crime prevention and social cohesion

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne dans le cadre du Projet d'appui à la politique nationale de contrôle du trafic et de la circulation illicite d'armes légères et de petit calibre et de prévention de la violence armée (Projet CISALW). Son contenu relève de la seule responsabilité de l'Association COGINTA et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.

TABLE DES MATIÈRES

7	REMERCIEMENTS
9	RÉSUMÉ EXÉCUTIF
16	LISTE DES ACRONYMES
17	INTRODUCTION
19	CHAPITRE 1. MÉTHODOLOGIE ET APPROCHE
31	CHAPITRE 2. LA GÉOGRAPHIE DE LA CIRCULATION DES ARMES À FEU EN CÔTE D'IVOIRE
43	CHAPITRE 3. CONTEXTES D'UTILISATION DES ARMES À FEU : CRIMINALITÉ, CONFLITS ET SÉCURITÉ
61	CHAPITRE 4. LES VECTEURS DE PROLIFÉRATION DES ARMES À FEU DE PETIT CALIBRE : POPULATIONS CIVILES, DOZOS, ORPAILLEURS
81	CHAPITRE 5. L'ACCÈS AUX ARMES À FEU : CONTREBANDE, PRODUCTION ARTISANALE ET COMMERCIALISATION
99	CHAPITRE 6. LES FORCES DE SÉCURITÉ
113	CHAPITRE 7. QUELLES MESURES DE CONTRÔLE ?
125	SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS
131	LISTE DES TABLEAUX
133	LISTE DES GRAPHIQUES
134	LISTE DES CARTES

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier en tout premier lieu la Commission nationale de lutte contre les armes légères et de petit calibre de Côte d'Ivoire pour la confiance, l'engagement et l'appui apporté tout au long de la réalisation de cette étude.

Nos remerciements s'adressent également au Conseil national de sécurité, au ministère de la Défense, au ministère de la Sécurité et de la protection civile, au ministère de l'Administration du territoire et de la décentralisation, au ministère de l'Environnement et des eaux et forêts, au ministère de la Justice et des droits de l'homme ainsi qu'au ministère de l'Économie et des finances qui ont octroyé à l'équipe d'enquêteurs de Coginta les laissez-passer nécessaires et se sont assurés par des télégrammes officiels que les services déconcentrés de l'administration facilitent localement le travail de collecte de données de l'équipe d'enquête de terrain.

Nos sincères remerciements vont aussi au Chef d'État-Major des armées, au Commandant supérieur de la Gendarmerie, au Directeur général de la Police nationale, à la direction générale de l'Administration du territoire, à la Directrice générale des Forêts et de la faune, au Directeur général des Douanes qui ont marqué un grand intérêt dans la réalisation de l'étude et mobilisé leurs chefs de services respectifs permettant à l'équipe d'enquêteurs de Coginta de réaliser des entretiens qualitatifs durant le travail de terrain.

Nous exprimons notre gratitude aux points focaux de la ComNat-ALPC CI, à la Gendarmerie nationale, à la Police nationale, aux préfets, aux secrétaires généraux des préfectures, aux sous-préfets, aux maires, aux secrétaires généraux des mairies, aux préfets de police, aux commissaires de police, aux commandants de compagnie, aux commandants de brigade, aux chefs coutumiers, aux autorités religieuses, aux leaders communautaires de jeunes et de femmes, aux organisations de la société civile qui ont accueilli avec bienveillance l'équipe d'enquête et ont accepté de partager avec elle leurs connaissances sur la question de la prolifération des armes à feu dans leur localité.

Nos remerciements vont à l'endroit de la communauté OpenStreetMap de Côte d'Ivoire avec laquelle nous avons collaboré pour administrer localement les questionnaires de l'enquête de ménages et qui s'est acquittée de cette tâche avec un grand professionnalisme. Nous tenons également à exprimer nos sincères remerciements à l'African Security Sector Network avec qui nous avons collaboré étroitement pour la collecte de données qualitatives.

Notre gratitude s'étend au RASALAO-CI qui a été consulté durant l'enquête, à la Cellule de coordination de suivi et de réinsertion des enfants en conflit avec la loi, aux attachés de sécurité de plusieurs communes d'Abidjan, à la FENACODOCI ainsi qu'à toutes les personnes qui de près ou de loin ont contribué à cette étude par le partage de leurs précieuses connaissances.

Cette enquête a été dirigée par Dominique WISLER, directeur en charge des questions scientifiques de Coginta, qui en est également l'auteur. Elle a été réalisée avec le concours de Sébastien GOURAUD, directeur de Coginta, et Justine VERDIER, gestionnaire senior de programmes de Coginta ainsi que de Hippolyte Harkité SIB, directeur-Pays de Coginta en République de Côte d'Ivoire, de Rafael Avila COYA, expert cartographe de Coginta, de Rodrigue Fahiraman KONE, sociologue et expert de l'African Security Sector Network, de Régis BAROU, chef du Projet CISALW, ainsi que de Patrick RENOIS, expert ALPC du projet CISALW.

Nous ne saurions terminer sans remercier chaleureusement l'Union européenne pour sa confiance et le soutien financier apporté à la réalisation de cette étude.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'enquête porte sur la problématique de la circulation des armes de petit calibre en Côte d'Ivoire à partir de données de sondage et des entretiens qualitatifs. Il s'agit de la seconde du genre en Côte d'Ivoire : elle fait suite à une étude nationale datant de 2010-2011. Ainsi, outre l'état des lieux qu'elle propose, l'enquête a pu mesurer les progrès réalisés sur toute une décennie.

MÉTHODOLOGIE ET APPROCHE

Le sondage de ménages national a été mené entre les 10 mars et 24 juillet 2020 sur la base d'un échantillon représentatif de 3'077 répondants distribués sur l'intégralité du territoire du pays. Un minimum de 150 entretiens a été effectué dans chaque district. La marge d'erreur du sondage est de 2% pour un intervalle de confiance de 95%.

L'enquête de ménages a été complétée par des entretiens qualitatifs auprès de 169 acteurs locaux dans 44 localités du pays. 41.4% des entretiens qualitatifs ont été réalisés avec des responsables locaux de la police et de la gendarmerie, 29% avec des responsables administratifs (préfets, maires), 7.7% avec des responsables des Dozos et 21.9% avec des chefs coutumiers et des acteurs de la société civile.

Pour la présentation des résultats, l'étude a constitué 5 grands ensembles régionaux appelés les « zones » : une zone Sud-Ouest, une zone Nord, une zone Centre ainsi qu'une zone Sud-Est et la zone d'Abidjan.

LA GÉOGRAPHIE DE LA CIRCULATION DES ARMES À FEU EN CÔTE D'IVOIRE

A l'échelon national, un quart des répondants de l'enquête de ménages estiment que les armes à feu circulent beaucoup dans leur localité, 36.3% estiment qu'elles circulent moyennement et 38.7% qu'elles circulent peu.

C'est dans les zones du Nord, du Centre et du Sud-Ouest du pays qu'elles circulent le plus selon les personnes enquêtées. 34.8% des répondants du Nord pensent que les armes circulent beaucoup dans leur localité, 28.7% pensent de même dans le Sud-Ouest et 26.6% pour le centre du pays. Dans le Sud-Est (13.6%) et à Abidjan (6.2%), les armes circulent significativement moins selon les répondants.

Ce sont avant tout les fusils de chasse qui prolifèrent dans le pays. 41.8% des répondants de l'enquête de ménages estiment que les fusils de chasse circulent moyennement ou beaucoup dans leur localité. 30.9% sont de cet avis aussi pour les fusils d'assaut et 27.6% pour les armes de poing (revolvers, pistolets).

Tous les types d'armes ne circulent pas de la même manière dans les zones.

Au Nord du pays, les armes qui circulent le plus sont les fusils de chasse. 39.2% des répondants de l'enquête de ménages dans cette zone estiment que ces fusils circulent beaucoup dans leur localité. Selon les sondés, ce sont dans les districts du Denguélé et des Savanes que ces fusils circulent le plus. En revanche, seuls 11.4% des répondants du Nord sont d'avis que les fusils d'assaut circulent beaucoup dans leur localité.

Dans le Sud-Ouest, la situation est pratiquement inversée par rapport à celle du Nord. Seuls 16.8% des résidents de cette zone estiment que les fusils de chasse y circulent beaucoup. En revanche, 23% considèrent que les fusils d'assaut circulent beaucoup dans leur zone.

Au Centre, au Sud-Est et à Abidjan, les fusils d'assaut circulent moins que dans les autres zones. C'est également vrai des fusils de chasse à l'exception du Centre où 17.4% des répondants de la zone estiment qu'ils y circulent beaucoup.

La majorité des acteurs locaux interrogés au cours d'entretiens qualitatifs sont d'avis que la circulation des armes à feu est en recul dans le pays. 78.6% d'entre eux le pensent à Abidjan ; 68.2% pensent de même dans le Sud-Est ; 66.7% sont de cet avis dans le Sud-Ouest. Au Nord, 52.9% partagent cet avis et 55.2% le font également au Centre.

CONTEXTES D'UTILISATION DES ARMES À FEU : CRIMINALITÉ, CONFLITS ET SÉCURITÉ

LES CONTEXTES PRINCIPAUX D'UTILISATION DES ARMES À FEU

Exception faite de la chasse, aux yeux des répondants, les armes à feu qui circulent en Côte d'Ivoire sont avant tout utilisées dans un contexte criminel. Pour 43.1% des répondants de l'enquête de ménages, elles sont souvent utilisées par des coupeurs de route. A l'exception d'Abidjan, les embuscades menées par des coupeurs de route constituent le contexte où les armes à feu sont le plus souvent utilisées, de l'avis des sondés. A Abidjan, en revanche, le contexte donnant le plus souvent lieu à l'usage d'armes à feu est celui des vols et des agressions dans la rue.

Peu de répondants estiment que les armes à feu sont souvent utilisées dans le contexte de conflits. A l'échelon national, seuls 1.7% estiment que les armes à feu sont souvent utilisées lors de conflits intercommunautaires ; 3.5% pensent qu'elles sont souvent utilisées lors de conflits fonciers et 0.9% lors de conflits politiques.

13.8% des répondants de l'échantillon national sont d'avis que les armes à feu sont souvent utilisées par les Dozos dans le contexte de la lutte contre la criminalité. C'est surtout dans la zone Nord du pays. Dans cette zone, 33.8% estiment qu'elles sont souvent utilisées par les Dozos. Dans les autres zones, c'est très rarement le cas sauf au Sud-Ouest où 16.1% des répondants estiment que les Dozos recourent souvent aux armes à feu.

L'INSÉCURITÉ DANS LES ZONES

Le Sud-Ouest se démarque des autres zones par une insécurité élevée. C'est la zone du pays où les armes à feu, selon les sondés, sont le plus souvent utilisées par les coupeurs de route et dans la criminalité en général. Le Sud-Ouest est également la zone jugée la moins sûre par les répondants de l'enquête de ménages. Sur une échelle de 1 à 10, ils attribuent la note de 5.4 à la sécurité locale contre 5.7 à Abidjan, 5.9 au Centre, 6.2 au Sud-Est et 6.3 au Nord.

Le Sud-Ouest détient aussi le record de cambriolages, selon les données de sondage. 32% des répondants de la zone déclarent avoir été victimes d'un cambriolage au cours des trois ans précédant l'interview contre 19.1% au Nord, 20.5% au Centre, 21.5% au Sud-Est et 25.3% à Abidjan. C'est également la zone où le sentiment d'insécurité de nuit est le plus élevé du pays. 65.1% des répondants du Sud-Ouest se déclarent en insécurité de nuit contre 41.4% au Nord, 46.7% au Centre, 43.2% au Sud-Est et 59.4% à Abidjan.

LES TYPES D'ARMES UTILISÉES DANS LE CONTEXTE DE LA CRIMINALITÉ

Les entretiens qualitatifs avec les acteurs locaux ont révélé que les armes le plus souvent utilisées par le banditisme sont les fusils d'assaut. 43% des acteurs locaux sont de cet avis. Les fusils d'assaut sont suivis par les fusils de chasse traditionnels (dont on a scié le canon) selon 27% des acteurs locaux, puis par les armes de poing non artisanales (16%), les armes de poing artisanales (11%) et enfin les fusils de chasse de production industrielle (3%).

LES VECTEURS DE PROLIFÉRATION DES ARMES À FEU : POPULATIONS CIVILES, DOZOS ET ORPAILLEURS

LA DÉTENTION AU SEIN DE LA POPULATION CIVILE

L'enquête a permis d'estimer le niveau de détention des armes à feu de petit calibre au sein de la population civile en Côte d'Ivoire. L'estimation basse est de 3.1 armes à feu pour 100 habitants ; l'estimation haute est de 4.4 armes à feu pour 100 habitants.

Le taux de résidents souhaitant détenir une arme à feu est en repli. En 2010, un sondage de Small Arms Survey estimait ce taux à 40%. En 2020, celui-ci a chuté à 28% selon les chiffres de l'enquête de ménages.

Deux facteurs influencent le plus le désir de détenir une arme à feu en Côte d'Ivoire. Le sexe est un facteur prépondérant. A l'échelon national, 40.5% des hommes souhaitent détenir une arme à feu contre 16.3% des femmes. Le second facteur est l'opinion sur la dangerosité des armes à feu. 67.3% de celles et ceux qui estiment que les armes à feu protègent la famille souhaitent détenir une arme à feu contre 10.7% seulement pour celles et ceux qui sont plutôt d'avis que les armes sont dangereuses pour la famille.

D'autres facteurs influencent également la détention, mais de façon plus marginale. Les répondants des zones rurales souhaitent plus souvent (33.1%) que ceux des zones urbaines (26.4%) détenir une arme à feu. Ce sont surtout les agriculteurs qui souhaitent une arme à feu. Celles et ceux qui ont une moins bonne image des forces de sécurité souhaitent plus souvent (32%) que les autres (26.9%) détenir une arme à feu. Les répondants en insécurité de jour (31.6%) souhaitent plus souvent une arme à feu que ceux qui se déclarent sécurisés (27.6%).

L'enquête montre que les femmes sont plus souvent d'avis que les armes sont dangereuses pour la famille (61.9%) que les hommes (50.7%). Elle révèle aussi que l'opinion selon laquelle les armes à feu sont dangereuses pour la famille est plus répandue au Sud-Ouest (63.8%), au Sud-Est (56.8%), à Abidjan (51.5%) qu'au Nord (44.1%) et au Centre (48.1%).

LES DOZOS

La confrérie de chasseurs traditionnels Dozos s'est investie dans le secteur de la sécurité à la fin des années 1980 à partir de la zone Nord où elle est fortement ancrée culturellement et historiquement. Structurés par des fédérations nationales, les chasseurs Dozos détiennent généralement un fusil de chasse de confection artisanale et fournissent informellement différents services de protection sur des sites d'orpillage, des marchés ou pour des commerçants qui souhaitent avoir une garde la nuit. Installés dans pratiquement l'ensemble du pays, ils sont le plus nombreux dans la zone Nord du pays où ils sont particulièrement populaires. Selon les données de sondage, 61.4% des répondants du Nord considèrent que les Dozos sont l'entité qui assure le mieux la sécurité dans leur localité. En comparaison, seul 8.3% des répondants du Sud-Ouest sont de cet avis pour leur zone, 1% au Centre et personne au Sud-Est et à Abidjan.

LE GRAND BANDITISME

Le grand banditisme est le vecteur principal de prolifération des armes à feu. Il prospère dans les zones de production agricole et sévit le plus souvent aux moments de la commercialisation du cacao et du café. Peu d'études ont pu brosser un profil fiable des criminels ou de leurs organisations en Côte d'Ivoire.

L'ORPAILLAGE CLANDESTIN

L'orpillage illégal est l'un des nouveaux moteurs de la demande en matière d'armes à feu en Côte d'Ivoire. La production industrielle, légale, d'or est passée de 12.4 tonnes en 2011 à 32.7 tonnes en 2019, faisant de la Côte d'Ivoire le 7ème producteur d'or en Afrique. Parallèlement, des sites d'orpillage illégaux prolifèrent et donnent lieu, chaque année, à des centaines d'évacuations. Les mines artisanales entraînent de sérieux problèmes de sécurité qui alimentent à leur tour une demande croissante en matière d'armes à feu. L'insécurité se manifeste par des attaques de coupeurs de route, la circulation de la drogue ou encore des risques sanitaires. Les sites illégaux sont souvent protégés par des Dozos ou des jeunes de la zone œuvrant sous la tutelle des chefs coutumiers tandis que les orpailleurs eux-mêmes acquièrent des armes pour leur protection personnelle.

LE TERRORISME

Les acteurs locaux craignent une contagion du terrorisme sahélien à partir du Burkina Faso et du Mali et ce risque est souligné par plusieurs attaques qui se sont déroulées en Côte d'Ivoire depuis mars 2016. Au Nord, des acteurs locaux interrogés lors de l'enquête qualitative estiment que certains « hommes d'affaires » qui préfinancent des sites d'orpaillage peuvent être liés à des réseaux jihadistes et que les sites illégaux peuvent être des « portes d'entrée du djihadisme » en Côte d'Ivoire. Les études sur la Côte d'Ivoire publiées à ce jour n'ont toutefois pas encore pu identifier de lien concret entre l'exploitation minière et le djihadisme. La contagion de la crise sahélienne en Côte d'Ivoire comporte aussi le risque de ralliements des coupeurs de route aux jihadistes comme cela s'observe dans la bande sahélienne.

L'ACCÈS AUX ARMES À FEU : CONTREBANDE, PRODUCTION ARTISANALE ET COMMERCIALISATION

En règle générale, les répondants de l'enquête de ménages sont d'avis que les armes à feu s'acquièrent difficilement en Côte d'Ivoire. A l'échelon national, plus de 80% des répondants sont de cet avis et les variations régionales sont faibles. Les entretiens qualitatifs avec les acteurs locaux se démarquent quelque peu de l'avis des répondants de l'enquête de ménages. Pour 56% des acteurs locaux interrogés au Nord, les armes à feu s'acquièrent facilement dans cette zone. 44.8% des acteurs locaux interrogés au Centre sont aussi de cet avis dans leur zone. Les armes à feu s'acquièrent moins facilement au Sud-Ouest, au Sud-Est et à Abidjan, selon les acteurs locaux.

LE PRIX DES ARMES À FEU

Les fusils de chasse artisanaux de calibre 12 sont relativement peu coûteux. Leurs prix varient dans une fourchette allant d'environ 30'000 francs CFA dans la région de Korhogo à 70'000 CFA dans le Sud-Est. Le prix d'un fusil d'assaut issu de la crise post-électorale au marché noir est d'environ 250'000 francs CFA.

L'ORIGINE DES ARMES À FEU

Il existe deux sources d'approvisionnement pour les fusils de chasse artisanaux qui sont aussi les plus répandus au sein de la population civile. Ces fusils proviennent de la contrebande avec la Guinée voisine où ils sont confectionnés légalement par des forgerons artisanaux. L'autre source est la production artisanale locale clandestine.

L'étude présente une carte des flux liés à la contrebande. Si l'essentiel des armes à feu artisanales provient de la contrebande avec la Guinée, il existe également un flux plus marginal à partir du Ghana voisin concernant plutôt des armes à feu de production industrielle. Ces armes s'échangent ensuite sur des marchés de contrebande dont les plus connus sont ceux de Gbéya à la frontière avec le Mali et celui de Zatta non loin de l'aéroport de Yamoussoukro.

Les armes de contrebande sont importées par des passeurs selon les modalités d'un trafic dit de fourmis. Elles entrent en Côte d'Ivoire sur des motos ou sont chargées à l'arrière de minibus transportant d'autres marchandises en petites quantités. Les réseaux de passeurs sont essentiellement communautaires.

LA FABRICATION ARTISANALE LOCALE ET LA COMMERCIALISATION PAR LES DOZOS

Il existe une production artisanale locale clandestine ou semi-clandestine de fusils de chasse – appelés tabana marfa ou gbengué selon les régions – en Côte d'Ivoire pratiquée sur l'ensemble du territoire mais avant tout au Nord, au Centre et à l'Ouest du pays.

La confrérie des Dozos joue un rôle important dans la commercialisation de ces armes traditionnelles. Les acheteurs potentiels doivent le plus souvent passer par la confrérie pour acquérir un fusil de chasse artisanal car les Dozos maîtrisent la chaîne allant de la production à la commercialisation.

Cette mainmise sur la filière des armes artisanales par les Dozos est cependant mal vécue par les communautés du Sud. La plupart des chefs coutumiers des communautés autochtones du Sud interrogés considèrent que cette situation les désavantage car elle restreint leur propre accès aux armes à feu.

LES ARMES DE LA CRISE POST-ÉLECTORALE ET LES VOLS DE DÉPÔTS D'ARMES DE LA POLICE ET DE LA GENDARMERIE

Aux yeux des acteurs locaux interrogés lors d'entretiens qualitatifs, la majorité des fusils d'assaut qui se retrouvent aux mains du grand banditisme en Côte d'Ivoire proviennent de la crise post-électorale de 2010. Les acteurs locaux interrogés sont généralement de l'avis qu'il existe un solde d'armes de guerre qui n'ont pas été rendues lors du programme de désarmement. C'est avant tout ce solde qui continue d'alimenter les embuscades des coupeurs de route.

Une autre source d'alimentation en armes à feu du grand banditisme, selon les acteurs locaux, est le vol d'armureries ou de dépôts d'armes des forces de sécurité. Pourtant, seuls 2 des 65 commandants en exercice interrogés dans les différentes localités visitées lors de l'enquête ont déclaré avoir subi un braquage. A l'exception de l'année 2017, qui avait été très particulière, ces vols sont devenus plutôt exceptionnels en Côte d'Ivoire.

LES FORCES DE SÉCURITÉ

DES CAPACITÉS QUI SE RENFORCENT PROGRESSIVEMENT

Bien qu'il existe encore aujourd'hui un déficit de moyens opérationnels (ratio police/population, équipements, territorialisation) au sein des forces de police et de gendarmerie, les chefs d'unité sont en général d'avis que la situation s'améliore progressivement. Les répondants de l'enquête de ménages partagent ce constat. A l'échelon national, 49.7% des répondants estiment que le travail des forces de sécurité intérieures s'améliore contre 41.3% qui pensent qu'il est stable et 9.1% qui sont d'avis qu'il se détériore. Les variations entre les zones d'étude sont faibles.

PEU DE SAISIES D'ARMES ILLÉGALES

Les saisies d'armes à feu sont rares selon les informations qui nous ont été données dans les 74 brigades et commissariats visités durant l'enquête. 39.2% des chefs d'unité n'ont rapporté aucune saisie d'arme en 2019 ; 17.6% n'ont saisi qu'une seule arme, 10.8% en ont saisi 3 et 32.3% en ont saisi plus que 3. Un seul chef d'unité a mentionné avoir saisi plus de 100 armes en 2019.

LES DIFFICULTÉS D'OBTENIR DU RENSEIGNEMENT ET LA POLICE DE PROXIMITÉ

De très nombreux entretiens font état de difficultés pour les forces de sécurité intérieure d'obtenir du renseignement auprès des populations locales et cela s'avère un lourd handicap dans la lutte contre le banditisme et la prolifération des armes à feu. Les populations coopèrent peu avec les forces de sécurité et viennent assez rarement déposer plainte ou donner spontanément des informations. La doctrine de la police de proximité est jugée un correctif important pour améliorer cette situation, restaurer la confiance avec les populations et obtenir plus de renseignements.

La doctrine de police de proximité est également appréciée des chefs d'unité car elle leur permet de négocier l'ordre public et, notamment, de tolérer des pratiques coutumières qui leur paraissent contreproductif de réprimer. Ils jugent que le port d'armes à feu par les Dozos dans certaines localités du nord du pays est un fait culturel qui nécessite beaucoup de doigté dans la gestion et requiert une tolérance dans la pratique.

DES AMÉLIORATIONS À APPORTER EN MATIÈRE D'ENTREPOSAGE ET DE GESTION DES ARMES À FEU ET DE LEURS MUNITIONS

Les lieux d'entreposage des armes à feu et des munitions dans les brigades et les commissariats ne sont pas tous conformes aux standards. L'équipe d'enquête a considéré que dans 55 % des cas, la tenue du lieu de stockage visité était perfectible. Dans 35 % des cas, l'équipe ne disposait pas du visuel nécessaire pour se faire un avis et dans 10% des cas la tenue de l'armurerie était bonne. Certains lieux d'entreposage nécessitent une réhabilitation.

80% des commandants de brigade et de commissariat interrogés ont déclaré que l'agent affecté à la gestion des armes à feu n'a pas suivi de formation correspondant à l'exercice de la fonction et tous conviennent du fait que des formations continues devraient être mises en place pour ces personnels. Les inspections de sécurité ne semblent pas avoir lieu à une cadence suffisamment rapprochée pour apporter des correctifs.

QUELLES MESURES DE CONTRÔLE DES ARMES À FEU ?

LES PRIORITÉS POUR MIEUX CONTRÔLER LA CIRCULATION DES ARMES À FEU

Aux yeux des ménages enquêtés, la mesure principale pour lutter contre la circulation des armes à feu consiste à améliorer la sécurité du pays et contrôler les frontières. 33.7% des répondants plébiscitent cette mesure. La deuxième mesure la plus souvent citée est la réinsertion des jeunes déscolarisés et la création d'emplois (23.5%). Le contrôle de la détention et de la fabrication d'armes artisanales est la troisième mesure la plus fréquemment citée par les répondants : 13.3%. La quatrième mesure est le désarmement et des sensibilisations : 12.8%. D'autres mesures sont très rarement mentionnées comme la limitation du permis de port d'armes (0.5%) ou une meilleure gestion des conflits communautaires (0.2%). La police de proximité et la limitation de la corruption au sein des forces de sécurité sont mentionnées par 7.3% des répondants.

LE PERMIS DE PORT D'ARMES

Du point de vue légal, tous les permis délivrés avant le 1er juillet 2012 sont devenus caduques à partir du 1er janvier 2013. De fait, dans la pratique, la plupart des préfets qui ont été interrogés durant l'enquête ont fait savoir que la procédure de délivrance de permis a été suspendue depuis 2012. Seuls 6 répondants sur plus de 3'000 enquêtés ont déclaré avoir déposé une demande de permis de port d'armes ces derniers 10 ans. Aujourd'hui, on peut donc affirmer que l'essentiel des armes à feu détenues par les civils en Côte d'Ivoire le sont illégalement.

La grande majorité des acteurs locaux (81.8%) sont d'avis que la procédure actuelle de délivrance de permis de port d'armes n'est pas satisfaisante.

Interrogés sur les raisons pour lesquelles les résidents ne déposent pas de demandes, 42.7% des acteurs locaux estiment que la procédure est problématique car trop lente et fastidieuse. 41.9% estiment que la raison principale est plutôt la méconnaissance de la procédure par les détenteurs. 5.1% estiment que les détenteurs ne font pas confiance dans la procédure et 6% pensent que la procédure est trop restrictive.

LE PERMIS DE PORT D'ARMES POUR LES DOZOS

Pour 56.7% des acteurs interrogés, les Dozos devraient obtenir le permis de port d'armes. 7.3% pensent qu'ils n'en ont pas besoin du fait qu'il s'agit d'une activité légitime et traditionnelle. 36% des acteurs locaux interrogés pensent qu'on devrait interdire le port d'armes à feu aux Dozos.

LA FABRICATION DES ARMES ARTISANALES

Une courte majorité de 54.3% des acteurs locaux interrogés considèrent que la fabrication artisanale d'armes à feu devrait être autorisée. Ceux qui sont de cet avis souhaitent cependant que cette activité soit encadrée du fait que ces armes se retrouvent parfois dans la criminalité. Les acteurs locaux considèrent qu'il faut que les forgerons fabricants d'armes soient enregistrés, qu'ils tiennent des registres de vente et qu'ils marquent les armes produites.

DÉSARMEMENT ET SENSIBILISATIONS

Appelés à donner leur avis sur la question de savoir si les détenteurs d'armes dans leur localité seraient disposés à rendre leur arme moyennant le rachat ou une contrepartie de la valeur de l'arme, les répondants de l'enquête de ménages sont partagés sur la question. En moyenne, la moitié (49.7%) de celles et ceux qui ont un avis sur le sujet y est favorable et l'autre moitié (50.3%) ne l'est pas.

RECOMMANDATIONS

Poursuivre la campagne de sensibilisation sur la dangerosité des armes à feu, la non-violence et la promotion d'une culture de paix avec les associations féminines de terrain

Poursuivre les programmes de désarmement communautaire

Evaluer l'opportunité d'une reprise des procédures de délivrance de permis de port d'armes

Recenser les forgerons fabricants d'armes artisanales en Côte d'Ivoire

Mener un projet pilote de sensibilisation des forgerons clandestins, de marquage et de tenue de registres de vente dans un district ou deux districts de Côte d'Ivoire

Réaliser une analyse comparative dans la sous-région des politiques publiques face à la production locale des armes artisanales

Organiser des formations continues pour les personnels en charge du stockage et de la sécurisation des armes et des munitions des forces de défense et de sécurité

Poursuivre la sécurisation des armureries des forces de défense et de sécurité

Réviser la législation nationale en matière d'ALPC en Côte d'Ivoire

Prendre en compte les armes blanches dans la prévention des violences armées.

LISTE DES ACRONYMES

ACLED	Armed Conflict Location & Event Data Project
CCE	Comités consultatifs d'éthique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CISALW	Projet d'appui à la politique nationale de contrôle du trafic et de la circulation illicite d'armes légères et de petit calibre et de prévention de la violence armée en Côte d'Ivoire
CLS	Conseil local de sécurité
CNS	Conseil national de sécurité
CODOZ-CI	Coordination des Dozos de Côte d'Ivoire
COMNAT-ALPC	Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre
DST	Direction de la surveillance du territoire
ENV	Enquête sur le niveau de vie des ménages en Côte d'Ivoire
FENACODOCI	Fédération nationale des confréries Dozos de Côte d'Ivoire
GPS	Global Position System
GRIP	Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité
INS	Institut national de la statistique
ONG	Organisation non gouvernementale
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
RASALAO-CI	Réseau d'action sur les armes légères en Afrique de l'Ouest - Côte d'Ivoire
SAS	Small Arms Survey
SIGAM	Système informatisé de gestion des armes et des munitions

INTRODUCTION

La succession de crises qu'a connu la Côte d'Ivoire de 1999 à 2011 a engendré une prolifération des armes légères et de petit calibre. Quelques mois seulement avant la crise post-électorale de 2011, un sondage national sur la détention des armes à feu en Côte d'Ivoire estimait que 40% des répondants souhaitaient posséder une arme à feu dans le pays¹ et l'étude liait ce taux élevé au sentiment d'insécurité qu'éprouvaient alors les populations.

Après la crise post-électorale de 2011, le pays a mené un programme de désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants. Les élections successives se sont déroulées dans un calme relatif. Le pays a également su renouer avec la croissance économique et, depuis quelques années, l'augmentation du taux de pauvreté qui s'était installée depuis plus de deux décennies s'est finalement inversée.² Un processus de réforme du secteur de la sécurité a également été initié dès 2012 avec, notamment, une nouvelle Stratégie de sécurité nationale, adoptée par le gouvernement en 2014, qui ouvrait la voie à la loi de programmation des forces de sécurité intérieure de janvier 2016. Celle-ci prévoyait le renforcement progressif des forces régaliennes de sécurité publique. La mise en œuvre de cette stratégie se déroule désormais dans un contexte sécuritaire dégradé dans l'espace sahélien et notamment aux Mali et Burkina Faso voisins.

L'étude présentée ici fait le point sur la circulation des armes de petit calibre en 2020. Elle fait suite à la dernière étude d'envergure sur le sujet menée 10 ans plus tôt par Small Arms Survey³. Son périmètre se limite aux armes de petit calibre selon la catégorisation de la convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre⁴. Elle ne traite donc que des fusils et carabines, des revolvers et pistolets à chargement automatique, des pistolets-mitrailleurs, des fusils d'assaut et des mitrailleuses légères. L'étude repose principalement sur des données originales issues, d'une part, d'un sondage national représentatif de plus de 3'000 ménages et, d'autre part, de près de 170 entretiens qualitatifs avec des acteurs de l'État et de la société civile ivoirienne menés courant 2020 dans plus de 40 localités réparties sur l'ensemble du territoire. Comme le sondage de 2010 mené par Small Arms Survey, le sondage sur lequel repose cette étude s'est déroulé en période électorale et nous y ferons référence pour évaluer l'évolution de la problématique des armes de petit calibre ces dix dernières années.

ENCADRÉ: DÉFINITIONS DU TYPE D'ARMES SELON LA CONVENTION DE LA CEDEAO SUR LES ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE, LEURS MUNITIONS ET AUTRES MATÉRIELS CONNEXES

ARMES LÉGERES : les armes portables destinées à être utilisées par plusieurs personnes travaillant en équipe et comprenant notamment :

- les mitrailleuses lourdes ;
- les lance-grenades portatifs, amovibles ou montés ;
- les canons antiaériens portatifs ;
- les canons antichars portatifs, fusils sans recul ;
- les lance-missiles et lance-roquettes antichars portatifs ;
- les lance-missiles aériens portatifs ;
- les mortiers de calibre inférieur à 100 millimètres.

ARMES DE PETIT CALIBRE : les armes destinées à être utilisées par une personne et comprenant notamment :

- les armes à feu et toute autre arme ou dispositif de destruction tel que bombe explosive, bombe incendiaire ou bombe à gaz, grenade, lance-roquette, missile, système de missile ou mine ;
- les revolvers et les pistolets à chargement automatique ;
- les fusils et les carabines ;
- les mitraillettes ;
- les fusils d'assaut ;
- les mitrailleuses légères.

1 Savannah de Tessières, Enquête nationale sur les armes légères et de petit calibre en Côte d'Ivoire, Small Arms Survey, 2012. p. 84.
2 Enquête sur le niveau de vie des ménages en Côte d'Ivoire (ENV 2015), ministère d'Etat, ministère du Plan et du développement, Institut national de la statistique, 2015, p. 21.
3 Savannah de Tessières, 2012 (Op. Cit.).
4 Cf. Encadré.

La première partie de l'étude présente la méthodologie adoptée, la nature et la structure des échantillons, la technologie de sondage et donne des détails sur le déroulement de l'enquête. Dans cette partie, nous présentons également les unités d'analyse sachant que nous avons regroupé les 14 districts du pays en 5 grandes zones que nous appelons par commodité dans cette étude la zone Nord, la zone Sud-Ouest, la zone centrale, la zone Sud-Est et la zone d'Abidjan.

La géographie de la circulation des armes à feu en Côte d'Ivoire est traitée dans la deuxième partie de l'étude. Cette partie procède à une analyse des types d'armes en circulation. Il apparaîtra que les 5 zones du pays sont diversement affectées par la circulation des fusils de chasse traditionnels et des fusils d'assaut.

La troisième partie s'intéresse aux contextes d'utilisation des armes à feu. La criminalité est le contexte principal d'utilisation des armes à feu et nous verrons, dans cette partie, quels sont les types d'armes utilisés dans le banditisme. Cette partie évoquera aussi la question de l'utilisation des armes à feu par les acteurs informels de la sécurité représentés avant tout, en Côte d'Ivoire, par la confrérie des chasseurs traditionnels Dozos.

Les principaux vecteurs de circulation des armes à feu sont discutés dans la quatrième partie. A l'échelon mondial, les populations civiles sont le vecteur principal de la circulation des armes à feu. Il en va de même en Côte d'Ivoire. Nous faisons une estimation du taux de détention dans cette partie et suggérons que ce taux est en recul par rapport à 2010. Les acteurs informels de la sécurité sont un vecteur de circulation important en Côte d'Ivoire que nous décrivons en détail dans cette partie. Il en va de même de l'orpaillage clandestin qui alimente la demande en matière d'armes à feu dans le pays. Dans cette quatrième partie, nous traitons brièvement de la question du terrorisme qui reste, jusqu'ici, peu étudiée.

La cinquième partie analyse la problématique de l'acquisition des armes à feu en Côte d'Ivoire en identifiant les flux transfrontaliers principaux, les marchés de contrebande d'armes et de munitions et les modus operandi de cette contrebande. Cette section discute aussi la fabrication locale d'armes artisanales et leur commercialisation à travers le réseau des Dozos.

La sixième partie s'intéresse aux forces de sécurité intérieure dans la perspective de la lutte contre la circulation des armes de petit calibre. Comment ces forces perçoivent-elles aujourd'hui leurs capacités à affronter le grand banditisme armé ? Quelles saisies d'armes ont été réalisées ? Comment la discipline et les pratiques de taxations informelles facilitent la contrebande ?

La septième partie traite des mesures de contrôle des armes à feu et s'intéresse en particulier à la pratique de délivrance des permis de port d'armes, à l'attitude des forces de sécurité intérieure face aux Dozos armés, à la fabrication artisanale des armes à feu et aux moyens de l'encadrer et également à la question de futures campagnes possibles de désarmement communautaire.

Finalement, la dernière partie émet des recommandations à partir d'une synthèse des résultats de l'étude.

CHAPITRE 1

MÉTHODOLOGIE ET APPROCHE

CHAPITRE 1. MÉTHODOLOGIE ET APPROCHE

L'étude repose principalement sur :

- Une enquête auprès des ménages sur la base d'un échantillon national représentatif de 3'077 répondants de Côte d'Ivoire ;
- 169 entretiens qualitatifs menés avec des responsables locaux de forces de sécurité, des préfets et maires ainsi que de membres de la société civile, des responsables locaux Dozo et des chefs coutumiers sur l'ensemble du territoire ;
- L'exploitation de sources secondaires sur la question de la circulation des armes légères et de petit calibre dans la sous-région et en Côte d'Ivoire.

Les questionnaires et guides d'entretiens modulables utilisés dans l'enquête ont fait l'objet d'une consultation avec la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre de Côte d'Ivoire (ComNat-ALPC).

LE SONDAGE DE MÉNAGES REPRÉSENTATIF

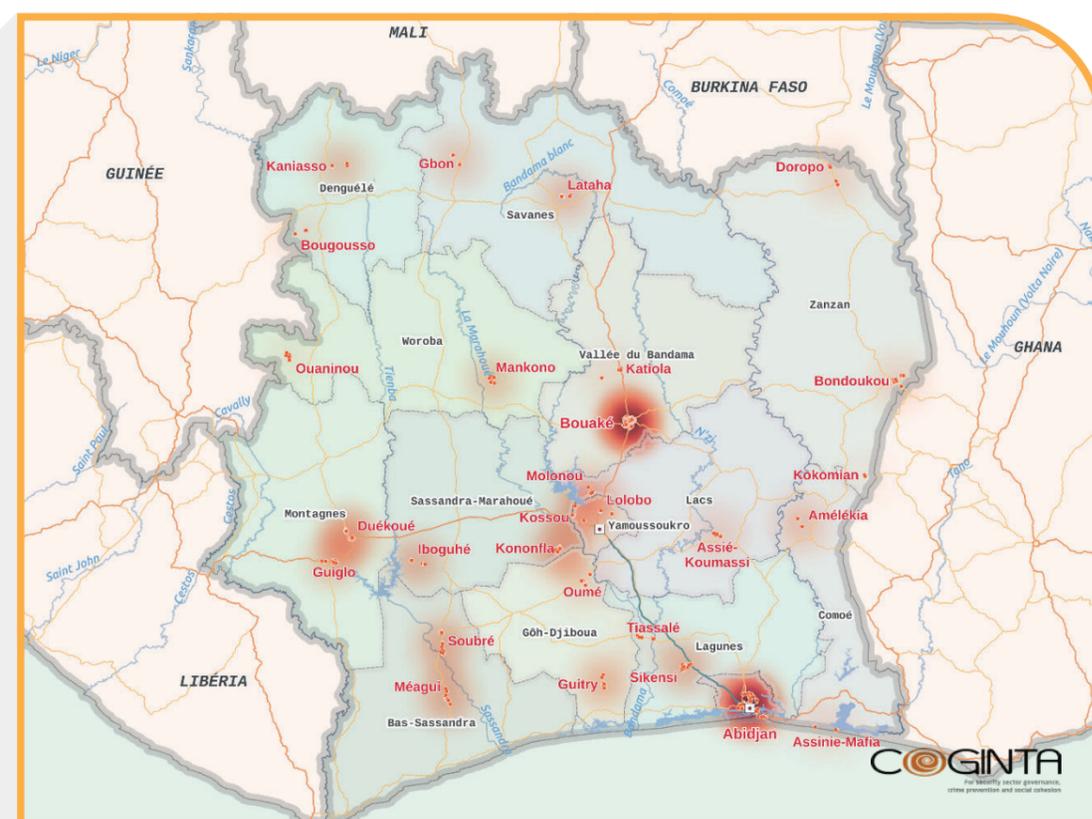
L'enquête auprès des ménages a été réalisée à partir d'un échantillon représentatif national de 3'077 ménages distribués sur l'ensemble du territoire national. Au niveau national, la marge d'erreur du sondage est de 2% pour un intervalle de confiance de 95%. L'échantillon a été construit de la manière suivante. Dans chacun des 14 districts que compte le pays, un nombre d'entretiens a été défini de manière proportionnelle à la taille de la population du district par rapport à la population du pays avec, au minimum, 150 entretiens par district. La ville de Bouaké a fait l'objet d'un suréchantillonnage pour arriver à 400 entretiens et permettre ainsi, le cas échéant, des analyses plus fines au niveau de la ville. Au sein des districts, l'échantillon est constitué de deux à trois localités sélectionnées aléatoirement. En tout, dans le pays, 37 localités ont été sélectionnées de cette manière. Le nombre d'entretiens réalisé dans chaque localité est proportionnel à la taille de la population de la localité parmi les localités de l'échantillon au niveau du district. Pour tenir compte du degré d'urbanisation, une clef de répartition de 55% d'entretiens en milieu rural et de 45% d'entretiens en milieu urbain a été appliquée. Les entretiens ruraux ont été réalisés dans les villages environnants des localités urbaines sélectionnées dans l'échantillon. Ainsi, par exemple, dans la zone de Doropo, 32 entretiens ont été réalisés dans la ville même de Doropo et 37 entretiens l'ont été dans les deux villages environnants de Varalé et de Kodo. Autre exemple : à Lolobo, 20 entretiens ont été réalisés à Lolobo même et 25 dans le village voisin de N'Zéré. L'échantillon est également structuré pour parvenir à une représentation par localité de 50% de femmes et 50% d'hommes. La distribution des ménages à enquêter dans une localité a été faite afin de couvrir de manière égale l'ensemble du territoire de la localité. Des points GPS ont identifié les ménages à enquêter. Une fois parvenus au point GPS correspondant à un ménage, les enquêteurs ont sélectionné le répondant à l'aide d'une méthode aléatoire. Pour corriger les biais induits par le suréchantillonnage de Bouaké et aux planchers de 150 entretiens dans les districts, des coefficients de pondération ont été appliqués pour toutes les analyses à l'échelon national. Le Tableau 1 présente le nombre d'entretiens réalisés par localité dans le sondage de ménages.

Tableau 1 : Distribution des ménages par localité

Localité	N° de Ménages	Localité	Ménage	Localité	N° de Ménages	Localité	N° de Ménages
Assinie-Mafia	60	Lolobo	45	Gbon	80	Cocody	38
Sikensi	120	Kononfla	138	Lataha	97	Attécoubé	28
Tiassalé	41	Oumé	69	Doropo	69	Marcory	16
Guित्रy	108	Molonou	85	Kokomian	19	Treichville	8
Meagui	123	Bouaké	223	Amélékia	90	Yopougon	121
Soubré	128	Katiola	235	Assié-Koumassi	65	Bingerville	24
Iboguhé	112	Mankono	93	Port-Bouët	41	Bondoukou	63
Guiglo	100	Ouaninou	37	Koumassi	35		
Duekoué	162	Bougoussou	50	Abobo	114		
Kossou	104	Kaniasso	100	Adjamé	36		

La carte ci-dessous (Carte 1) donne un aperçu de la géolocalisation des entretiens sur l'ensemble du territoire.

Carte 1 : Localisation des entretiens réalisés dans l'enquête de ménages



Le sondage a dû être réalisé en deux temps en raison des restrictions imposées par le gouvernement pour lutter contre la propagation de la COVID-19. La première partie de l'enquête a couru du 10 au 23 mars 2020. La seconde s'est déroulée du 9 juin au 24 juillet 2020. 37 localités ont été visitées par une équipe de 10 enquêteurs (5 hommes et 5 femmes) recrutés à travers l'ONG OpenStreetMap de Côte d'Ivoire. L'équipe a été formée au questionnaire et aux protocoles d'enquête pendant trois jours par Rafael Avila Coxa, un expert de Coginta. Un chef d'équipe de Coginta, Hippolyte Sib Harkité, a supervisé l'enquête sur le terrain durant toute sa durée et assuré les visites protocolaires d'usage avec les préfets et les chefs coutumiers afin de permettre aux enquêteurs de réaliser les entretiens dans les zones présélectionnées. Les échantillons locaux étaient préparés depuis le siège de Coginta à partir de cartes des zones de manière à distribuer les ménages à enquêter sur l'ensemble du territoire. L'échantillon était constitué de points GPS qui permettaient aux enquêteurs de se rendre dans un ménage géolocalisé préalablement. Le groupe d'enquêteurs était organisé en 5 binômes mixtes du point de vue du genre. Lorsque l'équipe se présentait dans le ménage, elle disposait d'un protocole pour identifier de manière aléatoire la personne à interviewer. Les données d'entretien étaient enregistrées numériquement dans les smartphones à l'aide d'une application. Les entretiens étaient vérifiés par la coordinatrice terrain de l'enquête - Racky Ly - avant d'être synchronisés quotidiennement dans une base de données centralisée. Les données reçues étaient validées chaque jour après un dernier contrôle de qualité par la direction scientifique.

LES ENTRETIENS QUALITATIFS

L'étude repose également sur 169 entretiens qualitatifs semi-dirigés menés par deux enquêteurs chevronnés - Rodrigue Fahiraman Koné, chercheur de l'African Security Sector Network, et Hippolyte Sib Harkité, directeur de Coginta-Côte d'Ivoire - auprès de représentants locaux des forces de sécurité, des autorités administratives, de la société civile et des chefs coutumiers. Dans cette étude, nous référerons à ces entretiens comme des entretiens d'acteurs locaux. Pour chaque catégorie d'acteurs locaux, un guide d'entretien modulable avait été défini au préalable en collaboration avec la ComNat-ALPC. Les deux enquêteurs ont utilisé le guide d'entretien pré-enregistré sur leur Smartphone permettant de remplir le questionnaire numériquement et de traiter les réponses statistiquement plus tard. Les entretiens ont fait l'objet de prises de notes séparées. Les points GPS de la localisation des entretiens ont été enregistrés également dans le Smartphone.

Le Tableau 2 présente la distribution par zone d'étude des entretiens avec les trois catégories d'acteurs locaux.

Tableau 2 : La distribution des entretiens qualitatifs par type d'acteur local par zone d'étude

	Sud-Ouest	Nord	Centre	Sud-Est	Abidjan	Moyenne nationale
	%	%	%	%	%	%
Forces de sécurité intérieure	28.6	35.3	50.0	37.5	93.3	41.4
Autorités administratives	28.6	39.2	30.0	25.0	0.0 ⁵	29.0
Dozos	12.2	5.9	6.7	4.2	6.7	7.7
Société civile et traditionnelle	30.6	19.6	13.3	33.3	0.0 ⁶	21.9
N	49	51	30	24	15	169
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : sondage d'acteurs locaux 2020

5 Des entretiens complémentaires avec des représentants des administrations locales ont été menés dans trois communes du district autonome d'Abidjan durant la phase de finalisation du présent rapport. Ces entretiens ne figurent pas dans le Tableau 2.
6 Des échanges sur les résultats de l'étude ont eu lieu avec des organisations de la société civile réunies par le RASALAO-CI durant la phase de finalisation du présent rapport.

Au sein de chaque catégorie d'acteur local, différents groupes ont été interviewés. La distribution est la suivante :

- Forces de sécurité intérieure : 41.4% des entretiens ont eu lieu avec la Police nationale, 51.4% avec la Gendarmerie nationale et 4.3% avec le service des Eaux et forêts.
- Autorités administratives : 28.6% des entretiens ont eu lieu avec des préfets, 6.1% avec des sous-préfets, 20.4% avec des secrétaires généraux dans les préfectures, 12.2% avec des maires, 10.2% avec des secrétaires généraux de mairies et 10.2% avec des chefs de service.
- Société civile ou traditionnelle : 40.5% des entretiens ont été réalisés avec des chefs coutumiers, 16.2% avec des notables de village, 18.9% avec des présidents des jeunes du village et 24.2% avec des représentants de la société civile.

La carte suivante (Carte 2) présente la géolocalisation des différents entretiens menés pour cette étude dans les différentes localités où s'est déroulée l'enquête. Le Tableau 3 plus bas détaille le nombre d'entretiens réalisés par localité.

Carte 2 : Localités où se sont déroulés des entretiens qualitatifs



Tableau 3 : Nombre d'entretiens qualitatifs réalisés par localité

Localité	Nombre entretiens	Localité	Nombre entretiens	Localité	Nombre entretiens	Localité	Nombre entretiens
Sikensi	10	Cocody	5	Katiola	5	Odienné	4
Tiassalé	6	Attécoubé	1	Mankono	5	Korhogo	6
Guitry	7	Marcory	1	Ouaninou	5	Kouto	3
Meagui	7	Treichville	1	Gbon	2	Tiébissou	3
Guéyo	1	Yopougon	1	Doropo	4	Bongouanou	4
Soubré	7	Adiaké	5	Kokomian	1	Abengourou	2
Guiglo	7	Grand Lahou	3	Amélékia	3	Koun-Fao	3
Duekoué	6	Issia	5	Assié-Koumassi	2	Bondoukou	5
Kossou	3	Yamoussoukro	3	Koumassi	2	Kaniasso	4
Kononfla	1	Oumé	5	Abobo	2	Touba	3
Bouaké	10	Sinfra	3	Adjamé	2	Bouna	1

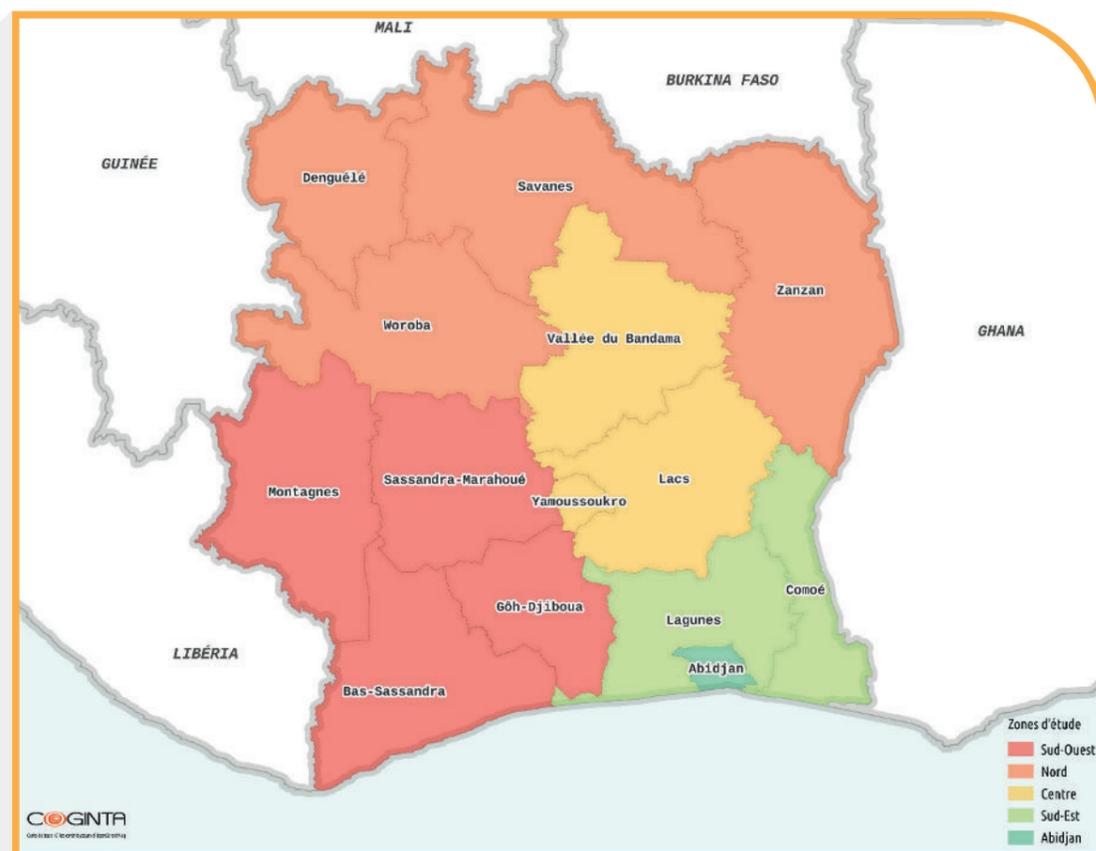
Pour leur exploitation dans cette étude, les entretiens ont été anonymisés. Les extraits qui seront présentés n'identifient ni la source ni la date de l'entretien. Il sera fait référence aux entretiens menés de cette manière comme les entretiens avec les « acteurs locaux ». Dans certains cas, lorsque cela s'avérera utile, il sera mentionné simplement si l'entretien concernait des forces de sécurité, les autorités administratives, les Dozos, des chefs coutumiers ou la société civile. Dans la mesure où le positionnement géographique de l'entretien se révèle souvent important en raison des dynamiques locales de la problématique des armes à feu, nous mentionnons de temps à autre le district dans lequel l'entretien avec l'acteur local s'est déroulé. Les extraits d'entretiens cités dans cette étude ne sont pas des verbatim mais des paraphrases résultant des notes des enquêteurs.

LES ZONES D'ÉTUDE

Ce rapport présentera les résultats dans 5 grands ensembles régionaux constitués à partir de regroupements de districts et que nous appellerons les « zones » (cf. Carte 3). Ces ensembles, dont on présentera le profil dans la section suivante, sont les suivants :

- La zone du Sud-Ouest regroupe les quatre districts du Bas-Sassandra, des Montagnes, du Gôh Djiboua et du Sassandra-Maraouhé. 940 entretiens ont été réalisés dans la zone.
- La zone Nord regroupe les districts de Denguélé, Woroba, Savannes et Zanzan. 608 entretiens ont été menés dans la zone.
- La zone du Centre est composée des districts de la Vallée du Bandama, des Lacs et de Yamoussoukro. 757 entretiens y ont été réalisés.
- Le Sud-Est regroupe quant à lui les districts des Lagunes et de Comoé, et comprend 311 entretiens.
- La zone d'Abidjan couvre le district autonome d'Abidjan et un total de 461 entretiens y a été réalisé.

Carte 3 : Les 5 zones d'étude



Pour un intervalle de confiance de 95%, les marges d'erreur du sondage de ménages au niveau des « zones » sont de 6% pour le Sud-Est, de 5% pour Abidjan, de 4% pour le Centre et le Nord et de 3% pour le Sud-Ouest. Occasionnellement, le rapport présentera les données à l'échelon des districts. A cet échelon, les marges d'erreur sont de 8% sauf pour Abidjan et la Vallée du Bandama où elles sont de 4%.

LE PROFIL DES ZONES

L'enquête sur le niveau de vie des ménages en Côte d'Ivoire (ENV) menée en 2015 par l'Institut national de la statistique (INS) fixait le seuil de pauvreté à une dépense inférieure à 737 francs CFA par jour. A partir de cet indicateur, l'INS estimait à 46.3% le taux de population vivant dans la pauvreté en Côte d'Ivoire en 2015.⁷ « De 1985 à 2008 », écrivait l'INS dans ce rapport, « la pauvreté a fortement augmenté et est passée de 10% à 48.9% ».⁸ La tendance s'est inversée à partir de 2009 et le taux de pauvreté s'est légèrement replié pour atteindre 46.3% de la population en 2015. Toujours dans ce rapport, l'INS constatait également un transfert de pauvreté des zones rurales vers les zones urbaines. De son côté, la Banque mondiale, qui calcule le taux de pauvreté en termes uniquement monétaires, confirme en 2020 le repli de la pauvreté en Côte d'Ivoire. Selon les calculs de la Banque mondiale, ce taux était de 28.2% en 2015 et baisse à 26.1% en 2019. Malgré ces progrès récents, la Côte d'Ivoire fait toujours partie des pays à développement humain faible et figure, selon les chiffres publiés en 2019, au 165ème rang sur les 189 pays et territoires considérés par le PNUD.⁹

Le sondage mesure le niveau de pauvreté à partir d'une question sur l'estimation par le répondant lui-même du niveau de revenus de son ménage. Les répondants pouvaient qualifier leur ménage de « pauvre », « à revenus moyens » ou « à revenus élevés ». Selon cette méthode subjective d'estimation, le niveau de pauvreté est le plus élevé dans la zone Nord du pays (cf. Tableau 4). 88.5% des personnes interrogées dans cette zone ont déclaré que leur ménage est pauvre lors du sondage. Les chiffres de l'enquête de ménages de 2015 de l'INS citée plus haut indiquent également que les régions Nord de la Côte d'Ivoire sont les zones où le taux d'incidence de la pauvreté est le plus élevé. La pauvreté, selon notre enquête, se concentre dans les zones frontalières qui bordent la Guinée, le Mali et le Burkina Faso.¹⁰ Selon les chiffres issus de notre sondage, globalement, la zone du Sud-Ouest et celle du Centre ont des taux de ménages se déclarant pauvres similaires (environ 80%). Au sein de la zone du Sud-Ouest, le taux de pauvreté du Bas-Sassandra est cependant moins élevé : 74.9%. La zone du Sud-Est présente un taux de pauvreté légèrement inférieur (74.6%) aux autres zones tandis que ce taux est de 67% à Abidjan.

Tableau 4 : Les niveaux de revenus des ménages auto-estimés par les répondants de l'enquête de ménages selon la zone

	Sud-Ouest	Nord	Centre	Sud-Est	Abidjan
	%	%	%	%	%
Pauvre	79.8	88.5	80.7	74.6	67.0
Moyen	19.4	11.0	17.2	24.4	31.5
Supérieur	0.9	0.5	2.1	1.0	1.5
N	940	608	755	311	457
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : sondage de ménages 2020

⁷ Enquête sur le niveau de vie des ménages en Côte d'Ivoire, Institut national de la statistique, 2015.

⁸ Enquête sur le niveau de vie des ménages en Côte d'Ivoire, Institut national de la statistique, 2015, p. 21.

⁹ Rapport sur le développement humain, 2019, PNUD.

¹⁰ P. 24, Enquête sur le niveau de vie des ménages en Côte d'Ivoire, Institut national de la statistique, 2015.

Selon les données de sondage, le taux d'emplois stables est le plus élevé à Abidjan (32.9%) tandis que, hors Abidjan, il varie dans une fourchette allant de 19.1% au Sud-Est à 25.5% au Nord (cf. Tableau 5). Mis à part la zone d'Abidjan, c'est l'emploi informel, journalier, qui domine en occupant un résident sur deux.

Tableau 5 : Le type d'emploi déclaré par les répondants de l'enquête de ménages selon la zone

	Sud-Ouest	Nord	Centre	Sud-Est	Abidjan
	%	%	%	%	%
Pas actif sur le marché du travail	25.4	24.1	30.3	27.8	49.0
A un emploi stable	24.8	25.5	24.2	19.1	32.9
Travaille comme journalier	49.8	50.4	45.5	53.1	18.2
N	932	607	743	309	429
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : sondage de ménages 2020

Le taux d'actifs du secteur primaire (agriculture, élevage, pêche) est le plus élevé au nord du pays (62.4%) mais s'avère également élevé dans le Sud-Ouest et le Centre (cf. Tableau 6). Mis à part la zone d'Abidjan (et de Yamoussoukro) et du Sud-Est, l'agriculture reste, selon les personnes sondées, la principale activité en Côte d'Ivoire. Ce secteur est sensiblement moins élevé au Sud-Est (35.3%) tandis que, à Abidjan, 63% des actifs travaillent dans les secteurs industriels, des services et de l'administration.

Tableau 6 : Les catégories socioprofessionnelles des actifs selon la zone dans l'enquête de ménages

	Sud-Ouest	Nord	Centre	Sud-Est	Abidjan
	%	%	%	%	%
Profession libérale, entrepreneur	2.1	0.9	1.1	2.8	2.8
Artisan, commerçant	20.7	19.0	17.6	25.6	32.9
Agriculteur, éleveur, pêcheur	47.9	62.4	56.5	35.3	1.4
Secteur industriel, service ou administration publique	29.3	17.7	24.8	36.3	63.0
N	670	457	524	215	216
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : sondage de ménages 2020

Selon les données de sondage, les zones étudiées sont généralement ethniquement mixtes (Tableau 7)¹¹. Les Mandés (50.7%) et les Voltaïques (Sénoufo, Lobi, etc.) (41.3%) sont les deux groupes dominants du nord de la Côte d'Ivoire. Au Centre, l'ethnie dominante est le groupe Akan (42.3%), avec cependant 25% de Voltaïques et 18.8% de Mandés. Au Sud-Est, les Akans sont le groupe dominant totalisant 58.8% des répondants. Le Sud-Ouest est une zone de mixité ethnique du fait d'une forte migration des communautés du Nord et des pays voisins pour rejoindre cette zone de production du café-cacao. Elle compte 31.3% de Mandés, 19.6% de Krous, 15.7% d'Akans et 12.7% de Voltaïques. A Abidjan, plus de la moitié des répondants parlent le français au sein de leur ménage. 25.8% du solde appartiennent au groupe Mandé et 16.1% au groupe Akan.

11 L'appartenance ethnique est déterminée dans le sondage à partir de la langue parlée dans le ménage.

Tableau 7 : L'appartenance ethnique des répondants de l'enquête de ménages selon la zone

	Sud-Ouest	Nord	Centre	Sud-Est	Abidjan
	%	%	%	%	%
Indéterminé	20.7	4.1	13.9	21.2	52.5
Mandé	31.3	50.7	18.8	12.5	25.8
Krou	19.6	0.0	0.1	1.6	2.6
Akan	15.7	2.5	42.3	58.8	16.1
Voltaïque	12.7	41.3	25.0	5.8	2.4
Peul	0.1	1.5	0.0	0.0	0.7
N	939	608	757	311	461
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : sondage de ménages 2020

Si les zones sont généralement mixtes ethniquement, les districts quant à eux se révèlent souvent nettement plus homogènes ou, du moins, un groupe y est très dominant. Les Mandés sont le groupe dominant des districts du Nord-Ouest de Denguélé (95.3%) et de Woroba (86.2%). Les Voltaïques sont dominants dans les districts Nord-Est des Savanes (79.1%) et de Zanzan (68.9%). Dans les districts des Lacs (93.3%), de Yamoussoukro (71.8%) et de Comoé (63.3%), les Akans sont dominants. Les districts du Sud-Ouest sont les plus mixtes ethniquement en raison des migrations récentes. Aucun groupe ne dépasse les 50% dans les districts de cette zone.

Dans la zone Nord, 62% des personnes interrogées n'ont pas fréquenté l'école primaire ou ne l'ont pas achevée (cf. Tableau 8). C'est également vrai de 41.5% des répondants du Centre et de 39.2% de ceux du Sud-Ouest. A Abidjan, 60% des personnes interrogées ont déclaré être titulaires d'un diplôme d'études secondaires ou universitaires.

Tableau 8 : Le niveau d'éducation des répondants de l'enquête de ménages selon la zone

	Sud-Ouest	Nord	Centre	Sud-Est	Abidjan
	%	%	%	%	%
N'a pas fréquenté l'école	39.2	62.0	41.5	27.3	22.1
Ecole primaire	17.4	12.2	18.3	20.6	10.1
École coranique	3.1	5.6	3.2	3.9	0.9
Ecole professionnelle	1.1	0.2	1.6	1.6	7.0
Diplôme d'Etat	33.7	17.9	26.5	39.2	35.9
Diplôme universitaire	5.6	2.1	9.0	7.4	24.1
N	939	608	756	311	457
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : sondage de ménages 2020



CHAPITRE 2
LA GÉOGRAPHIE DE LA
CIRCULATION DES ARMES
À FEU EN CÔTE D'IVOIRE

CHAPITRE 2. LA GÉOGRAPHIE DE LA CIRCULATION DES ARMES À FEU EN CÔTE D'IVOIRE

DÉFINITIONS

Le sondage distingue les armes selon la typologie suivante :

- Fusils d'assaut (appelés dans le langage ordinaire en Côte d'Ivoire les « Kalachnikovs »)
- Les armes de poing (révolvers, pistolets)
- Les fusils de chasse (appelés dans le langage ordinaire les « calibres 12 »)

Parmi ces armes, certaines peuvent être artisanales dès lors qu'elles sont produites « à petite échelle et avec des moyens limités »¹² par des forgerons dans la sous-région.

PERCEPTION DES NIVEAUX DE CIRCULATION

En moyenne, à l'échelon national, 25% des répondants sont d'avis que les armes à feu circulent beaucoup dans leur localité, 36.3% estiment qu'elles y circulent moyennement et 38.7% estiment qu'elles n'y circulent que peu. Elles circulent plus au Nord, au Sud-Ouest et au Centre qu'au Sud-Est et à Abidjan (Cf. Tableau 9). Ainsi, par exemple, 34.8% estiment que le niveau de circulation est élevé au Nord contre seulement 13.6% au Sud-Est.

Tableau 9 : Les niveaux de circulation des armes à feu selon la zone en Côte d'Ivoire d'après les répondants de l'enquête de ménages

	Sud-Ouest %	Nord %	Centre %	Sud-Est %	Abidjan %
Elevé	28.7	34.8	26.6	13.6	6.2
Moyen	38.9	39.2	35.1	37.9	19.2
Bas	32.4	26.0	38.3	48.6	74.6
N	889	581	687	280	193
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : sondage de ménages 2020

LA PERCEPTION DES TYPES D'ARMES EN CIRCULATION

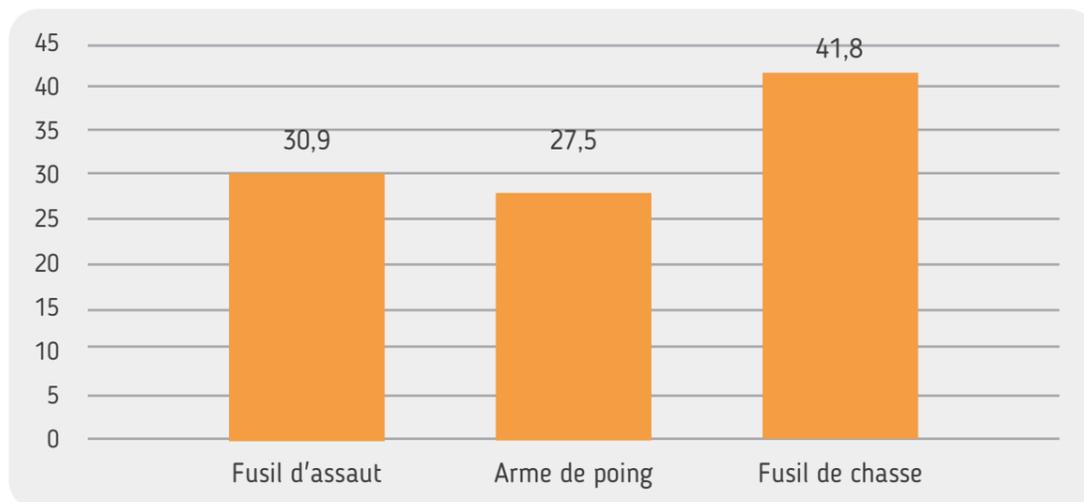
A l'échelon national, les armes qui circulent le plus sont les fusils de chasse (cf. Graphique 1). En moyenne, 41.8% des répondants estiment que ces derniers circulent moyennement ou beaucoup dans leur localité. Les fusils de chasse sont moins présents (32.9%) en milieu urbain qu'en milieu rural (50.1%) (cf. Graphique 2).

Les fusils d'assaut, toujours selon les répondants, circulent également dans le pays, mais moins que les fusils de chasse. En moyenne, 30.9% d'entre eux estiment que ces armes circulent moyennement ou beaucoup dans leur localité. 33.5% estiment qu'elles circulent beaucoup en milieu rural et 28.2% en milieu urbain.

27.5% estiment que les armes de poing – pistolets, révolvers – circulent de moyennement à beaucoup. Contrairement aux autres types d'armes, les armes de poing sont plus présentes en milieu urbain (28.1%) qu'en milieu rural (26.9%).

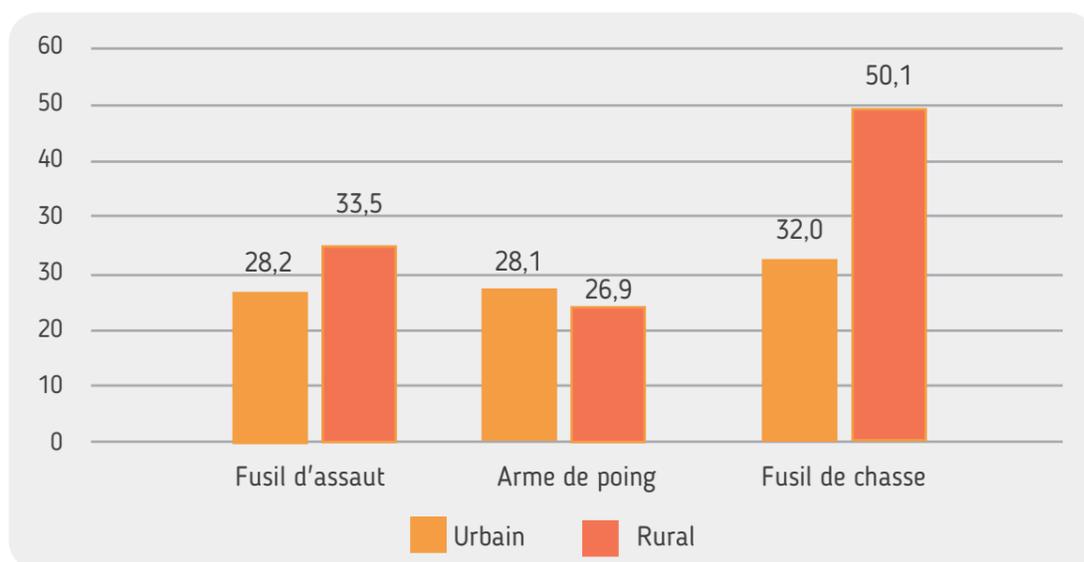
¹² Pour cette définition, voir Small Arms Survey, 2019. L'Atlas des armes, Une cartographie des flux illicites d'armes légères en Afrique. Rapport. Janvier.

Graphique 1 : Les taux moyens comparés de répondants de l'enquête de ménages estimant que les fusils d'assaut, les armes de poing et les fusils de chasse circulent moyennement ou beaucoup dans leur localité selon l'enquête de ménages (moyennes nationales)



Source : sondage de ménages 2020

Graphique 2 : Les taux moyens comparés de répondants de l'enquête de ménages estimant que les fusils d'assaut, les armes de poing et les fusils de chasse circulent moyennement ou beaucoup dans leur localité selon le degré d'urbanisation dans l'enquête de ménages (moyennes nationales)

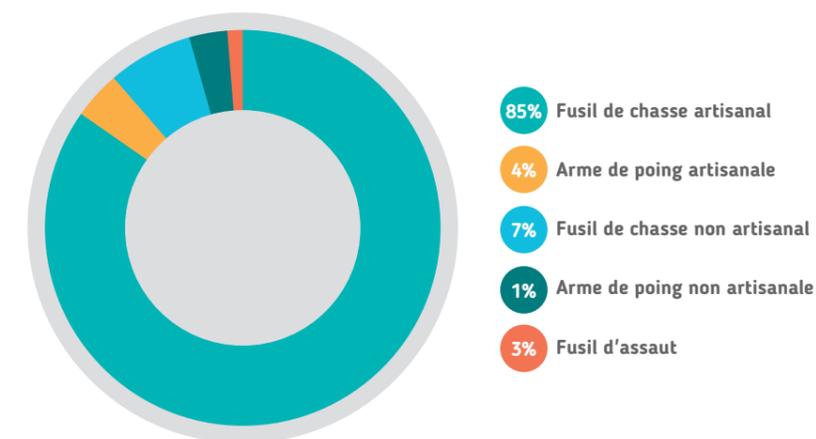


Source : sondage de ménages 2020

Aux yeux des répondants de l'enquête de ménages, une bonne partie des armes en circulation dans le pays sont de fabrication artisanale. A l'échelon national, en moyenne, 30.2% estiment que les armes artisanales circulent moyennement ou beaucoup en Côte d'Ivoire. Les armes artisanales sont plus présentes en milieu rural (35.7%) qu'en milieu urbain (24.2%).

Les acteurs locaux interrogés dans le sondage qualitatif confirment que les armes en circulation en Côte d'Ivoire sont avant tout de fabrication artisanale. Pratiquement 9 acteurs locaux sur 10 le pensent (cf. Graphique 3). 85% des 169 acteurs locaux interrogés considèrent que les armes détenues par la population civile sont aujourd'hui des fusils de chasse artisanaux et 4% qu'elles sont des armes de poing de fabrication artisanale. Sur le solde de 11%, 3% des acteurs locaux mentionnent des fusils d'assaut, 1% des pistolets (souvent automatiques) et 7% des fusils de chasse industriels.

Graphique 3 : L'avis des acteurs locaux sur le type d'armes qui circulent au sein de la population civile en Côte d'Ivoire



Source : sondage d'acteurs locaux 2020

La forte proportion des armes artisanales dans la circulation globale des armes à feu de petit calibre représente peut-être un phénomène nouveau. Selon les chiffres de l'étude nationale sur la circulation des armes à feu de 2011, seuls 10.5% des personnes interrogées à l'échelon national estimaient que les armes en circulation étaient principalement de fabrication artisanale tandis que 56.9% considéraient que les fusils de chasse tous types confondus étaient les armes les plus courantes dans leur localité¹³. Lors du recensement des Dozos de 1998/1999, il avait été également constaté que moins de 30% des fusils de chasse des Dozos était de confection artisanale.¹⁴ Aujourd'hui, la situation s'est pratiquement inversée. La population civile possède peu d'armes de fabrication industrielle ou commerciale. Les civils détiennent avant tout des armes de fabrication artisanale.

¹³ Savannah de Tessières, 2011. Enquête nationale sur les armes légères et de petit calibre en Côte d'Ivoire, Small Arms Survey (2012), p. 88 ainsi que Alain Sissoko, Enquête nationale sur les ALPC », p. 61.

¹⁴ Thomas Basset (2004, p. 43) mentionne quant à lui que lors du recensement de 42'000 Dozo entre 1998 et 1999, pratiquement un tiers des fusils détenus par les Dozos étaient de fabrication artisanale. Thomas, Basset (2004). « Containing the Donzow : The Politics of Scale in Côte d'Ivoire », Africa Today, Vol. 50, n° 4, juin-septembre, pp. 31-49.

GÉOGRAPHIE DE LA CIRCULATION DES ARMES À FEU

Les niveaux de circulation varient fortement en fonction du type d'arme à feu selon les territoires. Le prochain tableau (Tableau 10) présente les chiffres de l'estimation que font les répondants des niveaux de circulation respectifs de différents types d'armes à feu dans leur localité pour chacune des cinq zones étudiées.

Tableau 10: Le taux de circulation des armes à feu par zone selon la perception des répondants de l'enquête de ménages

Taux de circulation	Sud-Ouest %	Nord %	Centre %	Sud-Est %	Abidjan %
Fusil d'assaut					
Pas ou peu	52.6	74.1	79.0	83.3	95.7
Moyen	24.4	14.5	13.1	13.3	2.4
Beaucoup	23.0	11.4	7.9	3.4	1.9
Total	100%	100%	100%	100%	100%
Arme de poing					
Pas ou peu	60.5	79.5	80.4	82.3	83.3
Moyen	19.8	12.7	12.9	13.6	12.0
Beaucoup	19.7	7.8	6.7	4.1	4.7
Total	100%	100%	100%	100%	100%
Fusil de chasse					
Pas ou peu	56.7	36.1	53.9	63.9	98.2
Moyen	26.5	24.7	28.7	21.7	1.8
Beaucoup	16.8	39.2	17.4	14.4	0.0
Total	100%	100%	100%	100%	100%
Arme de fabrication artisanale (dimension transversale)					
Pas ou peu	70.3	52.4	60.3	75.3	98.0
Moyen	20.4	21.4	19.4	17.7	1.6
Beaucoup	9.3	26.1	20.3	7.0	0.4
Total	100%	100%	100%	100%	100%
N	889/905	567/593	710/719	289/293	250

Source : sondage de ménages 2020

Si le nord du pays enregistre le taux de circulation d'armes à feu le plus élevé du pays, il s'avère qu'il s'agit essentiellement de fusils de chasse. 39.2% des répondants estiment que les fusils de chasse circulent beaucoup dans la zone. C'est également la zone où les répondants considèrent que les armes artisanales circulent le plus. 26.1% des répondants du Nord estiment que les armes artisanales circulent beaucoup dans leur zone. En revanche, les fusils d'assaut y circulent moins qu'au Sud-Ouest : 11.4% pensent qu'elles circulent beaucoup dans cette zone contre 23% au Sud-Ouest. Il y a également moins de répondants au Nord (7.8%) qu'au Sud-Ouest (19.7%) à penser que les armes de poing circulent beaucoup dans leur localité.

On observe de très fortes variations selon le district dans cette zone Nord (cf. Tableau 11). Si les districts de Denguélé et des Savanes sont les districts où l'on rencontre le plus d'armes artisanales et de fusils de chasse, en revanche, les fusils d'assaut et les armes de poing y sont peu nombreux si l'on en croit les répondants. Il en va différemment du district de Zanzan où la situation est inversée : les fusils de chasse y circulent peu tandis que les fusils d'assaut y circulent beaucoup.

Tableau 11: Taux comparés de répondants de l'enquête de ménages estimant moyenne à élevée la circulation des armes à feu par type d'arme dans les 4 districts du Nord

	Woroba %	Denguélé %	Savanes %	Zanzan %
Fusil de chasse	55.8	86.6	84.1	23.4
Arme artisanale	26.2	65.3	68.0	23.4
Fusils d'assaut	14.6	12.9	17.7	58.6
Arme de poing	15.6	10.1	19.5	36.2

Source : sondage de ménages 2020

Dans le Sud-Ouest, selon les répondants, les fusils d'assaut et les armes de poing ont les niveaux les plus élevés de circulation du pays. Les fusils d'assaut sont les armes qui y circulent le plus : près d'un résident de la zone sur quatre - 24.4% - estiment qu'elles circulent beaucoup dans la localité.¹⁵ Les armes de poing sont également très présentes dans la zone : 19.8% des résidents estiment qu'elles y circulent beaucoup. Les fusils de chasse sont considérés comme circulant beaucoup dans la zone (16.8%) mais moins qu'au nord du pays (39.2%). Les armes de fabrication artisanale y sont également moins présentes qu'au Nord. La très forte présence d'armes à feu dans le Sud-Ouest est telle qu'un acteur local a qualifié la zone de « Texas » en référence à cet état du sud des Etats-Unis où la détention d'armes à feu par des particuliers est solidement ancrée dans la culture locale. Près de 70% des acteurs locaux interrogés estiment que les armes à feu circulent de moyennement à beaucoup dans la zone.

Au sein de la zone du Sud-Ouest, on observe des différences importantes selon le district (cf. Tableau 12). La circulation des armes à feu de tout type est la plus forte dans les districts des Montagnes et du Sassandra-Marahoué. Les armes à feu circulent moins dans les districts du Bas-Sassandra et de Gôh-Djiboua.

Tableau 12: Taux comparés de répondants de l'enquête de ménages estimant moyenne à élevée la circulation des armes à feu par type d'arme dans les 4 districts du Sud-Ouest

	Bas-Sassandra %	Montagnes %	Sassandra-Marahoué %	Gôh-Djiboua %
Fusil de chasse	34.6	54.9	42.3	40.2
Arme artisanale	18.1	36.7	38.7	24.0
Fusil d'assaut	30.8	65.6	63.3	22.3
Arme de poing	36.4	49.0	43.8	24.0

Source : sondage de ménages 2020

Dans le centre du pays, les fusils d'assaut et les armes de poing circulent peu, de l'avis des répondants. Seuls 7.9% des répondants du centre considèrent que les fusils d'assaut circulent beaucoup dans leur zone. Ils circulent le plus dans la Vallée du Bandama. En revanche, les fusils de chasse circulent largement dans la zone. 17.4% des résidents estiment qu'ils circulent beaucoup dans la zone. Les armes de fabrication artisanale y circulent également fortement. 20.3% des répondants de la zone pensent qu'elles circulent beaucoup dans leur localité. Les variations entre les districts de la zone sont plutôt faibles (cf. Tableau 13).

LE CAS DE BOUAKÉ

Taux comparés de répondants estimant que les armes circulent moyennement à beaucoup par type d'arme dans la ville de Bouaké

- Fusils de chasse : 26.1%
- Armes artisanales : 19.3%
- Fusils d'assaut : 29.3%
- Armes de poing : 35.0%

¹⁵ La région de l'extrême ouest de la Côte d'Ivoire était déjà identifiée en 2010 comme étant une zone à très forte présence d'armes de guerre due à la concentration de milices dans la zone et cela par différents rapports publiés cette année-là sur la question. Par exemple, Human Rights Watch (2010). Terrorisés et abandonnés. L'anarchie, le viol et l'impunité dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, p. 23. Voir aussi International Crisis Group, 5 mai 2010. Côte d'Ivoire : sécuriser le processus électoral, Rapport Afrique. No. 158, pp. 11-12.

Tableau 13 : Taux comparés de répondants de l'enquête de ménages estimant moyenne à élevée la circulation des armes à feu par type d'arme dans les 3 districts du centre du pays

	Vallée du Bandama	Des Lacs	Yamoussoukro
Fusil de chasse	40.8%	50.3%	58.2%
Arme artisanale	40.8%	37.0%	39.1%
Fusil d'assaut	21.3%	10.8%	30.4%
Arme de poing	24.3%	7.9%	16.0%

Source : sondage de ménages 2020

Le Sud-Est est la zone qui enregistre les taux de circulation d'armes à feu les plus faibles du pays (avec la zone d'Abidjan). Cela vaut pour tous les types d'armes à feu. Seuls 3.4% des répondants considèrent que les fusils d'assaut y circulent beaucoup et 7% estiment que les armes de fabrication artisanale font de même. Les fusils de chasse et les armes artisanales circulent sensiblement plus dans le district des Lagunes que dans celui de Comoé. 54.2% des acteurs locaux sont d'avis que les armes circulent « peu » ou « pas du tout » dans cette zone.

Tableau 14 : Taux comparés de répondants de l'enquête de ménages estimant moyenne à élevée la circulation des armes à feu par type d'arme dans les 2 districts du sud-est du pays

	Lagunes	Comoé
Fusil de chasse	41.3%	30.3%
Arme artisanale	31.8%	16.9%
Fusil d'assaut	10.8%	23.5%
Arme de poing	11.7%	24.3%

Source : sondage de ménages 2020

A Abidjan, les seules armes à circuler un peu plus que les autres, mais très modestement selon les répondants, sont les armes de poing (Tableau 15). 12% des répondants d'Abidjan considèrent que ces armes circulent beaucoup dans le district et 4.7% qu'elles y circulent moyennement. Les autres types d'armes à feu n'y circulent pratiquement pas à leurs yeux. C'est également l'avis des acteurs locaux : 60% d'entre eux estiment que les armes circulent peu dans le district autonome d'Abidjan.

Tableau 15: Taux comparés de répondants de l'enquête de ménages estimant moyenne à élevée la circulation des armes à feu par type d'arme dans le district autonome d'Abidjan

	Abidjan
Fusil de chasse	1.8%
Arme artisanale	2.0%
Fusil d'assaut	4.3%
Arme de poing	16.7%

Source : sondage de ménages 2020

Le tableau suivant (Tableau 16) présente l'opinion des acteurs locaux sur les niveaux de circulation des armes à feu par zone étudiée. Pour une majorité de 56.9% d'acteurs locaux, les armes circulent beaucoup au Nord du pays. Ils sont également d'avis que les armes circulent beaucoup (33.3%) et moyennement (50%) au Centre du pays. Elles circulent le moins au Sud-Est du pays et à Abidjan, selon eux. Sauf à Abidjan, la plupart des acteurs locaux estiment que les armes qui circulent sont essentiellement des armes artisanales (cf. Tableau 17).

Tableau 16 : Opinion des acteurs locaux sur le niveau général de circulation des armes à feu (sans distinction d'armes) par zone

	Sud-Ouest %	Nord %	Centre %	Sud-Est %	Abidjan %
Beaucoup	28.6	56.9	33.3	12.5	6.7
Moyennement	40.8	35.3	50.0	33.3	33.3
Peu	18.4	7.8	13.3	41.7	60.0
Pas du tout	12.2	0.0	3.3	12.5	0.0
N	49	51	30	24	15
Total	100%	100%	100%	100%	100%

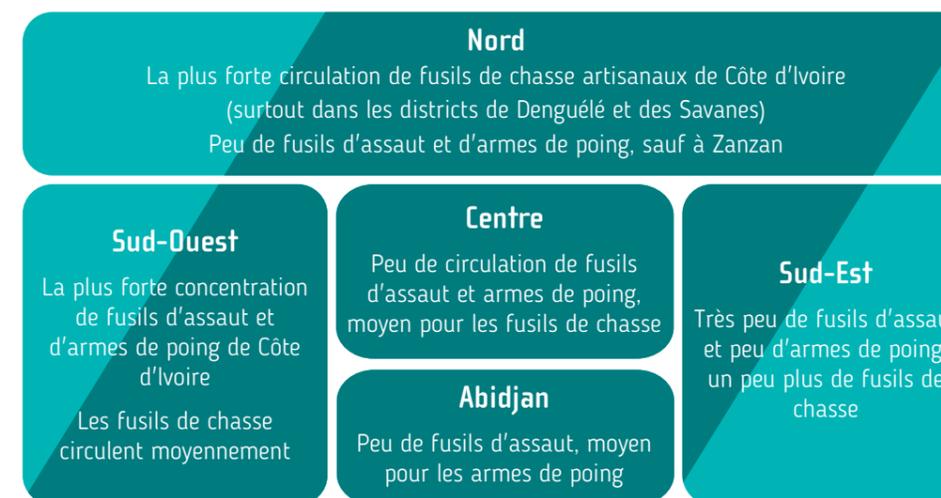
Source : sondage d'acteurs locaux 2020

Tableau 17 : Taux d'acteurs locaux qui estiment que les armes à feu détenues par la population civile sont des armes artisanales par zone

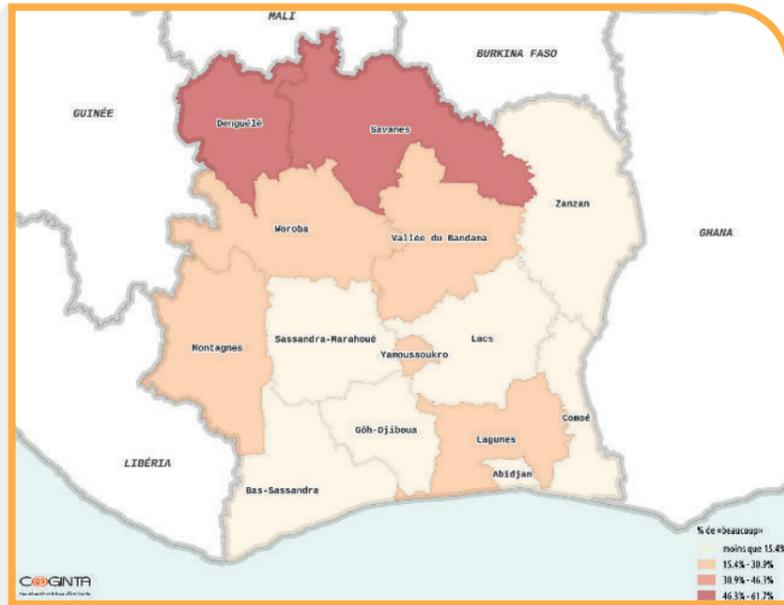
	Sud-Ouest %	Nord %	Centre %	Sud-Est %	Abidjan %
Armes industrielles	8.2	0.0	13.3	25.0	40.0
Armes artisanales	91.8	100.0	86.7	75.0	60.0
N	49	51	30	24	15
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : sondage d'acteurs locaux 2020

Graphique 4 : Les niveaux de circulation des différents types d'armes par zone selon les répondants

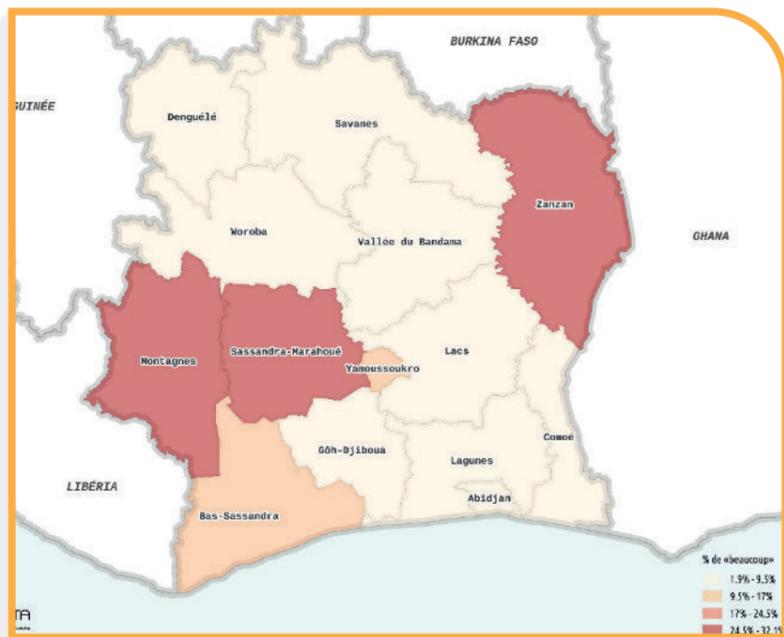


Carte 4 : Pourcentage de fusils de chasse circulant « beaucoup » par district selon la perception des répondants de l'enquête de ménages



Source : sondage de ménages 2020

Carte 5 : Pourcentage de fusils d'assaut circulant « beaucoup » par district selon la perception des répondants de l'enquête de ménages



Source : sondage de ménages 2020

EVOLUTION DE LA CIRCULATION DES ARMES À FEU

Aux yeux des acteurs locaux, le nombre d'armes à feu dans le pays est en recul (cf. Tableau 18). Pour une majorité d'acteurs locaux, c'est vrai de toute la Côte d'Ivoire à l'exception notable des deux districts septentrionaux des Savanes et de Denguélé. Dans le district des Savanes, 54.5% des acteurs locaux ont exprimé l'avis que l'on assiste à un regain de circulation des armes à feu dans le district tandis que 37.5% des acteurs locaux sont du même avis pour le district de Denguélé. Ce sont également des districts où le phénomène des Dozos s'est renforcé depuis quelques années en raison d'une vague de retours de Dozos depuis les villes du Sud. Les districts Nord du pays sont également plus vulnérables à la pression des groupes armés actifs aux Mali et Burkina Faso voisins.

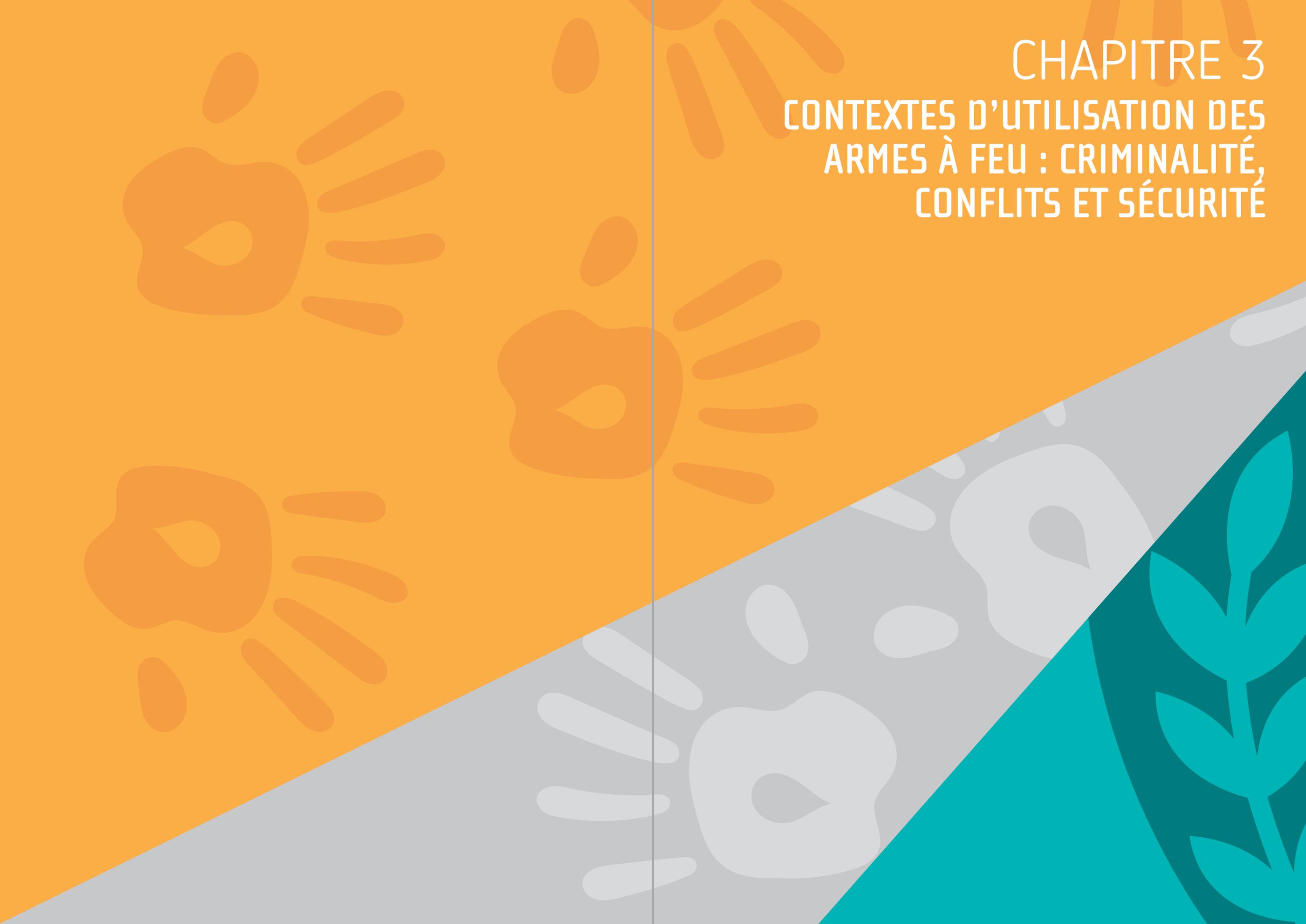
Tableau 18 : Opinion des acteurs locaux sur l'évolution de la circulation des armes à feu par zone

	Sud-Ouest	Nord	Centre	Sud-Est	Abidjan
	%	%	%	%	%
Prend de l'ampleur	18.8	27.5	31.0	9.1	7.1
Est stable	14.6	19.6	13.8	22.7	14.3
Diminue	66.7	52.9	55.2	68.2	78.6
N	48	51	29	22	14
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : sondage d'acteurs locaux 2020

CHAPITRE 3

CONTEXTES D'UTILISATION DES ARMES À FEU : CRIMINALITÉ, CONFLITS ET SÉCURITÉ



CHAPITRE 3. CONTEXTES D'UTILISATION DES ARMES À FEU : CRIMINALITÉ, CONFLITS ET SÉCURITÉ

CRIMINALITÉ, CONFLITS ET SÉCURITÉ

Quels sont les contextes principaux d'utilisation des armes à feu ? Si l'on excepte la chasse, les armes à feu sont utilisées dans trois types de situations distinctes :

- Le banditisme, qui s'avère le contexte principal de l'utilisation des armes à feu en Côte d'Ivoire ;
- Le contexte des conflits politiques, communautaires ou fonciers qui donnent désormais rarement lieu à des affrontements armés ;
- Le contexte de la sécurité (ou lutte contre l'insécurité) où il faut distinguer les forces de sécurité régaliennes et les acteurs informels de la sécurité tels que la confrérie de chasseurs traditionnels Dozos.

CRIMINALITÉ

Selon les données de sondage, la criminalité constitue de très loin le contexte principal d'utilisation des armes à feu en Côte d'Ivoire (cf. Tableau 19). A l'échelon national, en moyenne, 43.1% des répondants estiment que les armes à feu sont « assez ou très souvent » utilisées par les coupeurs de route tandis que 34.1% pensent qu'elles le sont également dans la criminalité de manière générale.

Les variations régionales sont importantes. Au Sud-Ouest, 60.6% des répondants estiment qu'elles sont assez ou très souvent utilisées par les coupeurs de route et 49.9% dans la criminalité (hors coupeurs de route). Ailleurs, c'est nettement moins souvent le cas. Au Nord, le phénomène des coupeurs de route est aussi le contexte principal (42.9%) de l'utilisation des armes à feu, mais ces dernières sont nettement moins souvent utilisées dans le contexte de la criminalité hors coupeurs de route (19.5%). A Abidjan, les armes à feu sont peu utilisées par les coupeurs de route (7.1%) ou dans la criminalité (16.2%) d'une manière générale. A Abidjan, le contexte de la criminalité de bandes d'adolescents appelés Microbes représente un contexte spécifique d'utilisation des armes à feu. 6.3% des répondants estiment que les armes à feu sont assez souvent ou très souvent utilisées par ces jeunes en rupture. Ailleurs dans le pays, c'est très rarement le cas.

CONFLITS

Aux yeux des répondants, aujourd'hui, les conflits communautaires, fonciers ou politiques représentent des contextes plutôt exceptionnels d'utilisation des armes à feu. Ce sont les conflits fonciers qui escaladent le plus souvent en affrontements armés. En moyenne, 3.5% des répondants à l'échelon national estiment que les armes à feu sont assez souvent ou très souvent utilisées dans ce type de conflit. C'est plus souvent le cas au Nord (4.9%) et au Sud-Ouest (3.3%) que dans le reste du pays.

SÉCURITÉ

Aux yeux des répondants, les armes à feu sont également utilisées par les acteurs de la sécurité. Selon eux, ce sont plutôt les acteurs informels du secteur de la sécurité qui y ont recours le plus fréquemment. C'est surtout le cas dans les régions du Nord et du Sud-Ouest où les Dozos sont le mieux implantés. Au Nord, 33.8% des répondants estiment que les Dozos utilisent assez ou très souvent leurs armes. Après les coupeurs de route (42.9%), ce sont les Dozos qui recourent le plus souvent à leurs armes à feu selon l'estimation des répondants de la zone Nord du pays. Dans le Sud-Ouest, moitié moins de répondants (16.1%) estiment que les Dozos recourent assez ou très souvent à leurs armes. Dans les autres zones de Côte d'Ivoire, les acteurs informels de la sécurité utilisent peu leurs armes selon les répondants de ces zones. A Abidjan, par exemple, les Dozos semblent ne pas jouer de rôle important à ce propos.

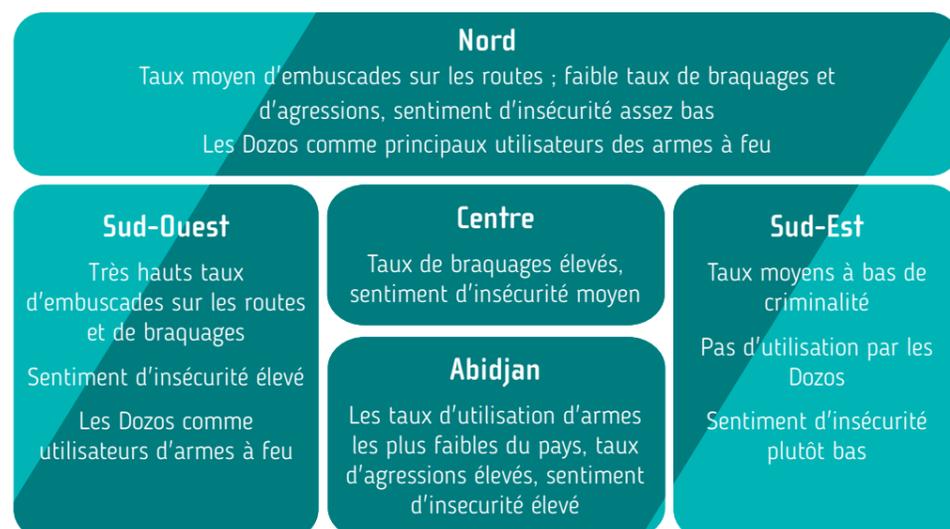
Le Nord et le Sud-Ouest sont également les zones où les forces de sécurité recourent le plus souvent à leurs armes, de l'avis des répondants. Les ex-combattants sont peu mentionnés comme utilisateurs d'armes à feu sauf dans le Centre du pays, et notamment à Bouaké, où 8.7% des répondants jugent qu'ils utilisent assez ou très souvent leurs armes à feu.

Tableau 19: Les contextes où les armes à feu sont utilisées assez ou très fréquemment selon la perception des répondants de l'enquête de ménages

	Sud-Ouest	Nord	Centre	Sud-Est	Abidjan	Moyenne nationale
Criminalité						
Coupeurs de route	60.6%	42.9%	35.9%	35.0%	7.1%	43.1%
Criminalité (hors coupeurs de route)	49.9%	19.5%	37.1%	23.3%	16.2%	34.1%
Enfants en conflit avec la loi (Microbes)	2.7%	0.8%	2.7%	1.6%	6.3%	2.7%
Conflits						
Conflits communautaires	2.1%	1.3%	2.0%	0.3%	0.7%	1.7%
Conflits interpersonnels	1.0%	0.7%	0.8%	0.6%	0.2%	0.7%
Conflits fonciers	3.3%	4.9%	0.9%	2.9%	0.5%	3.5%
Conflits politiques	1.2%	0.8%	1.1%	0.3%	1.2%	0.9%
Sécurité						
Dozos	16.1%	33.8%	5.6%	7.5%	0.0%	13.8%
Forces de sécurité intérieure	8.4%	8.9%	2.9%	7.0%	4.7%	6.9%
Ex-combattants	1.2%	0.2%	8.7%	0.6%	0.9%	1.4%

Source : sondage de ménages 2020

Graphique 5 : Résumé des contextes principaux d'utilisation des armes à feu par région



L'AVIS DES ACTEURS LOCAUX

Pour les acteurs locaux interrogés durant l'enquête qualitative, le principal contexte d'utilisation des armes à feu en Côte d'Ivoire est la criminalité (cf. Tableau 20). Dans toutes les zones à l'exception d'Abidjan, elles sont utilisées avant tout par les coupeurs de route, estiment les acteurs locaux. Dans le Sud-Ouest, 72.3% des acteurs locaux interrogés pensent que les coupeurs de route sont le contexte d'utilisation des armes à feu principal. C'est également vrai - mais dans une moindre mesure -, pour le Nord (47.8%), le Centre (53.6%) et le Sud-Ouest (68.4%). A Abidjan, 30% des acteurs locaux considèrent qu'elles sont avant tout utilisées dans les braquages de commerces. Au Nord, 13% estiment qu'elles sont utilisées dans des vols dans la rue, souvent des vols de motos.

Pour les acteurs locaux comme pour les répondants du sondage de ménages, les conflits sont des contextes peu fréquents d'utilisation des armes à feu. C'est également au Nord que, de l'avis des acteurs locaux, les armes sont plus souvent utilisées dans le cadre de conflits fonciers (6.5%) ou lors d'affrontements entre communautés (6.5%).

Tableau 20 : Les types de situation dans lesquelles les armes sont utilisées par zone selon les acteurs locaux

	Sud-Ouest %	Nord %	Centre %	Sud-Est %	Abidjan %
Braquage de domiciles	4.3	6.5	14.3	5.3	20.0
Braquage de commerces	12.8	4.3	7.1	5.3	30.0
Vol dans la rue	6.4	13.0	3.6	5.3	0.0
Coupeurs de route	72.3	47.8	53.6	68.4	0.0
Meurtre	0.0	0.0	0.0	5.3	0.0
Bagarre	0.0	0.0	0.0	0.0	20.0
Braquage d'armurerie/poste	0.0	0.0	7.1	0.0	20.0
Affrontement intercommunautaire	0.0	6.5	3.6	0.0	0.0
Conflit foncier	0.0	6.5	0.0	5.3	0.0
Conflit politique	0.0	0.0	3.6	0.0	0.0
Conflit pastoral	0.0	4.3	3.6	0.0	0.0
Accident de chasse	4.3	10.9	3.6	5.3	0.0
Autre	0.0	0.0	0.0	0.0	10.0
N	47	46	28	19	10
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : sondage d'acteurs locaux 2020

LES ARMES À FEU DANS LA CRIMINALITÉ EN CÔTE D'IVOIRE

Avant de présenter plus en détail l'utilisation des armes à feu dans la criminalité, il convient de présenter le contexte global de la criminalité en Côte d'Ivoire.

LA CRIMINALITÉ EN CÔTE D'IVOIRE

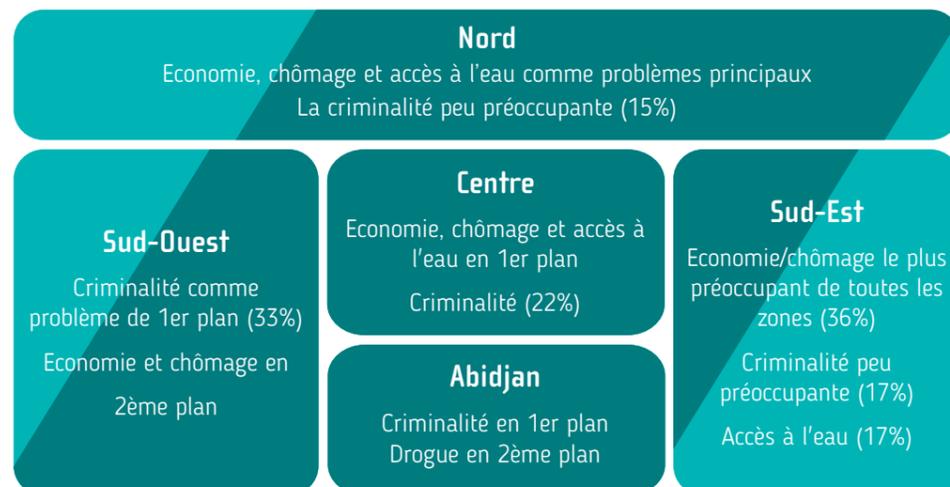
Interrogés sur la problématique qui les préoccupe le plus au quotidien, les répondants de l'enquête de ménages placent la criminalité en tête de liste seulement dans la zone du Sud-Ouest et à Abidjan (cf. Tableau 21). 33% d'entre eux au Sud-Ouest et 39.5% à Abidjan estiment que la criminalité est le problème le plus préoccupant dans leur zone. Dans les autres zones du pays, la criminalité arrive soit en deuxième position soit en troisième position. C'est au Nord que la criminalité préoccupe le moins : seuls 15% des répondants du Nord jugent que la criminalité est le problème principal de leur zone. Au centre du pays, 21.6% le pensent tandis que 17.2% sont de cet avis au Sud-Est.

Tableau 21 : Les préoccupations principales des répondants de l'enquête de ménages selon les zones

	Sud-Ouest %	Nord %	Centre %	Sud-Est %	Abidjan %
Economie et chômage	22.8	30.1	27.6	35.6	13.1
Infrastructures routières	5.2	11.0	6.8	10.6	9.7
Insécurité routière	1.5	1.2	0.9	2.0	1.1
Criminalité	33.0	15.0	21.6	17.2	39.5
La drogue	3.5	1.5	3.1	7.3	13.1
Accès à l'électricité	12.2	5.8	2.1	5.6	3.6
Accès à l'eau	16.2	20.4	27.2	16.5	12.4
Accès à la santé	1.4	7.7	6.3	1.7	0.7
Accès à l'éducation	2.3	2.7	0.3	1.3	0.9
Accès à la terre	1.2	2.2	0.8	1.0	0.2
Les conflits intercommunautaires	0.3	1.5	1.6	0.0	0.0
Pas de problèmes	0.4	1.0	1.7	1.3	5.6
N	926	599	747	303	443
Total	100%	100%	100%	100%	100%

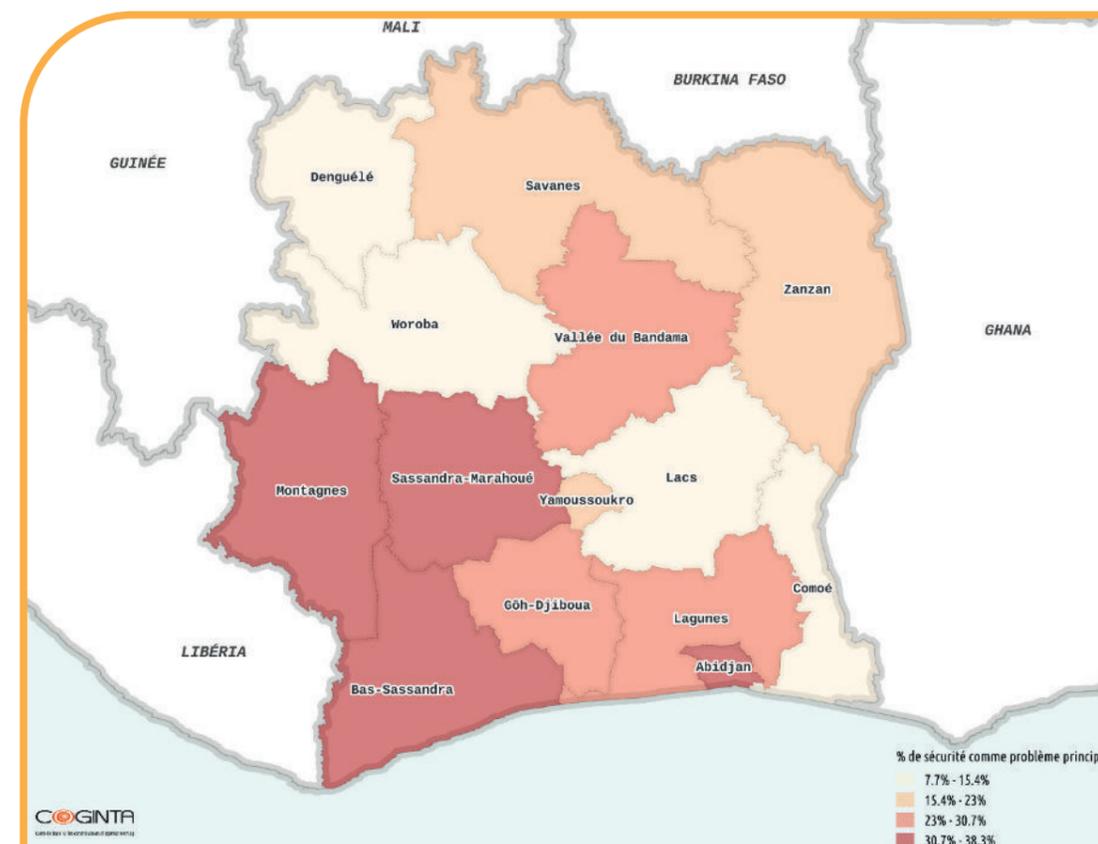
Source : sondage de ménages 2020

Graphique 6 : Résumé des problèmes les plus préoccupants par zone



La carte suivante (Carte 6) présente la distribution géographique par district des taux de répondants estimant que la criminalité constitue le problème principal de leur localité. Les districts d'Abidjan ainsi que ceux des Montagnes, du Bas-Sassandra et du Sassandra-Marahoué dans le Sud-Ouest se démarquent par des taux plus élevés qu'ailleurs.

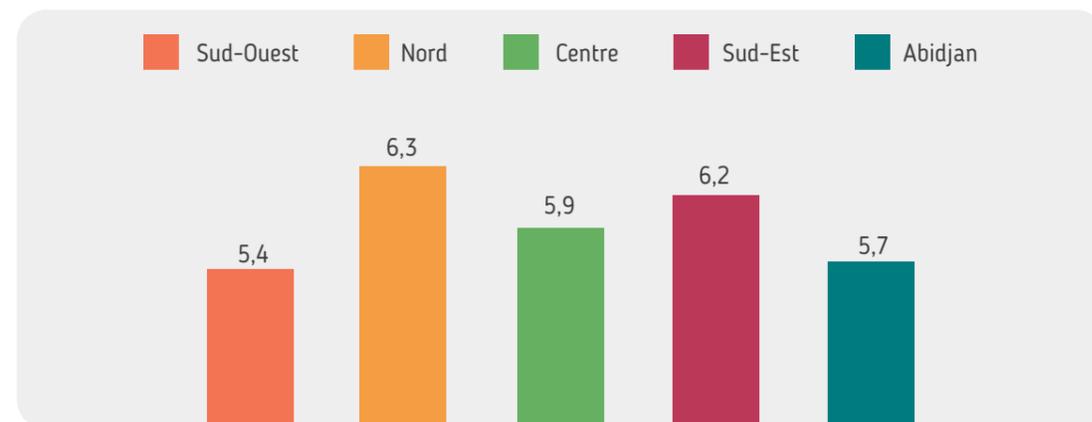
Carte 6 : Pourcentage de répondants de l'enquête de ménages estimant que la sécurité et la criminalité sont le problème principal de leur localité par district



Source : sondage de ménages 2020

Amenés à évaluer globalement la sécurité dans leur localité sur une échelle de 1 à 10 - 10 étant la meilleure note possible -, les répondants du Nord et ceux du Sud-Est attribuent à la sécurité les meilleures notes du pays (cf. Graphique 7). La zone Nord obtient la note de 6.3 sur 10 et le Sud-Est obtient 6.2. Le Centre et Abidjan obtiennent respectivement 5.9 et 5.7 tandis que les répondants de la zone du Sud-Ouest attribuent à la sécurité locale la moins bonne note du pays : 5.4.

Graphique 7 : Les notes attribuées à la sécurité dans leur localité sur une échelle de 1 à 10 par les répondants de l'enquête de ménages par zone



Source : sondage de ménages 2020

Ces notes reflètent l'expérience des répondants en matière de criminalité et leur sentiment d'insécurité. A partir de questions standardisées, le sondage a mesuré les taux de prévalence des cambriolages à domicile, des agressions dans la rue et des embuscades effectuées par des coupeurs de route armés. Le sondage a également mesuré le sentiment d'insécurité de jour comme de nuit lorsque les répondants se promènent seuls dans les rues de leur quartier ou de leur village. Les résultats sont présentés dans le prochain tableau (Tableau 22).

Tableau 22 : Les taux de prévalence de la victimisation sur trois ans par type de crime et le sentiment d'insécurité de jour et de nuit dans les zones selon les répondants de l'enquête de ménages

	Sud-Ouest	Nord	Centre	Sud-Est	Abidjan
Cambriolage à domicile	32.0%	19.1%	20.5%	21.5%	25.3%
Agression	5.5%	3.1%	5.0%	3.5%	14.3%
Coupeurs de route armés	5.9%	3.8%	2.4%	3.9%	2.6%
Insécurité de jour¹⁶	26.2%	16.8%	17.2%	11.6%	17.4%
Insécurité de nuit¹⁷	65.1%	41.4%	46.7%	43.2%	59.4%

Source : sondage de ménages 2020

Le **Sud-Ouest** enregistre les taux de cambriolages et de coupeurs de routes les plus élevés du pays.¹⁸ Sur trois ans, 32% des répondants interrogés déclarent avoir subis un cambriolage à leur domicile et 5.9% ont été victimes de coupeurs de route armés. Le sentiment d'insécurité, dans cette partie occidentale du pays, est également le plus élevé de Côte d'Ivoire. C'est le cas de jour, où le taux d'insécurité atteint 26.2%, et de nuit où ce taux est de 65.1%.

16 La question posées aux répondants pour mesurer le sentiment d'insécurité de jour était libellée de la manière suivante : « Vous sentez-vous très, assez, pas très ou pas du tout en sécurité lorsque vous vous promenez seul dans les rues de votre quartier ou votre village de jour ? ».

17 La question posées aux répondants pour mesurer le sentiment d'insécurité de nuit était libellée de la manière suivante : « Vous sentez-vous très, assez, pas très ou pas du tout en sécurité lorsque vous vous promenez seul dans les rues de votre quartier ou votre village après la tombée de la nuit ? ».

18 Cette situation perdure depuis plus d'une décennie comme le confirme un rapport de Human Rights Watch qui identifiait déjà en 2010 l'extrême ouest du pays comme zone d'« attaques généralisées » où le sentiment d'insécurité était très élevé. Cf. Human Rights Watch 2010. Terrorisés et abandonnés. L'anarchie, le viol et l'impunité dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, p. 30.

Au **Nord** du pays, les taux de criminalité sont les plus bas du pays sauf pour les coupeurs de route. Moins de 20% des répondants ont été victimes d'un cambriolage à leur domicile ces derniers trois ans, 3.1% ont été victimes d'une agression et 3.8% ont vécu une embuscade effectuée par des coupeurs de route armés. Les taux d'insécurité de jour comme de nuit sont parmi les plus bas du pays. 16.8% des répondants se déclarent en insécurité de jour et 41.4% de nuit.

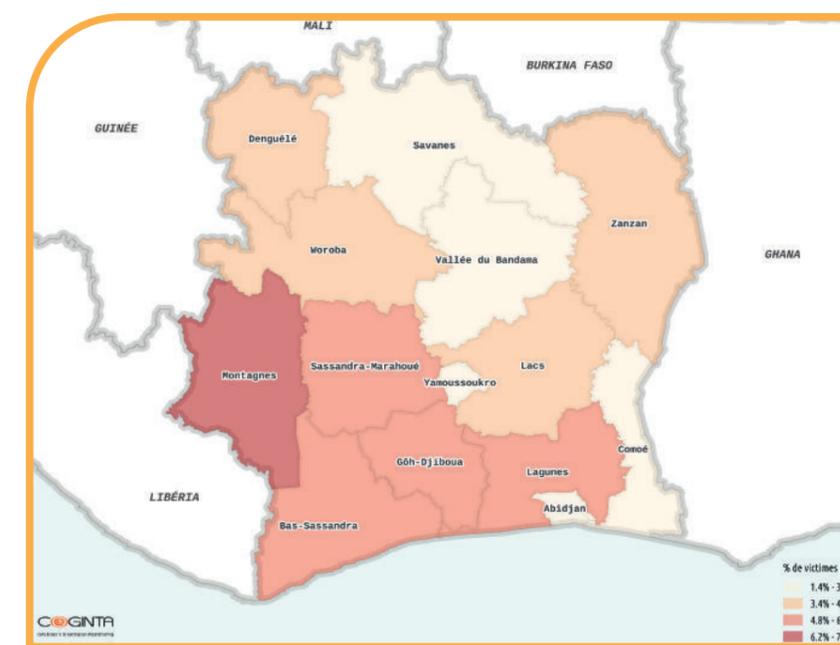
Le taux de cambriolage au **Centre** du pays est assez proche de celui du Nord (20.5%), mais le taux d'agressions y est plus élevé (5%). Le sentiment d'insécurité est légèrement plus élevé que celui observé au Nord. De jour, 17.2% des répondants se déclarent en insécurité alors que 46.7% le sont de nuit.

La zone du **Sud-Est** est l'une des moins criminogènes de Côte d'Ivoire et cette zone s'avère proche du profil sécuritaire du Nord. Dans le Sud-Est, le taux d'insécurité de jour est le plus bas du pays (11.2%). Les taux de cambriolages, d'agressions et de coupeurs de route sont proches de ceux du Nord.

La situation d'**Abidjan** est particulière. Le taux d'agressions y est le plus élevé du pays : 14.4% des répondants déclarent avoir été victimes d'une agression ces derniers trois ans. Les taux de cambriolages sont plutôt élevés (25.2%) alors que les embuscades par des coupeurs de route, qui est un phénomène rural, affectent peu les répondants de la zone (2.6%). Le sentiment d'insécurité le jour est semblable à celui que l'on rencontre dans les zones les plus calmes du pays (le Nord), mais, de nuit, il est très élevé : 59.5% se déclarent en insécurité de nuit à Abidjan. Le taux d'insécurité de nuit à Abidjan s'explique par le fait que les agressions – qui sont le type de criminalité le plus fréquent – se déroulent après la tombée de la nuit. 51.5% des victimes ont subi leur agression, d'après le sondage, entre 23h et 6h du matin et 25.8% entre 19h et 22h du soir. Les agressions de jour, à Abidjan, sont rares. Les cambriolages de domicile se déroulent également essentiellement de nuit, entre 23h et 6h du matin. A l'échelon national, 73.7% des cambriolages se sont déroulés, selon les victimes, dans cette période de la nuit.

La carte suivante (Carte 7) présente la distribution géographique par district des taux d'attaques par des coupeurs de routes en Côte d'Ivoire. Elle permet d'observer que les districts du Sud et du Sud-Ouest, à peu d'exceptions près, sont les plus touchés par les coupeurs de route. Dans le district des Montagnes, 7.4% des répondants déclarent avoir été victimes de coupeurs de routes ces derniers 3 ans.

Carte 7 : Pourcentage de victimes de coupeurs de route ces derniers trois ans par zone selon les répondants à l'enquête de ménages

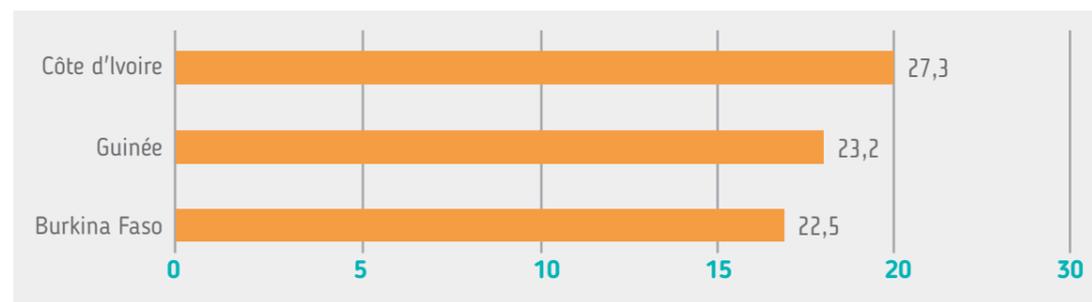


Source : sondage de ménages 2020

COMPARAISON DANS LA SOUS-RÉGION

Les taux moyens de criminalité mesurés par les cambriolages au domicile en milieu urbain sur trois ans en Côte d'Ivoire sont légèrement supérieurs à ceux observés dans les villes du sud du Burkina Faso et dans les villes guinéennes sur trois ans également¹⁹. A l'échelon national, le taux moyen en milieu urbain en Côte d'Ivoire selon le sondage de ménages est de 27.3% contre 23.2% en Guinée et 22.5% au sud du Burkina Faso.

Graphique 8 : Comparaison des taux de prévalence des cambriolages au domicile sur trois ans en Côte d'Ivoire, en Guinée et au sud du Burkina Faso (en %)



Source : sondage de ménages de 2018/2019 pour le Burkina Faso, sondage de ménages de 2018 pour la Guinée et sondage de ménages de 2020 pour la Côte d'Ivoire

Alors que les taux de cambriolages sur trois ans en Côte d'Ivoire sont assez proches des taux enregistrés au Burkina Faso, il n'en va pas de même pour les embuscades menées par des coupeurs de route. En Côte d'Ivoire, en moyenne à l'échelon national, 4% des résidents des localités urbaines affirment avoir été victimes d'embuscades de la part de coupeurs de route sur trois ans alors que ce taux sur trois ans est de 1.4% en moyenne dans les localités urbaines du sud du Burkina Faso. Aucune donnée comparable n'est disponible sur le taux d'embuscades par des coupeurs de route en Guinée.

Graphique 9 : Taux de prévalence de la victimisation par des coupeurs de route des résidents de centres urbains en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso (en %)



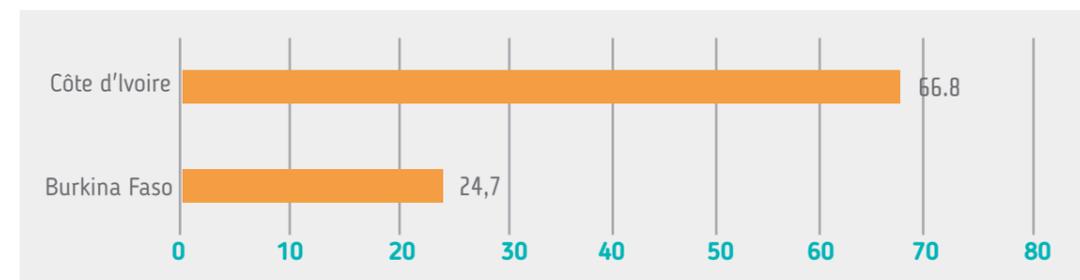
Source : sondage de ménages de 2018/2019 pour le Burkina Faso et sondage de ménages de 2020 pour la Côte d'Ivoire

Les personnes interrogées dans le sondage de ménages en Côte d'Ivoire manifestent également plus souvent que leurs homologues des villes du sud du Burkina Faso la crainte d'être victimes de coupeurs de route les prochains 12 mois. 66.8% des résidents de Côte d'Ivoire estiment probable qu'ils tombent sur une embuscade

¹⁹ Ces taux sont mesurés à travers une question standardisée dans les trois pays. Les enquêtes dans le sud du Burkina Faso et en Guinée ont été menées par Coginta en 2018 et 2019 avec des échantillons représentatifs au niveau des villes étudiées et une marge d'erreur de 2% pour un intervalle de confiance de 95%. Les villes faisant partie de l'échantillon au Burkina Faso sont Léo, Niangoloko, Cinkansé, Pô et Koloko. Les villes de l'échantillon de Guinée sont Kakan, Labé, N'Zérékoré et Kindia. La marge d'erreur de l'échantillon guinéen est de 2% pour un intervalle de confiance de 95%.

menée par des coupeurs de route les prochains 12 mois contre 24.7% pour les répondants de localités du sud du Burkina Faso. Aucune donnée comparable n'est disponible sur le sujet pour la Guinée.

Graphique 10 : Taux de répondants redoutant d'être victimes d'une embuscade menée par des coupeurs de route les prochains 12 mois dans les localités urbaines de Côte d'Ivoire et des villes du sud du Burkina Faso (en %)



Source : sondage de ménages de 2018/2019 pour le Burkina Faso et sondage de ménages de 2020 pour la Côte d'Ivoire

EVOLUTION DE LA SÉCURITÉ

Interrogés sur l'évolution de la sécurité ces derniers 12 mois, une majorité de 54.2% des répondants ivoiriens à l'échelon national estiment que la situation tend à s'améliorer (Tableau 23). 31% estiment qu'elle reste inchangée et 14.8% sont d'avis qu'elle s'est détériorée. Les variations régionales à cet égard sont faibles et la tendance à l'amélioration est perceptible dans toutes les zones du pays. Dans les cinq zones d'étude²⁰, au moins un résident sur deux est d'avis que la sécurité s'améliore par rapport à l'année précédente.

Tableau 23 : Opinion des répondants de l'enquête de ménages sur l'évolution de la sécurité dans leur quartier ou village ces derniers 12 mois par zone d'étude

	Sud-Ouest	Nord	Centre	Sud-Est	Abidjan	Moyenne nationale
	%	%	%	%	%	%
Amélioration	51.4	55.5	56.2	55.0	57.4	54.2
Pas de changement	31.3	32.1	30.9	32.9	28.0	31.0
Péjoration	17.3	12.4	12.9	12.1	14.6	14.8
N	926	595	738	307	453	3'162
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : sondage de ménages 2020

²⁰ A l'analyse, il s'avère que dans 3 des 14 districts de Côte d'Ivoire le taux de résidents estimant que la situation sécuritaire s'améliore est inférieur à 50%. C'est le cas du Sassandra-Marahoué où seuls 43.3% estiment que la sécurité s'améliore, du Bas-Sassandra (45.7%) et du district des Savanes (48%). Partout ailleurs, le taux de résidents qui estiment que la situation s'améliore est supérieur à 50%. Ces taux sont les plus élevés dans les districts de Yamoussoukro (65.3%), des Montagnes, de Denguélé (63%) et de Woroba (60.6%).

LA PART DES ARMES À FEU DANS LA CRIMINALITÉ

Quelle est la part des armes à feu dans la criminalité ? Elle semble importante si l'on se réfère aux données du sondage de ménages.

Les embuscades menées par des coupeurs de route, par exemple, se déroulent systématiquement avec des armes à feu, le plus souvent à l'aide de fusils d'assauts ou de fusils de chasse (artisanaux) à canon scié.²¹

A l'échelon national, les données de sondage permettent d'estimer que 77.5% des agressions se déroulent avec une arme. Dans 40% des agressions commises avec une arme, l'arme utilisée était une arme à feu et dans 60% des cas il s'agissait d'une arme blanche selon les victimes interrogées. Sur la base de ces chiffres, on peut estimer que 31% des agressions ou près du tiers des agressions se déroulent avec des armes à feu en Côte d'Ivoire.

Pour les cambriolages, on ne dispose pas de données fiables sachant que, dans 80% des cas, il n'y a pas de témoins oculaires. Lorsque les victimes sont en mesure de dire si les cambrioleurs étaient armés, dans 29.8% des cas elles affirment qu'ils avaient des armes à feu, dans 38.8% qu'ils avaient des armes blanches et dans 30% des cas qu'ils n'étaient pas armés.

Interrogés sur le type de situation le plus fréquent où des armes sont utilisées, les répondants du sondage brossent un portrait de l'utilisation des armes dans leur zone dont les chiffres sont présentés dans le Tableau 24 ci-dessous.

Tableau 24 : Types de situations dans lesquelles les armes à feu sont utilisées le plus souvent par zone selon les répondants de l'enquête de ménages

	Sud-Ouest	Nord	Centre	Sud-Est	Abidjan
	%	%	%	%	%
Braquage de commerce et de domicile	31.1	11.1	22.7	19.9	33.0
Vol et agression dans la rue	26.0	20.8	27.0	32.8	62.8
Violence domestique ou sexuelle	0.6	0.8	0.7	0.0	0.7
Embuscade par des coupeurs de route	35.1	54.8	45.1	36.7	0.7
Assassinat et meurtre	1.6	0.2	1.0	5.9	2.1
Conflit foncier, Intercommunautaire, ou politique	3.2	10.1	3.4	2.3	0.4
Racket des FSI	2.3	2.1	0.2	2.3	0.4
N	814	476	586	256	282
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : sondage de ménages 2020

Au Nord du pays, les armes à feu font surface avant tout dans les attaques des coupeurs de route. 54.8% des cas d'utilisation d'armes à feu au Nord l'ont été lors d'embuscades menées par des coupeurs de route.

Dans le Sud-Ouest, les armes à feu sont utilisées avant tout dans les embuscades de coupeurs de route (35.1%), mais aussi dans les braquages de commerces ou de domiciles (31.1%) ainsi que dans les vols et agressions dans la rue (26%).

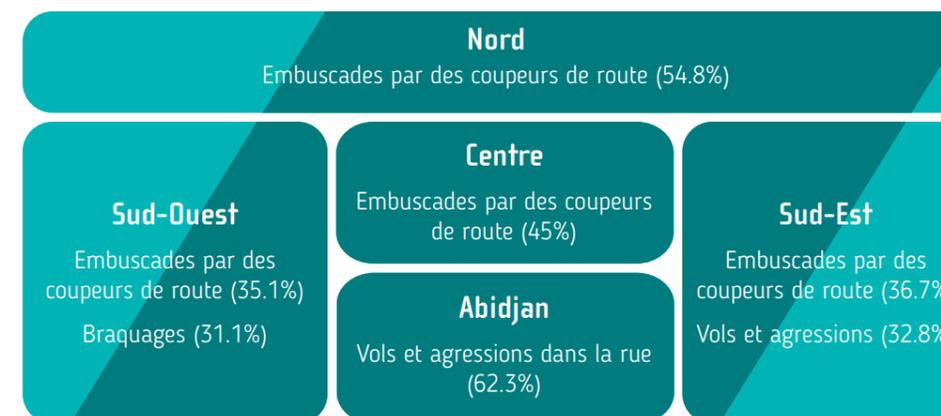
21 Pratiquement tous les acteurs locaux interrogés pour cette étude sont de cet avis.

Au Centre, les armes sont utilisées principalement dans les attaques des coupeurs de route (45.1%) et les vols et agressions dans la rue (27%).

Dans le Sud-Est, les armes sont utilisées principalement dans les embuscades de coupeurs de route (36.7%) ainsi que les vols et agressions dans la rue (32.8%).

A Abidjan, elles sont surtout utilisées dans les vols et agressions dans la rue (62.8%).

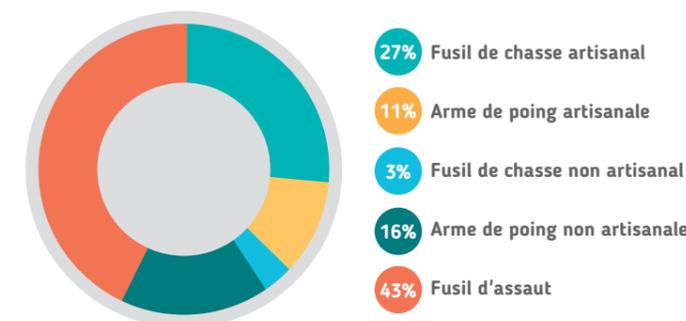
Graphique 11 : Le type de criminalité principal impliquant des armes à feu par région



LES TYPES D'ARMES EMPLOYÉES DANS LA CRIMINALITÉ

De l'avis des acteurs locaux interrogés, la grande majorité des armes utilisées dans la criminalité en Côte d'Ivoire sont des fusils d'assaut (43%) et des fusils de chasse (27%). Ces fusils de chasse, pour la plupart artisanaux, ont le canon scié notamment pour être rendus plus facilement dissimulables lors des contrôles effectués par les forces de sécurité. Les fusils de chasse ordinaires ne sont presque pas observés dans la criminalité. Un interlocuteur dans le Bas-Sassandra nous a indiqué le fait que le canon des fusils d'assaut se scie également pour échapper aux contrôles des forces de l'ordre. Les fusils artisanaux sont plus fréquemment utilisés dans le banditisme dans la partie Sud-Est du pays du fait d'une faible présence de fusils d'assaut issus de la crise post-électorale dans la zone. 11% des acteurs locaux considèrent que des armes de poing artisanales sont utilisées dans le banditisme et 16% pensent que c'est le cas d'armes de poing industrielles. Les fusils de chasse industriels sont très rarement présents au sein des réseaux criminels. Seuls 3% des acteurs locaux pensent qu'ils le sont.

Graphique 12 : Les type d'armes utilisées dans le banditisme selon l'estimation des acteurs locaux



Source : sondage d'acteurs locaux 2020

LES CONFLITS (FONCIERS, INTERCOMMUNAUTAIRES OU POLITIQUES)

Les conflits sont un contexte relativement mineur d'utilisation des armes à feu en Côte d'Ivoire selon l'avis à la fois des ménages et des acteurs locaux interrogés. Les conflits qui escaladent le plus souvent en affrontements armés sont liés aux problématiques foncières et aux dégâts commis par des troupeaux dans les cultures des planteurs et agriculteurs.

- Au **Nord**, les conflits entre agriculteurs et éleveurs dégénèrent plus souvent qu'ailleurs en affrontements armés. Dans cette zone, les conflits fonciers peuvent également mener à des affrontements armés. L'exploitation de terres dans la zone frontalière avec le Mali donne parfois lieu à des affrontements armés entre Maliens et Ivoiriens qui se disputent des parcelles de vergers d'anacardes. Les conflits d'héritage de terres au sein de mêmes familles peuvent également dégénérer. Il en va de même de conflits fonciers entre villages autour de parcelles litigieuses.
- Dans le **Sud-Ouest**, mais aussi dans le district du Woroba, des conflits entre allogènes et autochtones autour de la terre et des limites entre villages donnent parfois lieu à des affrontements armés. Ces conflits sont récurrents dans ces zones depuis la crise économique des années 1980 qui a vu les jeunes des communautés autochtones retourner aux villages en espérant cultiver les terres occupées par des migrants souvent à la suite d'arrangements leur cédant la propriété de celles-ci.
- Au **Sud-Est**, les litiges autour du foncier sont également la cause principale des conflits intercommunautaires, mais, de l'avis des acteurs locaux, « ces conflits ne se règlent pas à l'arme à feu ici ».

Les conflits intercommunautaires se règlent généralement par le biais des chefs coutumiers qui convoquent les mécanismes ancestraux de règlement des conflits. Lorsque le sang a été versé, la coutume veut que la famille de l'auteur « lave ce sang » par des rites et des compensations versées à la famille de la victime. Depuis quelques années, des comités présidés par les chefs coutumiers ont été installés dans certains départements par les autorités pour la gestion de conflits autour de la transhumance ou des problématiques foncières ; ils jouent également un rôle clef dans la résolution des conflits à l'amiable contribuant à la réduction des violences. Si les parties ne s'entendent pas lors des tentatives de résolution des conflits au sein de ces comités, elles peuvent recourir auprès de la préfecture pour qu'un constat soit dûment effectué et porter l'affaire devant les tribunaux. Les autorités interviennent en troisième rideau dans le règlement des conflits en déployant, parfois, les forces de sécurité pour sécuriser une zone le temps que les tensions s'apaisent.

La base de données du projet Armed Conflict Location & Event Data Project²², ou ACLED, permet de documenter les volumes d'événements conflictuels ayant impliqué l'usage d'armes en Côte d'Ivoire. Cette base de données inventorie en effet les événements conflictuels dans le pays à partir de sources médiatiques. Les événements conflictuels sont catégorisés par ACLED en cinq groupes selon la typologie suivante :

- Manifestations pacifiques²³
- Emeutes²⁴
- Mutineries²⁵
- Violences contre des civils²⁶
- Affrontements armés²⁷

²² Cf. <https://acleddata.com/#/dashboard>.

²³ Dans ces 5 catégories, les « manifestations pacifiques » sont fortement sous-représentées dans la base ACLED en raison du biais de sélection des médias en faveur de la violence et de l'illégalité pour la couverture de tels événements (Barranco et Wisler (1999). « Validity and Systematicity of Newspaper data in Event Analysis », European Sociological Review 15 (3); Wisler (1999). « Médias et action collective », Revue française de sociologie, XL-1)).

²⁴ Les « émeutes » sont définies par ACLED comme des « manifestations violentes impliquant souvent l'action spontanées de groupes non organisés appartenant à la société civile ».

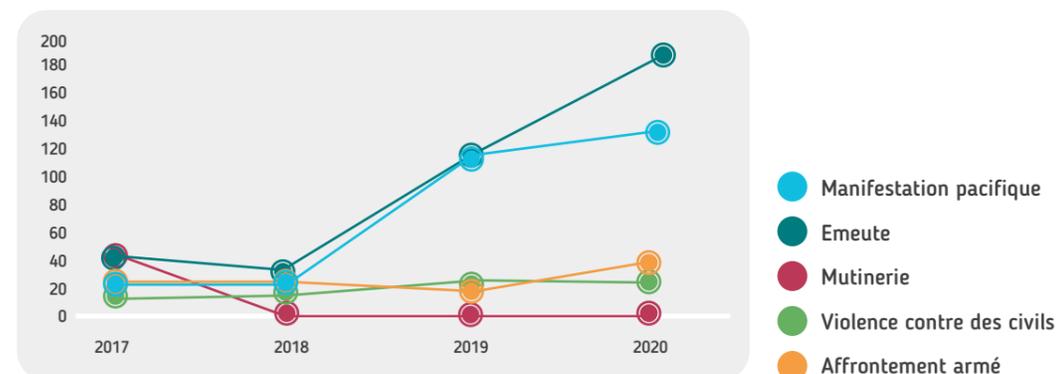
²⁵ Les mutineries sont un extrait de la catégorie d'émeute dans la base de données ACLED et sont définies comme une manifestation violente par des membres des forces de défense. Si la mutinerie dégénère en affrontements avec d'autres groupes des forces armées, elle est catégorisée comme « affrontement armé » dans la base ACLED.

²⁶ Les « violences contre des civils » sont définies par ACLED comme des « attaques violentes contre des citoyens non armés ».

²⁷ Les batailles armées/affrontements armés sont définies par ACLED comme « des affrontements violents entre deux groupes au moins qui sont armés » (mais pas nécessairement avec des armes à feu ; ce peut être des armes blanches comme des machettes par exemple).

Le graphique suivant présente l'évolution annuelle des événements conflictuels pour la période allant du 1er janvier 2017 jusqu'au 10 novembre 2020 à partir des données d'ACLED. Il permet de constater que les manifestations pacifiques et les émeutes se sont multipliées depuis 2019 à l'approche des élections présidentielles. En revanche, les autres types d'événements conflictuels sont plutôt stables ou en légère augmentation seulement.

Graphique 13 : Evolution des événements conflictuels depuis 2017 dans toute la Côte d'Ivoire



Source : base de données ACLED

Les chiffres des volumes d'événements conflictuels par année sont présentés dans le prochain tableau (Tableau 25). On notera qu'avec 29 cas, le nombre d'événements catégorisés comme « bataille armée » est en progression par rapport aux années précédentes où il était respectivement de 18, 13 et de 12 événements.

Tableau 25 : Nombre d'événements conflictuels par type d'événement

	2017	2018	2019	2020
Manifestation pacifique	15	19	94	132
Emeute	28	26	96	189
Mutinerie	35	0	0	0
Violence contre des civils	7	12	18	18
Affrontement armé	18	13	12	29
N	103	70	220	368

Source : base de données ACLED

Le prochain tableau (Tableau 26) présente la distribution des types d'événements conflictuels depuis 2017 dans les 5 zones d'étude et le taux d'événements conflictuels global pour 1 million d'habitants. Le tableau présente également le taux d'événements conflictuels pour 1 million d'habitants correspondant uniquement aux catégories regroupées des « violences contre la population civile » et des « affrontements armés ». Ces deux catégories impliquent l'usage d'armes même si ACLED ne distingue pas entre les armes à feu et les armes blanches. Des événements labellisés comme « batailles armées » ont pu impliquer uniquement des armes blanches comme des machettes ou des sabres par exemple.

ENCADRÉ. EXEMPLE D'UN « AFFRONTEMENT ARMÉ » DANS LES DONNÉES D'ACLED

Man, 12 juin (AIP) - Le village de Digoualé (sous-préfecture de Kpata, département de Biankouma), a été victime d'une attaque qui a occasionné plusieurs dégâts matériels et fait des blessés par balle et à la machette, vendredi. Certains autochtones joints au téléphone évoquent une rixe liée au foncier. Le temps de comprendre les vraies raisons, les autorités préfectorales et les forces de défense et de sécurité sont à pied d'œuvre pour ramener le calme et trouver la solution idoine.

Source : <https://aip.ci/cote-divoire-aip-biankouma-plusieurs-blesses-et-des-degats-materiels-dans-lattaque-du-village-de-digouale/>

Tableau 26 : Les événements conflictuels et taux pour 1 million d'habitants par zone pour la période 2017-2020²⁸

	Sud-Ouest %	Nord %	Centre %	Sud-Est %	Abidjan %
Emeute	43.7	28.6	45.6	55.3	38.2
Manifestation pacifique	32.0	27.0	30.0	29.8	40.9
Vandalisme	2.0	6.3	1.3	2.1	3.2
Mutinerie	3.0	14.3	6.9	1.4	3.2
Violence contre des civils	7.1	7.9	6.9	5.0	8.2
Affrontement armé	12.2	15.9	9.4	6.4	6.4
N	197	63	160	141	220
Total	100%	100%	100%	100%	100%
Taux global pour 1 million d'hab. d'événements	23.0	17.1	52.4	52.6	46.7
Taux pour 1 million d'hab. pour les batailles armées et les violences contre les civils	1.0	0.6	0.3	0.2	0.3

Source : base de données ACLED

Nous avons recodé les cas « d'affrontements armés » et de « violences contre des civils » de la base de données ACLED en distinguant 5 types de confrontations impliquant l'usage d'armes selon les acteurs principaux impliqués dans ces conflits. Il s'agit de :

- Violences intercommunautaires, lorsqu'elles opposent deux groupes sociaux ou villages ;
- Violences entre ou avec un groupe d'adolescents appelés communément les Microbes, qui est un cas de figure connu surtout à Abidjan ;
- Confrontations avec usage d'armes à feu entre un ou des groupes de la société civile et les forces de sécurité et de défense (police, gendarmerie, douanes, Eaux et forêts, armée) ;
- Confrontations armées entre deux groupes appartenant aux forces de sécurité et de défense, telles que des mutineries qui ont donné lieu à un affrontement ;
- Terrorisme, lorsqu'un groupe armé jihadiste est impliqué.

28 Les données ACLED pour 2020 sont arrêtées au 10 novembre 2020.

Le tableau suivant (Tableau 27) présente la distribution de ces types de conflits par zone pour la période 2017-2020.

Tableau 27 : Le type d'affrontements violents avec des armes (blanches ou à feu), par zone entre 2017 et 2020

	Sud-Ouest %	Nord %	Centre %	Sud-Est %	Abidjan %
Violences intercommunautaires	57.9	30.8	48.0	60.0	31.3
Violences entre groupes d'adolescents (Microbes)	0.0	0.0	0.0	0.0	18.8
Confrontations avec usage d'armes entre groupe social et forces de sécurité	42.1	38.5	24.0	33.3	40.6
Affrontements armés entre différentes forces de sécurité	0.0	7.7	28.0	6.7	9.4
Terrorisme	0.0	23.1	0.0	0.0	0.0
N	38	13	25	15	32
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : base de données ACLED

Le **Sud-Ouest** enregistre 197 événements conflictuels de 2017 à 2020. Proportionnellement, la zone enregistre plus de conflits avec utilisation d'armes blanches ou à feu que les autres régions. Il s'agit d'affrontements intercommunautaires dans près de 60% des cas (57.9%).

Le **Nord** enregistre relativement peu d'événements conflictuels (17.1 cas pour 1 million d'habitants sur 4 ans). Le taux d'événements armés pour 1 million d'habitants est cependant plus élevé que dans les autres zones à l'exception du Sud-Ouest. Pratiquement le quart des conflits armés (23.1%) est lié au terrorisme qui touche, ces derniers 4 ans, uniquement cette zone du Nord de la Côte d'Ivoire.

Le **Centre, le Sud-Est et Abidjan** enregistrent les taux d'événements conflictuels les plus élevés de Côte d'Ivoire avec environ 50 cas pour 1 million d'habitants sur 4 ans dans chacune de ces zones. En revanche, les conflits avec des armes (blanches ou à feu) sont plus rares que dans les autres régions du pays.

Dans le **Sud-Est**, la majorité de ces conflits armés oppose des groupes communautaires qui s'affrontent (60% des cas). Mais ces cas sont rares. Sur 4 ans, seuls 15 événements conflictuels sont enregistrés par ACLED.

Dans le **centre** du pays, 28% des conflits impliquant des armes blanches ou à feu ont vu s'opposer des forces de sécurité entre elles. Il s'agit d'affrontements lors de mutineries des forces armées. Un conflit armé sur deux est un affrontement intercommunautaire.

A **Abidjan**, une bonne partie - 18.8% - des conflits avec des armes (essentiellement des armes blanches) enregistrés ces derniers 4 ans a impliqué des adolescents labellisés comme « Microbes ». 40.6% des autres cas de conflits impliquant des armes blanches ou à feu ont opposé un groupe social avec les forces de sécurité.

L'USAGE DES ARMES À FEU PAR LES ACTEURS INFORMELS DE LA SÉCURITÉ

L'usage des armes par les Dozos n'est pas documenté en Côte d'Ivoire. Il ressort des entretiens menés lors du sondage d'acteurs locaux que les Dozos s'avèrent souvent les premiers intervenants lors d'embuscades menées par des coupeurs de route ou dans la traque du grand banditisme. Au nord du pays, où 33.8% des répondants estiment que les Dozos utilisent assez ou très souvent leurs armes, les Dozos sont également considérés par les communautés locales comme l'entité qui assure le mieux la sécurité locale. 61.4% des répondants du Nord pensent ainsi alors que seuls 17.3% pensent que ce sont au contraire les forces de sécurité qui assurent le mieux la sécurité locale. Le rôle des Dozos dans la sécurité locale est généralement souligné par les responsables locaux des forces de sécurité au nord du pays mais également dans le Sud-Ouest. Un acteur local interrogé s'exprime ainsi à ce propos :

« C'est vrai qu'on ne met pas les Dozos en avant, mais quand c'est chaud, là où les forces de l'ordre ne peuvent pas intervenir, ce sont eux qui vont là-bas.

Un autre acteur local explique :

« Parfois, les forces de sécurité n'interviennent pas lorsqu'il y a des braquages car elles ne sont pas suffisamment armées ; elles ont alors recours aux Dozos, et eux ils y vont parce que les balles ne les touchent pas.

Nous reviendrons plus loin sur le rôle des Dozos dans la sécurité et les collaborations ad hoc qui peuvent s'organiser notamment avec la gendarmerie dans les zones rurales.

CHAPITRE 4

LES VECTEURS DE PROLIFÉRATION DES ARMES À FEU DE PETIT CALIBRE : POPULATIONS CIVILES, DOZOS, ORPAILLEURS

CHAPITRE 4. LES VECTEURS DE PROLIFÉRATION DES ARMES À FEU DE PETIT CALIBRE : POPULATIONS CIVILES, DOZOS, ORPAILLEURS

LES POPULATIONS CIVILES

A l'échelon mondial, les populations civiles s'avèrent le principal vecteur de circulation des armes à feu.²⁹ La Côte d'Ivoire ne fait pas exception. En 2018, l'organisation Small Arms Survey³⁰ estimait à plus d'un million le nombre d'armes à feu détenues par des civils en Côte d'Ivoire, soit une moyenne de 4.4 armes à feu pour 100 personnes. L'essentiel de ces armes à feu est détenu illégalement³¹ du fait, entre autres, que les autorités ont cessé de délivrer des permis de port d'armes depuis 2012³² et que les populations civiles acquièrent et détiennent des armes à feu via des réseaux clandestins. Pour mesurer le niveau de détention, nous avons posé une question indirecte formulée de manière standardisée avec l'enquête de Small Arms Survey de 2010-2011 en Côte d'Ivoire. Nous avons demandé aux personnes interrogées dans l'enquête de ménages si elles souhaitaient, si cela était autorisé, détenir une arme à feu. Pour déterminer ensuite le profil de ce groupe de répondants, nous avons fait une analyse multivariée à partir d'un modèle explicatif présenté en annexe. Dans cette section, nous présenterons les résultats de l'analyse sous forme de simples tableaux croisés.

UN CHIFFRE EN RECU

En moyenne, 28.4% des répondants interrogés déclarent aujourd'hui souhaiter détenir une arme à feu si cela était autorisé. Ce chiffre est en fort recul par rapport à 2010 où 40% des répondants souhaitaient détenir une arme dans les mêmes conditions.³³ Cette baisse tend à conforter l'opinion dominante au sein de la communauté des acteurs locaux que nous avons interrogés et qui font état d'un relâchement sur le front de la détention des armes à feu dans le pays. En effet, 61.6% des acteurs locaux interrogés estiment que la circulation des armes à feu est en repli dans leur localité, 17.1% pensent qu'elle est stable tandis que 21.3% estiment, au contraire, qu'elle augmente.

Nous estimons le niveau de détention des armes à feu en Côte d'Ivoire à 3.1 armes à feu pour 100 habitants en 2020.³⁴ Il s'agit d'une estimation basse. Si l'on considère uniquement les réponses des hommes, le taux de détention moyen à l'échelon national s'élèverait à 4.4 armes à feu pour 100 habitants. Ces chiffres sont assez proches de l'estimation effectuée par l'organisation Small Arms Survey qui situe le taux d'armes à feu pour 100 habitants en Côte d'Ivoire à 4.4 en 2018. Même avec une estimation basse, le niveau de détention en Côte d'Ivoire s'avère tout de même élevé à l'échelle de la sous-région. Small Arms Survey, en 2018, estime à 1.1 armes à feu pour 100 habitants au Mali, 1.0 en Guinée, 0.5 au Niger, 0.9 au Burkina Faso, mais 3.2 au Nigéria et même 8.0 au Ghana.³⁵

²⁹ Aaron Karp (2018). Estimating Global Law Enforcement Firearms Numbers, Small Arms Survey, Briefing Paper, Juin.

³⁰ Small Arms Survey (2018). Briefing Papers on Global Firearms Holdings. <http://www.smallarmssurvey.org/weapons-and-markets/tools/global-firearms-holdings.html> (vu le 1er décembre 2020).

³¹ Small Arms Survey (2018) (Op. Cit.) estime à seulement 2'500 les armes détenues par les civils qui sont enregistrées officiellement en Côte d'Ivoire.

³² Voir section sur le contrôle des armes à feu plus bas.

³³ Savannah de Tessières, Enquête nationale sur les armes légères et de petit calibre en Côte d'Ivoire, Small Arms Survey (2012). P. 84

³⁴ Cette estimation part de l'hypothèse qu'il n'y a qu'une seule arme par ménage.

³⁵ Small Arms Survey (2018) (Op. Cit.).

Tableau 28 : Estimation du taux de détention d'armes à feu pour 100 personnes par zone

	Taille moyenne des ménages ³⁶	Taux de répondants souhaitant une arme (en %)	Taux de détention pour 100 personnes
Sud-Ouest	9.03	25.5	2.8
Nord	12.94	40.1	3.1
Centre	10.9	34.6	3.2
Sud-Est	8.61	28.2	3.3
Abidjan	7.37	24.7	3.4
Total	9.97%	28.4%	3.1%

Source : sondage de ménages 2020

LE PROFIL DES DÉTENTEURS

LE PROFIL DE RÉPONDANTS QUI SOUHAITENT DÉTENIR UNE ARME À FEU

Le profil de celles et ceux qui disent souhaiter détenir une arme à feu est le suivant³⁷. Il s'agit avant tout d'un souhait exprimé par les hommes en milieu rural, résidant dans les districts du Nord, et plutôt issus de communautés d'agriculteurs, de planteurs et d'éleveurs ou d'entrepreneurs. Le désir de détenir une arme n'est pas lié directement à l'insécurité dans la localité de résidence des répondants. En revanche, la perception qu'on les répondants du risque d'être victime prochainement d'un crime armé ainsi l'image qu'ils ont des forces de sécurité en matière de lutte contre la criminalité influencent leur choix. En effet, plus on évalue le risque personnel de tomber sur des coupeurs de route armés comme étant élevé, plus on souhaite détenir une arme à feu. De la même manière, plus on a une mauvaise opinion des forces de sécurité et plus on souhaite détenir une arme à feu. Un facteur qui influence fortement le désir de détenir une arme à feu est l'opinion que l'on a sur la dangerosité des armes pour leur famille. Plus on estime les armes dangereuses pour la famille, et plus on considère qu'il n'est pas souhaitable d'en détenir. Les analyses multivariées en Côte d'Ivoire révèlent que le sexe et l'opinion des répondants sur la dangerosité des armes sont les facteurs influençant le plus le souhait de détenir une arme à feu.

UN SOUHAIT EXPRIMÉ PAR LES HOMMES, EN MILIEU RURAL ET AU NORD

Selon les données de sondage, en moyenne 33.1% des populations rurales contre 26.4% pour les populations urbaines souhaitent détenir une arme à feu en Côte d'Ivoire.

Graphique 14 : Taux de répondants à l'enquête de ménages désirant détenir ou détenant une arme à feu selon le degré d'urbanisation (en %)



Source : sondage de ménages 2020

³⁶ La taille moyenne des ménages est calculée à partir d'une question du sondage de ménages mené pour cette étude.
³⁷ Nous avons défini ce profil à partir d'une régression logistique utilisant un modèle heuristique comprenant différentes variables démographiques (sexe, genre, âge, ethnie, catégorie sociale), la victimisation, le sentiment d'insécurité, l'image des forces de sécurité ainsi que l'opinion sur la dangerosité des armes à feu. Pour cette présentation, nous ne retenons que les variables ayant eu un effet significatif sur le souhait de détenir une arme et présentons les chiffres en mode bivarié et non les coefficients de régression.

Les hommes sont plus de trois fois plus susceptibles que les femmes de souhaiter détenir une arme à feu. 40.5% des hommes le souhaitent contre 16.3% des femmes.

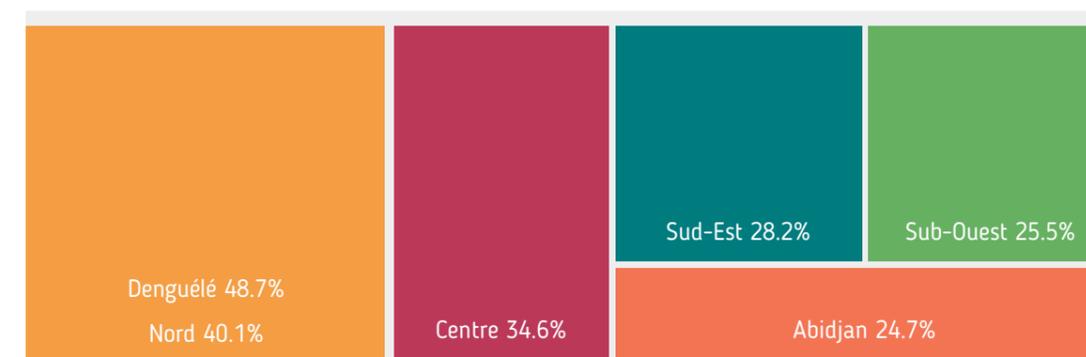
Graphique 15 : Taux de répondants à l'enquête de ménages désirant détenir ou détenant une arme à feu selon le sexe (en %)



Source : sondage de ménages 2020

La détention n'est pas liée à l'âge ou à l'appartenance ethnique³⁸ mais plutôt à la zone géographique dans laquelle on réside. Résider au nord du pays multiplie la probabilité de souhaiter détenir une arme par un facteur de 1.7 par rapport aux autres zones. 40.1% des répondants du Nord souhaitent une arme à feu contre 35.6% au Centre, 25.5% au Sud-Ouest, 28.2% au Sud-Est et 24.7% à Abidjan. Dans les districts Nord et Centre du pays, respectivement 53.9% et 52% des hommes déclarent souhaiter détenir une arme à feu. Par contraste, dans la zone du Sud-Ouest, seuls 36.6% des hommes affirment de même. C'est dans les districts de Denguélé et de Zanzan que les armes à feu sont les plus populaires auprès des hommes : 59.5% des hommes du Denguélé souhaitent détenir une arme à feu et 60.3% des hommes du district de Zanzan le souhaitent également. En comparaison, à Abidjan, 36.9% des hommes souhaitent détenir une arme à feu. Le sexe est le facteur démographique influençant le plus l'intérêt pour la détention d'une arme à feu en Côte d'Ivoire.

Graphique 16 : Le taux de répondants à l'enquête de ménages souhaitant détenir une arme à feu par zone (en %)



Source : sondage de ménages 2020

³⁸ Small Arms Survey note également que l'appartenance ethnique n'influait pas le souhait de détenir une arme à feu dans l'enquête réalisée en Côte d'Ivoire en 2010/2011.

LES AGRICULTEURS, ÉLEVEURS ET PLANTEURS

Parmi les groupes socioprofessionnels, deux catégories se détachent (Tableau 29). Il s'agit des entrepreneurs, avocats et médecins, d'une part, et, d'autre part, des agriculteurs, planteurs et éleveurs. Pratiquement une personne sur deux (47.6%) de la première catégorie souhaite avoir une arme à feu tandis que 35.6% des agriculteurs/planteurs/éleveurs le souhaitent également. Comparativement, seuls 24.7% des artisans et commerçants et 27.4% de ceux qui travaillent dans le secteur industriel, des services ou de l'administration le souhaitent également.

Tableau 29 : Le souhait d'avoir une arme à feu selon la catégorie socio-professionnelle des répondants au sondage de ménages

	Entrepreneur, avocat, médecin	Artisan, commerçant	Agriculteur, planteur, éleveur	Industrie, service ou administration
	%	%	%	%
Non	52.4	75.3	64.4	72.6
Oui	47.6	24.7	35.6	27.4
N	42	482	826	726
Total	100%	100%	100%	100%

Source : sondage de ménages 2020

L'INSÉCURITÉ, L'IMAGE DES FORCES DE SÉCURITÉ

Le lien entre l'insécurité et le souhait de détenir une arme à feu est relativement ténu. Le taux de résidents souhaitant détenir une arme est le plus élevé dans les régions du Nord, à savoir les zones les moins criminelles et où le sentiment d'insécurité est le plus bas. Ce taux est le plus bas dans les districts du Sud-Ouest qui, on l'a vu plus haut, sont les plus criminogènes et où le sentiment d'insécurité est parfois très élevé. Le tableau suivant (Tableau 30) permet d'observer l'absence de corrélation significative entre le sentiment d'insécurité et détention des armes.

Tableau 30 : Le taux de répondants au sondage de ménages souhaitant détenir une arme à feu selon le sentiment d'insécurité de jour et de nuit

Souhaite une arme à feu	Sécurisé de jour	Insécurité de jour	Sécurisé de nuit	Insécurité de nuit
	%	%	%	%
Non	72.4	68.4	70.6	71.1
Oui	27.6	31.6	29.4	28.9
N	2'652	623	1'287	1'698
Total	100%	100%	100%	100%

Source : sondage de ménages 2020

Les victimes de cambriolages, d'agressions ou d'attaques de coupeurs de route ne souhaitent pas plus souvent que les autres détenir une arme à feu. Celles qui notent moins bien la sécurité dans leur localité ne souhaitent pas plus que les autres détenir une arme à feu. En revanche, la perception du risque d'être victime d'un crime avec une arme à feu fait grimper la demande en matière d'armes à feu. 33.2% de ceux qui estiment qu'il est probable qu'ils soient victimes d'un crime par des individus armés ces prochains 12 mois souhaitent une arme à feu contre 24.9% qui pensent que ce n'est pas probable.

L'image des forces de sécurité impacte le souhait de détenir une arme à feu sans pour autant être un facteur explicatif très déterminant.³⁹ Néanmoins, plus on est d'avis que les forces de sécurité intérieure (FSI) font mal leur travail de lutte contre la criminalité et plus on exprime le souhait de détenir une arme à feu (Tableau 31).

Tableau 31 : Le taux de répondants au sondage de ménages souhaitant détenir une arme à feu selon l'image du travail des forces de sécurité en matière de lutte contre la criminalité

Souhaite une arme à feu	Les FSI font du mauvais travail	Les FSI font du bon travail
	%	%
Non	68.0	73.1
Oui	32.0	26.9
N	1'305	1'744
Total	100%	100%

Source : sondage de ménages 2020

L'OPINION SUR LA DANGEROUSITÉ DES ARMES À FEU ET LE SOUHAIT D'EN DÉTENIR UNE

Le facteur qui influence le plus le souhait de détenir ou non une arme à feu est l'opinion sur la dangerosité des armes à feu pour la famille. Seuls 10.7% de celles et ceux qui considèrent les armes comme étant dangereuses souhaitent en détenir une alors que, dans le cas contraire, le taux de souhait grimpe à 67.3% (Tableau 32).

Tableau 32 : Le souhait des répondants au sondage de ménages de détenir une arme à feu selon leur opinion sur la dangerosité des armes à feu

	Dangereuse pour la famille	Cela dépend des circonstances	Protège ma famille
	%	%	%
Ne souhaite pas d'armes à feu	89.3	67.8	32.7
Souhaite une arme à feu	10.7	32.2	67.3
N	1788	627	756
Total	100%	100%	100%

Source : sondage de ménages 2020

C'est dans le Nord du pays que réside la majorité des répondants qui estiment que les armes à feu protègent la famille (Tableau 33). Même si l'opinion y est divisée à ce sujet, une proportion importante de la population de cette zone - 38.7% contre 23.8% en moyenne nationale - est d'avis que les armes protègent la famille. 17.3% des répondants du Nord sont ambivalents à ce sujet et affirment que « cela dépend », tandis que 44.1% estiment que les armes à feu sont dangereuses pour la famille. Dans les zones méridionales du pays, l'opinion qui prédomine est que les armes à feu sont dangereuses. Au Sud-Ouest, par exemple, 63.8% des répondants pensent ainsi. Au Centre du pays, 48.1% le pensent également.

³⁹ En termes statistiques, l'importance d'un facteur se mesure en « poids » dans un modèle d'analyse. Ce facteur s'avère avoir peu de « poids » dans la relation selon les résultats de l'analyse multivariée.

Tableau 33 : L'opinion des répondants au sondage de ménages sur la dangerosité des armes à feu par zone

	Sud-Ouest	Nord	Centre	Sud-Est	Abidjan	Moyenne nationale
	%	%	%	%	%	%
Dangereuses pour la famille	63.8	44.1	48.1	56.8	51.5	56.3
Cela dépend	18.6	17.3	21.9	20.0	25.2	19.9
Protègent la famille	17.7	38.7	30.1	23.2	23.2	23.8
N	938	608	755	310	452	3'210
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : sondage de ménages 2020

Sachant que l'opinion sur la dangerosité des armes est le facteur clef de la détention au sein de la population civile, de futures campagnes de sensibilisation sur cette problématique pourraient s'appuyer sur les femmes qui, dans leur grande majorité, les considèrent comme étant dangereuses (cf. Tableau 34). En moyenne, 61.9% d'entre elles sont de cet avis, 18.7% pensent que cela dépend et 19.4% estiment qu'elles protègent la famille. Les hommes sont beaucoup plus partagés sur la question. A l'échelon national, en moyenne, 50.7% estiment qu'elles sont dangereuses pour la famille, 21% que cela dépend des circonstances et 28.3% qu'elles protègent.

Tableau 34 : Opinion des répondants au sondage de ménages sur la dangerosité des armes à feu selon le genre

	Femme	Homme	Total
	%	%	%
Dangereuses pour la famille	61.9	50.7	56.3
Cela dépend	18.7	21.0	19.9
Protègent la famille	19.4	28.3	23.8
N	1'593	1'603	3'196
Total	100%	100%	100%

Source : sondage de ménages 2020

Le tableau ci-dessous (Tableau 35) présente l'opinion des répondants sur la dangerosité des armes par district. Dans le Sud-Ouest, l'opinion varie peu au sein de la zone. Au Nord, 3 des 4 districts qui comptent la zone enregistrent des proportions supérieures à la moyenne nationale de répondants considérant que les armes à feu protègent la famille. Dans la partie centrale du pays, le district des Lacs enregistre un taux très élevé de répondants jugeant que les armes à feu protègent la famille (45.6%). Dans le Sud-Est, ce taux est également élevé dans le district de Comoé (32.2%).

Tableau 35 : L'opinion des répondants au sondage de ménages sur la dangerosité des armes à feu par district

	Dangereuses pour la famille	Cela dépend des circonstances	Protègent la famille	N	Total
Bas-Sassandra	60.2	18.7	21.1	251	100%
Montagnes	67.6	17.9	14.5	262	100%
Sassandra-Maraouhé	66.1	19.4	14.5	248	100%
Gôh-Djiboua	59.9	18.1	22.0	177	100%
Woroba	51.5	19.2	29.2	130	100%
Denguélé	26.7	20.7	52.7	150	100%
Savanes	49.2	12.4	38.4	177	100%
Zanzan	49.0	17.9	33.1	151	100%
Vallée du Bandama	49.1	26.0	24.9	457	100%
Des Lacs	40.3	14.1	45.6	149	100%
Yamoussoukro	52.7	16.9	30.4	148	100%
Lagunes	65.8	19.3	14.9	161	100%
Comoé	47.0	20.8	32.2	149	100%
Abidjan	51.5	25.2	23.2	452	100%

Source : sondage de ménages 2020

Vérifications faites, l'opinion sur la dangerosité des armes à feu ne dépend pas de facteurs tels que l'âge des répondants, leur niveau d'éducation, leur appartenance ethnique, leur sentiment d'insécurité ou encore leur expérience d'une victimisation. L'analyse de cette opinion n'accrédite que partiellement la thèse selon laquelle le Nord a une culture des armes qui expliquerait le niveau élevé de circulation dans la zone. Globalement, l'opinion que les armes protègent la famille est plus répandue dans le nord du pays, mais elle l'est aussi dans d'autres zones comme les districts du centre ainsi que dans le district de Comoé.

LES DOZOS

La demande en matière d'armes à feu est stimulée par les acteurs informels de la sécurité en Côte d'Ivoire et, en tout premier lieu, par la confrérie des Dozos en Côte d'Ivoire. Tous les Dozos possèdent, au minimum, un fusil de chasse qu'ils portent avec leur tenue traditionnelle lorsqu'ils sont en opération. Là où ils sont implantés, au Nord avant tout mais également dans les zones centrales et occidentales du pays, les Dozos sécurisent souvent les marchés hebdomadaires et leurs accès routiers, font du gardiennage pour des commerces, accompagnent de nuit les planteurs ou convoient des bus sur des axes sensibles. Ils assurent aussi la protection de sites miniers artisanaux et sont capables de retrouver des bœufs volés ayant traversé la frontière⁴⁰ grâce aux réseaux transnationaux de Dozos actifs dans l'espace mandé et sénoufo qui leur permettent de mener rapidement des investigations au Mali, en Guinée ou encore au Burkina Faso. Demandant des sommes modiques pour leurs services, ils sont souvent préférés aux sociétés privées de gardiennage par les petits commerçants, les planteurs ou encore des petites exploitations minières⁴¹ qui leur font confiance pour sécuriser leurs biens et leurs mouvements. L'engagement des Dozos dans le secteur de la sécurité publique débute dans les années 1980 et, à partir du Nord, le mouvement s'installe progressivement dans les zones du Sud. Les Dozos sont le groupe le plus organisé d'un secteur informel de la sécurité locale plus large comprenant des groupes d'autodéfense de villages. Ils sont un vecteur de prolifération des armes de petit calibre mais jouent aussi, comme on va le voir, comme un vecteur de contrôle de cette prolifération.

La confrérie de chasseurs traditionnels Dozos s'est investie dans le secteur de la sécurité à la fin des années 1980 en Côte d'Ivoire⁴² (mais aussi en Guinée orientale et à l'ouest du Burkina Faso⁴³) à partir d'une matrice originale malienne⁴⁴ qui les a inspirés. Le phénomène des coupeurs de route et des vols de bœufs⁴⁵ s'emballait en Côte d'Ivoire précipité par le marasme économique qui frappait le pays après de belles années de croissance. Parti de la ville d'Odienné, le mouvement – initialement limité à un groupe appelé Benkadi – s'est propagé depuis le nord du pays pour gagner dès le milieu des années 1990 pratiquement tout le territoire ivoirien via l'immigration des communautés mandés et sénoufos dans le sud du pays.⁴⁶ Les Dozos se sont ancrés le plus solidement là où ces communautés du Nord se sont installées dans le Centre et le Sud-Ouest du pays.⁴⁷ Un recensement effectué en 1997 et 1998 dénombrait alors plus de 42'000 Dozos sur l'ensemble du territoire⁴⁸. L'expansion de ce mouvement assimilé aux communautés du Nord a été stoppée dès 1995.⁴⁹ Les gouvernements successifs ont alors cherché tour à tour à ramener les Dozos dans leur sphère culturelle initiale, limiter leur action au Nord ou encore les encadrer sans pour autant leur accorder un statut d'entité auxiliaire dans la sécurité que le mouvement réclamait.⁵⁰ Composé essentiellement – mais pas uniquement selon les zones – de membres des communautés du Nord, le mouvement Dozos a pris fait et

40 A Kaniasso, le commandant de la gendarmerie relate que plusieurs cas de vols de bœufs auxquels il a eu à faire ont été résolus par les Dozos. Ceux-ci connaissent les pistes de passages des frontières, contactent leurs collègues Dozos de Guinée ou du Mali pour intercepter les voleurs et, via des arrangements locaux négociés, font restituer les bœufs. Il donne l'exemple d'un vol de 37 bœufs et explique « On a diligemment une enquête avec la collaboration des Dozos, ils se sont retrouvés en Guinée. Après des arrangements, ils ont restitué les bœufs. »

41 Voir la section sur l'orpaillage plus loin.

42 Hellweg, Joseph (2011). *Hunting the Ethical State: The Benkadi Movement in Côte d'Ivoire*. Chicago: Chicago University Press.

43 Hagberg, Sten (2019). *Performing Tradition while Doing Politics: a comparative study of the dozos and koglwego self-defense movements in Burkina Faso*. African Studies Association, pp. 173-193

44 Sur l'origine malienne du modèle Benkadi du mouvement, voir Joseph Hellweg (2012). *La chasse à l'instabilité : les Dozos, l'Etat et la tentation de l'extralégalité en Côte d'Ivoire*. Migrations et sociétés. No 144, pp. 163 à 182. Voir aussi sur le Mali par exemple Arseniev, Vladimir, 2007. *Les chasseurs Donso du Mali à l'épreuve du temps*, Afrique contemporaine, No 3/4, no 223-224, pp. 341-361

45 Un entretien avec le Secrétaire général du mouvement Benkadi, Ouataro Bakari, que nous avons mené explique que, historiquement, c'est avant tout le vol de bœufs qui a précipité l'engagement des Dozos dans la sécurité au Nord de la Côte d'Ivoire, et moins le phénomène des coupeurs de route.

46 Hellweg et Médevielle (2017). *Zakaria Koné et les transformations des chasseurs Dozos en Côte d'Ivoire*. De la société civile comme stratégie politique. Afrique contemporaine, pp. 41-58.

47 D'après les entretiens que nous avons menés avec des responsables Dozos, le mouvement a pris pied à Daloa, dans le Sassandra-Maraouhé, au tout début des années 1990. Des associations locales ont été créées ensuite en 1995 à Méaguy ainsi qu'à Duékoué. A peu près à la même époque, une association a été créée à San Pedro.

48 Rapport sur les abus des droits de l'homme commis par des Dozos en République de Côte d'Ivoire, Nations Unies, juin 2013, p. 11.

49 Koné, Fahiraman Rodrigue (2018). *La confrérie des chasseurs traditionnels Dozos en Côte d'Ivoire : enjeux socio-culturels et dynamiques sécuritaires*, Rapport de recherche, juin.

50 Koné, Fahiraman Rodrigue (2018). *La confrérie des chasseurs traditionnels Dozos en Côte d'Ivoire : enjeux socio-culturels et dynamiques sécuritaires*, Rapport de recherche, juin.

cause pour la cause rebelle durant les crises, celle de 2002 à 2007⁵¹ et la crise post-électorale de 2011. Il a été sévèrement critiqué dans un rapport de l'ONU de 2013 qui a dénoncé de graves abus en matière de droits de l'homme durant la crise post-électorale. Cela a entaché durablement leur réputation.⁵² Bien qu'en reflux dans le sud du pays par rapport aux premières années de la crise post-électorale de 2011⁵³, la confrérie Dozo reste un acteur informel clef de la sécurité locale en Côte d'Ivoire. Elle s'est même étendue dans les districts du Nord depuis 5 ans environ selon les entretiens que nous avons menés, et bénéficie aujourd'hui d'une plus grande tolérance de la part des autorités que les administrations antérieures⁵⁴.

Il est quelque peu spéculatif d'estimer le nombre de Dozos aujourd'hui. Nous avons recueilli quelques chiffres auprès des responsables Dozos localement. A Kaniasso, dans le Denguélé, district d'origine des Dozos ivoiriens, le chef Dozo nous a confié qu'il y avait 300 Dozos au niveau de sa localité.⁵⁵ A Gbon, ils sont environ 200 dans la commune. Dans la zone de Korhogo, le chef Dozo a mentionné le nombre de 10'000 Dozos. A Duékoué, 1'500 Dozos seraient en activité selon le responsable Dozo local. Les Dozos, selon leurs responsables, ne détiendraient que des calibres 12.

Au Nord, au Centre et au Sud-Ouest, les forces de sécurité intérieure adoptent des pratiques informelles dans un répertoire allant de la simple tolérance, à la coopération et, dans une certaine mesure, à une assimilation consistant à adopter une identité Dozo. Ces pratiques se justifient partiellement dans l'ambiguïté de la politique nationale à leur égard. La plupart des responsables Dozos – 9 sur 11 – que nous avons interrogés confirment être enregistrés officiellement au niveau de la préfecture tandis que les préfectures de leur côté déclarent qu'ils ne le sont pas.

Le mouvement Dozo compte aujourd'hui trois grandes associations nationales. Les tentatives de plusieurs administrations de fédérer l'ensemble des associations sous une association unique ont jusqu'ici échoué. Les trois grandes associations avec des ambitions nationales ont des assises locales différentes même s'il n'est pas exclu de voir plusieurs associations de Dozos dans une seule et même localité ou de voir des Dozos évoluer en dehors de ces associations. Le mouvement Benkadi est dominant au nord tout en assurant une bonne présence dans le district des Montagnes et plusieurs villes du Sud-Ouest comme Daloa, Guiglo ou Meaguy⁵⁶. La Fédération nationale des Dozos de Côte d'Ivoire ou FENACODOCI, créée après 2011, est présente dans certaines régions du Centre, dans le Woroba, et le Bas-Sassandra notamment⁵⁷. La Coordination des Dozos de Côte d'Ivoire (CODOZ-CI) est quant à elle présente dans les régions d'Agnefy, Tiassa, Grands Ponts, Nawa, San Pedro et Gbôklé.

Interrogés sur les entités qui assurent le mieux la sécurité dans les quartiers et les villages des répondants, une large majorité des répondants du sondage de ménages (61.4%) considèrent que les Dozos sont l'entité principale qui assure la sécurité au Nord du pays alors que, dans les autres zones de Côte d'Ivoire, ils sont jugés comme étant un acteur mineur de la sécurité (Tableau 36). Dans le Sud-Ouest, cependant, on note que 8.3% des répondants les considèrent comme l'acteur principal de la sécurité (cf. Tableau 36). Dans toutes les zones hormis le Nord, les résidents déclarent qu'ils assurent eux-mêmes la sécurité dans leur zone dans des proportions très importantes ; au Sud-Ouest, 40.6% des répondants déclarent que les résidents s'organisent eux-mêmes pour assurer la sécurité, 47.7% des répondants du Centre et 60.2% à Abidjan le disent également.

51 Joseph Hellweg (2012). *La chasse à l'instabilité : les Dozos, l'Etat et la tentation de l'extralégalité en Côte d'Ivoire*. Migrations et sociétés, p. 179

52 Rapport sur les abus des droits de l'homme commis par des Dozos en République de Côte d'Ivoire, Nations Unies, juin 2013. Voir aussi Joseph Hellweg (2012) (Op. Cit.) pp. 180-181 ainsi que Amnesty International (2012). « Nous voulons rentrer chez nous, mais nous ne pouvons pas ». *Insécurité et personnes déplacées en Côte d'Ivoire : une crise persistante.*, pp. 24-26.

53 Selon le responsable des Dozos de Bouaké, leurs effectifs ont diminué pratiquement de moitié depuis quelques années avec le retour dans leur zone des Dozos qui étaient initialement venus du Nord et des pays voisins.

54 Le responsable national de l'association Benkadi reçoit ainsi de la Direction de la surveillance du territoire (DST) un agrément d'exercer en tant que dirigeant de l'entreprise privée de sécurité Société de sécurité Mandémory services en 2013.

55 Entretien avec le chef Dozo de la ville de Kaniasso par les enquêteurs de Coginta, 2020.

56 Dans ces trois villes, les responsables locaux des Dozos nous ont déclarés être rattachés au mouvement Benkadi. Tous les groupes Dozos des localités du Cavalli sont rattachés au mouvement Benkadi.

57 Les régions du Bélier, Sud-Comoé, N'zi, Iffou et Loh-Djiboua, selon un rapport de l'ONU, p. 12. Dans nos entretiens, les Dozos de Ouatinou et de Soubré se réclament de la FENACODOCI.

Tableau 36 : L'entité assurant le mieux la sécurité dans le quartier/village selon les répondants de l'enquête de ménages par zone

	Sud-Ouest	Nord	Centre	Sud-Est	Abidjan
	%	%	%	%	%
La police ou la gendarmerie nationale	42.7	17.3	34.5	47.4	32.2
Les sociétés de gardiennage privée	0.5	0.2	1.9	0.6	4.4
Les autorités coutumières	8.0	6.6	14.8	18.3	3.2
Les Dozos	8.3	61.4	1.0	0.0	0.0
Les résidents eux-mêmes	40.6	14.5	47.7	33.7	60.2
N	436	440	310	175	342
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : sondage de ménages 2020

LE GRAND BANDITISME EN CÔTE D'IVOIRE

Le grand banditisme, on l'a vu plus haut, est le vecteur principal de l'usage des armes à feu. De l'avis des acteurs locaux, les braquages et les embuscades par des coupeurs de route se produisent le plus souvent durant la période de commercialisation des produits de l'agriculture et des plantations comme le cacao, le café et les noix de cajou (anacarde). De novembre à décembre, l'argent commence à circuler au moment des récoltes. Les grands négociants sont alors la cible de braquages lorsqu'ils se rendent à la banque pour y retirer de l'argent. Les « pisteurs », qui vont de plantation en plantation pour acheter les productions directement aux planteurs dans les zones rurales, transportent au moment de ces opérations d'importantes sommes d'argent en espèces (parfois l'équivalent de plusieurs milliers de dollars) et sont les cibles privilégiées des braqueurs. Un interlocuteur du Sud-Ouest explique cette situation tout en mentionnant que les nouvelles méthodes de paiement électronique ou par téléphone ont permis de faire diminuer les braquages en réduisant les opportunités. Il explique :

« Durant la commercialisation du cacao, l'argent circule et les attaques à main armées avec des coupeurs de route sont fréquentes. Les négociants ont des agents qu'on appelle des pisteurs qui vont avec leurs véhicules dans les différents campements en brousse pour collecter le cacao qu'ils payent cash. En général, ils portent sur eux deux à quatre millions de francs CFA pour payer les planteurs. C'est ceux-là qui sont souvent attaqués. Les bandits font des embuscades. C'est très fréquent. Ou un négociant qui a un marché florissant peut aussi se faire attaquer à son domicile. Autrefois, les négociants allaient jusqu'à San Pedro ou à Soubré pour retirer leur argent et payer les planteurs. On a perdu ainsi plusieurs opérateurs économiques sur la route. Maintenant les banques ont installé des agences ici, en ville, et cela a réduit les déplacements avec de l'argent. Ça a diminué les opportunités de braquage. Le système de Mobile Money comme méthode de paiement a aussi nettement réduit les risques.

Cette criminalité touche, on l'a vu, surtout le Sud-Ouest qui est devenu la zone principale de production du cacao et du café au détriment du Centre et de l'ancienne Boucle du cacao au Sud-Est. Les forces de l'ordre chargées d'enquêter sur les cas portés à leur connaissance font état d'un schéma récurrent qui dénote de complicités dans l'entourage des victimes car immanquablement les braquages et les embuscades par des coupeurs de route ont lieu lorsque les victimes viennent de s'approvisionner en espèces. Un commandant nous a expliqué :

« Les coupeurs de route sont souvent renseignés par des complices comme le chauffeur du pisteur ou un convoyeur car il est fréquent qu'ils sachent exactement quel véhicule braquer.

Les attaques des coupeurs de route sont facilitées par ailleurs par le mauvais état des routes sur certains tronçons qui ralentit le trafic des véhicules et favorise les opportunités d'embuscade.

L'enquête que nous avons menée n'a pas traité spécifiquement et de manière systématique de l'identité des criminels. En 2010, plusieurs études étaient publiées sur le sujet. Une première étude⁵⁸ avait cherché à brosser le portrait des coupeurs de route à partir d'entretiens avec des forces de sécurité dans plusieurs localités de la zone Sud et il en était ressorti que ceux-ci étaient avant tout des « étrangers » mais que le phénomène avait tendance à se développer localement dans la mesure où, de plus en plus, des jeunes gens des communautés alentours étaient impliqués dans les attaques des coupeurs de route.

Cette même année, une enquête⁵⁹ menée par Human Rights Watch dans l'extrême ouest de la Côte d'Ivoire, plus particulièrement dans le Moyen Cavally dans le district des Montagnes, avait pointé du doigt les anciennes milices non démobilisées ou désarmées comme étant à l'origine des très nombreuses embuscades dans la zone. Cependant, l'organisation des droits de l'homme déclarait que « dans l'écrasante majorité des cas que Human Rights Watch a documentés, aucun lien connu avec les milices n'a pu être établi car les victimes ne pouvaient tout simplement pas identifier les criminels en raison des masques et des vêtements portés. » « Le lien [avec les milices], poursuit l'ONG, « est essentiellement spéculatif, basé sur la concentration d'armes et quelques cas isolés et exige une enquête à mener par les autorités étatiques ». L'International Crisis Group quant à lui était plus formel. Le centre de recherches écrivait en 2010 à propos du Moyen Cavally : « Dans cette région, la seule de Côte d'Ivoire encore sous administration militaire, la criminalité est à un niveau très élevé. La ville de Duékoué est le théâtre de viols en série et de très fréquents « coupages de routes ». Une majorité de ces viols et de ces braquages routiers est commise sous la menace d'armes de guerre par de jeunes miliciens en rupture de ban. »⁶⁰

10 ans plus tard, la configuration de la criminalité semble bien différente. Le programme DDR lancé après la crise post-électorale a été plus productif que son prédécesseur. Un nombre important d'ex-combattants démobilisés sont passés par ce programme et plusieurs dizaines de milliers d'armes ont été rendues. Les entretiens que nous avons menés avec les acteurs locaux durant notre propre enquête font état de plusieurs facettes du grand banditisme en Côte d'Ivoire. Des responsables de forces de l'ordre interrogés ont relevé l'existence de bandes criminelles itinérantes qui sévissent dans toute la sous-région et qui, après avoir commis une série de braquages en Côte d'Ivoire, se replient dans un pays voisin. Ils confirment cependant la tendance d'un ancrage également local des coupeurs de route. Dans certaines zones notamment centrales, plusieurs acteurs locaux ont expliqué que le marasme économique, le vieillissement des plantations devenues peu productives ou encore la cession de terres aux migrants via le mécanisme appelé, dans le Sud Est par exemple, « zépa » ou « zapa »⁶¹ ont appauvri les populations locales de telle sorte que les jeunes ont versé dans le banditisme pour nourrir les familles avec le soutien de ces dernières :

« Les gens sont devenus pauvres et donc ils s'adonnent à cette pratique-là [les coupeurs de route]. Tout le monde est devenu coupeur de route.

Un responsable de forces de l'ordre souligne l'ancrage local des coupeurs de route dans sa zone :

« Lorsqu'on attrape quelqu'un ici, les gens disent si vous l'envoyez en prison comment va-t-on faire pour manger. Du coup, cette manière de faire-là, cette pratique du vol, permet de nourrir toute une famille.

58 Cf. Alain Sissoko, Enquête nationale sur les ALPC (2011), p. 54-

59 Human Rights Watch (2010). Terrorisés et abandonnés. L'anarchie, le viol et l'impunité dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, Octobre 2010.

60 International Crisis Group (2010). Côte d'Ivoire : Sécuriser le processus électoral. Rapport Afrique No 158, du 5 mai 2020, p. 11.

61 Ce mécanisme consiste à céder à un exploitant la moitié des terres qu'il cultive pour le compte du propriétaire.

Ces jeunes qui s'adonnent au banditisme, mais aussi au trafic de drogue qui prend de l'ampleur en Côte d'Ivoire, sont, selon un acteur local, souvent des « retournés », à savoir des jeunes revenus au village à la suite de la crise économique et qui n'y trouvent aucune perspective d'emploi et aucune terre à cultiver. La criminalité est devenue synonyme d' « ascenseur social » aux yeux de cette jeunesse, nous a déclaré un acteur local.

Les armes utilisées dans le banditisme local sont acquises auprès de démobilisés qui cherchent à s'en débarrasser :

■ Après la crise électorale, les bandits ont pu acquérir facilement des Kalachnikovs auprès des démobilisés qui n'en avaient plus le besoin.

Un gendarme nous a expliqué avoir enquêté sur un cas où des démobilisés de Bouaké louaient pour quelques jours leurs armes à des petits bandits de Daloa pour la somme de 80'000 francs CFA et récupéraient l'arme à la suite des braquages commis par ces derniers.

L'ORPAILLAGE CLANDESTIN : UNE NOUVELLE SOURCE DE PROLIFÉRATION DES ARMES À FEU

L'orpaillage illégal est l'un des nouveaux moteurs de la demande en matière d'armes à feu en Côte d'Ivoire. Avant de discuter cela, revenons brièvement sur l'historique de l'orpaillage clandestin qui s'est intensifié en Côte d'Ivoire à l'image de toute la bande sahélienne depuis une vingtaine d'années environ.⁶² Bien qu'étant majoritairement traditionnel en Côte d'Ivoire⁶³, l'orpaillage s'est fortement développé dans la partie septentrionale de la Côte d'Ivoire à la faveur de la crise politico-militaire de 2002 et de la partition du pays en une zone Nord sous contrôle rebelle et une zone Sud gouvernementale⁶⁴. Dans les années qui s'en suivirent, l'orpaillage a bénéficié, en pleine crise financière mondiale, d'une hausse spectaculaire des prix de l'or.⁶⁵ Une partie de l'exploitation minière au Nord était directement liée au financement des combattants de Forces nouvelles et contrôlée par des commandants de zone⁶⁶. Quelques-uns ont continué, après la crise de 2011⁶⁷, à jouer un rôle en « préfinançant » les creuseurs, en achetant l'or produit⁶⁸ ainsi que dans le trafic de contrebande de l'or avec le Mali et le Burkina Faso⁶⁹ où se fait le négoce de l'or avec pour destination finale Dubaï⁷⁰ mais aussi d'autres pays comme la Suisse.

Au sortir de la crise, le parlement ivoirien a adopté un nouveau code minier en 2014 dans le même temps où le gouvernement mettait en place un ambitieux programme trisannuel⁷¹ dont l'objectif était de « rationaliser » le secteur et formaliser les exploitations artisanales. Ce programme lancé en 2013 a recensé les sites illégaux. En 2015, 160 sites illégaux étaient détectés dans le centre et le nord du pays et 100 dans l'Est.⁷² Cette année-là, le gouvernement ivoirien estimait à plus d'un demi-million le nombre d'orpailleurs œuvrant sur des exploitations clandestines. Le programme de rationalisation s'est traduit par un nombre très limité de délivrances de permis aux petits exploitants en raison, selon des chercheurs, d'un biais du

62 Voir par exemple International Crisis Group, Reprendre en main la ruée vers l'or au Sahel central, 13 novembre 2019, p.1.

63 Voir sur cette période, où les Baloués étaient réputés des acteurs locaux en la matière, voir Steven, van Bockstael, 2018. « Land grabbing "from below"? Illicit artisanal gold mining and access to land in post-conflict Côte d'Ivoire, Land Use Policy. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2018.04.045>

64 Steven, van Bockstael (2018) (Op. Cit.), page 3.

65 Steven, van Bockstael (2018) (Op. Cit.), page 3.

66 Steven, van Bockstael (2018) (Op. Cit.), page 6.

67 African Security Network, 2017. Pouvoir coutumier et orpaillage illicite en Côte d'Ivoire, p.4.

68 Sur le rôle de l'ex-commandant de zone Hervé Touré Vetcho sur le site de Daga près de Katiola, voir Groupe d'experts des Nations unies, S.2014/729, §87, p. 16.

69 Sur la contrebande d'or organisée par d'anciens commandants de zone après la crise post-électorale, voir Alan Martin et Hélène Helbig de Balzac (2017, Op. Cit.), p. 14. Cf. également les rapports successifs du Groupe d'experts des Nations unies sur la Côte d'Ivoire.

70 Alan Martin et Hélène Helbig de Balzac (2017, Op. Cit.) écrivent qu'un négociant interrogé en février 2015 leur confiait « acheter beaucoup d'un ancien commandant des Forces nouvelles, Hervé Touré, durant la guerre civile ivoirienne ».

71 Le Programme national pour la rationalisation de l'orpaillage (PNRO)

72 Groupe d'experts des Nations unies, S.2016/254, §118, p. 30.

code minier et de la préférence des autorités pour des opérations industrielles d'envergure⁷³. De fait, la production industrielle, légale, d'or est passée de 12.4 tonnes en 2011 à 32.7 tonnes en 2019⁷⁴, faisant de la Côte d'Ivoire le 7ème producteur d'or en Afrique. Symbolisant les limites du processus de formalisation des petites exploitations, des centaines d'évacuations de sites illégaux ont lieu chaque année.⁷⁵ En 2019, le ministère des Mines et de la géologie rapportait que la brigade de répression des infractions au code minier avait encore évacué 220 sites illégaux cette année-là.⁷⁶ Pour autant, les sites illégaux les plus productifs font souvent l'objet d'une réoccupation après une évacuation⁷⁷.

L'exploitation d'un site d'orpaillage clandestin implique presque toujours l'accord des chefs coutumiers⁷⁸, des chefs de terre ainsi que du propriétaire de la parcelle convoitée⁷⁹. Des arrangements sont formalisés dans des « conventions écrites » avec les orpailleurs qui souhaitent exploiter une zone sur les terres des villages. Ces accords peuvent impliquer l'entremise des autorités également, selon les observateurs du secteur.⁸⁰ L'un de nos interlocuteurs estime quant à lui qu'il « y a une sorte de laisser-faire, mais dans l'orpaillage, toute le monde profite. » Les chefs coutumiers peuvent être soumis à d'intenses pressions des jeunes qui y voient les seules perspectives de gains dans des régions où les plantations de cacao et de café sont en recul et qui sont par ailleurs sinistrées économiquement⁸¹. Un chef coutumier dans le district des Lagunes nous a confié résister difficilement aux demandes insistantes des jeunes du village pour autoriser l'exploitation de la zone aurifère. Les villageois voient les retombées économiques et sociales dans les villages voisins qui ont autorisé de telles exploitations, et cela attisent les convoitises et génèrent de fortes demandes. Un site d'orpaillage se structure selon un schéma bien rôdé qui implique des « hommes d'affaires » - souvent des Burkinabés ou des Maliens -, qui financent les droits et sacrifices pour l'accès à la terre, satisfont aux exigences des différents arrangements notamment avec les chefs coutumiers, organisent la sécurité du site et paient les « salaires » des orpailleurs (creuseurs, laveurs, etc.).

Les mines artisanales entraînent de sérieux problèmes de sécurité qui alimentent à leur tour une demande croissante en matière d'armes à feu. La circulation de l'or et de l'argent autour des mines clandestines, mais aussi de la drogue qui est commune dans le milieu des orpailleurs, l'alcoolisme et la prostitution, créent une forte insécurité dans ces zones. Au Nord, des acteurs locaux interrogés lors de l'enquête estiment que certains « hommes d'affaires » qui préfinancent des sites peuvent être liés à des réseaux jihadistes et que les sites illégaux peuvent être des « portes d'entrée du djihadisme » en Côte d'Ivoire. L'International Crisis Group écrit à propos de la bande du Sahel central que « les sites miniers artisanaux deviennent pour [les groupes armés rebelles et jihadistes] une source de financement mais aussi un lieu de recrutement ». ⁸² Les études sur la Côte d'Ivoire publiées à ce jour n'ont pas identifié de lien concret entre l'exploitation minière et le djihadisme cependant.⁸³ Cela n'exclut pas que ce lien n'existe pas, ce d'autant que la prise de contrôle

73 Sur ce biais, voir Steven, van Bockstael (2018). « Land grabbing "from below"? Illicit artisanal gold mining and access to land in post-conflict Côte d'Ivoire, Land Use Policy. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2018.04.045> (vu le 23 février 2021). et Titus Sauerwein (2020). "Gold mining and development in Côte d'Ivoire: Trajectories, opportunities and oversights, Land Use Policy. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2019.104323> (vu le 23 février 2021).

74 Source : ministère des Mines et de la géologie ivoirien.

75 En 2016, le gouvernement ivoirien annonçait la fermeture de 429 sites (cité dans African Security Network, Pouvoir coutumiers et orpaillage illicite en Côte d'Ivoire, 2017).

76 Communiqué du ministère des Mines et de la géologie du 27 février 2020 (<http://mines.gouv.ci/?p=672>) (vu le 23 février 2021).

77 African Security Network (2017). Pouvoir coutumier et orpaillage illicite en Côte d'Ivoire, p. 3

78 Steven van Bockstael (2018, Op. Cit.) établit une typologie d'installation d'un site d'orpaillage illégal en montrant que les chefs coutumiers peuvent ne pas être impliqués dans l'attribution des terres à des orpailleurs dans des sites protégés ou lorsque des anciens commandants de zone sont impliqués.

79 Le propriétaire terrien est un chef de lignage et celui-ci reçoit en principe une quote-part des gains de l'exploitation en plus du droit d'accès à sa terre. Au Nord, comme en Haute-Guinée et au Mali, il est appelé le Damantigui.

80 Alan Martin et Hélène Helbig de Balzac (2017, Op. Cit.) citent l'exemple d'un site d'exploitation minière d'or de Samara dont ils détaillent les arrangements avec les chefs coutumiers et la préfecture, p. 17. Voir aussi Steven, van Bockstael (2018, Op. Cit.), qui écrit: "Regardless of the actual arrangements, the reality is that local government officials either tacitly approve of orpaillage, or are actively involved in it."

81 Par exemple, Gog, Denis (2016). L'exploitation artisanale de l'or en Côte d'Ivoire : la persistance d'une activité illégale, Institut des sciences anthropologiques de développement, Université de Cocody, Abidjan. (<https://core.ac.uk/download/pdf/328025317.pdf>) (vu le 23 février 2021).

82 International Crisis Group (2019). Reprendre en Main la ruée vers l'or au Sahel central, p. 2

83 Cf. Alan, Martin et Hélène Helbig de Balzac (2017), Cartographie du commerce illicite de l'or en Côte d'Ivoire, au Mali et au Burkina Faso, Partenariat Afrique Canada.

de sites d'orpaillage artisanaux fait partie de la stratégie des groupes extrémistes dans la sous-région. Un récent rapport de l'Institut d'Etudes Stratégiques (ISS) sur la zone frontalière du Burkina Faso, Niger, Togo et Ghana, révèle en effet que « les sites d'orpaillages font [...] partie de la stratégie d'implantation des groupes extrémistes avec la volonté clairement affichée d'en assurer la gestion »⁸⁴ et que « les groupes [extrémistes] se sont attelés à chasser les acteurs qui assuraient la sécurité de ces sites, rôle dévolu dans l'est du Burkina aux forces de défense et de sécurité ou au groupes d'autodéfense Koglweogo ».⁸⁵

Ce qui est avéré, en revanche, c'est que l'insécurité augmente autour des sites d'orpaillage. Un interlocuteur nous a confié que « l'orpaillage génère une prolifération des armes et les zones deviennent dangereuses. » Le grand banditisme s'installe dans ces zones où l'argent - et l'or - circulent. Les embuscades des coupeurs de route y deviennent plus fréquentes. « Les grands braquages, c'est là où il y a le cacao ou l'orpaillage », nous a déclaré un acteur local. Près d'Oumé, les sites d'orpaillages de Zangué, de Hiré et de Kouamessa « génèrent des embuscades », selon un acteur local. Un commandant de gendarmerie confirme à son tour la recrudescence des embuscades par des coupeurs de route aux abords des sites d'exploitation artisanaux ou industriels à des endroits précis qu'il appelle les « points noirs ».

Selon le type de site d'exploitation artisanale, les arrangements pour sécuriser les sites illégaux sont différents.

Les commandants de zone impliqués dans l'orpaillage dans la zone Nord du pays ont employé des miliciens qu'ils contrôlaient pour sécuriser les sites. Dans la période post-électorale, des anciens combattants non enregistrés ont continué d'assurer la sécurité des sites encore sous leur contrôle. Le Groupe d'acteurs locaux des Nations unies a dévoilé en 2015 que des unités d'anciens combattants non enregistrés et une vingtaine de gendarmes assuraient la protection du site illégal de Gamina, proche de Daloa, où près de 16'000 orpailleurs travaillaient pour un groupe de « 4 VIP », dont l'ex-commandant de zone Issiaka Ouattara dit Wattao.⁸⁶ Le Groupe d'acteurs locaux a relaté le fait que deux sociétés d'extraction industrielle payaient encore en 2016 « de l'argent de protection » à deux commandants militaires.⁸⁷

Dans le cas de figure le plus courant où les chefs coutumiers sont partie prenante des arrangements pour la gestion d'un site, ils en déterminent aussi les acteurs de la sécurité. Un chef coutumier interrogé nous a déclaré que les chefs coutumiers demandent souvent que ce soient les Dozos qui sécurisent le site :

« Souvent l'orpaillage dit clandestin, c'est organisé localement avec l'appui des autorités coutumières. Le chef de canton est informé. Souvent, on recommande des Dozos pour la surveillance du site. »

Ce cas de figure est courant dans toutes les régions de Côte d'Ivoire. Les orpailleurs dans la zone d'Angovia, à quelques encablures de Yamoussoukro, par exemple, « travaillent » avec le responsable Dozo de la zone pour la sécurisation des sites artisanaux.

Le chercheur Steven Van Bockstael a constaté la présence de Tomboloma pour la sécurisation de site d'orpaillage dans le nord du pays. Distincts des Dozos, les Tomboloma sont une police informelle ad hoc, locale, recrutée parmi les jeunes du village,⁸⁸ qui font régner l'ordre au sein des orpailleurs sur un site. Ils œuvrent sous la tutelle du chef coutumier ou du chef de la mine, le damantigui, qui fixe les règles de l'ordre public sur la mine

84 William Assanvo, Boba Dakono, Lori-Anne Théroux-Bénoni et Ibrahim Maïga (2019). Extrémisme violent, criminalité organisée et conflits locaux dans le Liptako-Gourma, Institut d'études de sécurité. p. 17

85 William Assanvo et al. (2019) (Op. Cit.), p.15.

86 Groupe d'experts, S.2015/252, pp. 31-37.

87 Groupe d'experts, S.2016, §122, p. 30

88 Selon Esther Kuhn (2017), les "tonbolomaw are not actually members of an association but merely chosen from among the young men of the village". Esther Kuhn, 2017. Mining for the Future: Dynamics of Artisanal Gold Mining Practices and Governance in Balan-Bakama (Mande, Mali), thèse de doctorat, Université de Toronto.

et qui les rémunèrent. Ce type d'arrangement est courant également au Mali⁸⁹ voisin et en Haute-Guinée⁹⁰.

La gendarmerie peut être appelée à fournir des prestations de sécurité aux grandes entreprises minières, mais elle ne le fait pas de manière systématique pour les plus petites entreprises au bénéfice d'une autorisation d'exploitation. Un gendarme explique pourquoi :

« Pour un opérateur qui dispose d'une concession, il n'est pas si facile de contracter la gendarmerie pour la sécurisation du site. C'est même compliqué. Il y a des protocoles à respecter. S'il y a mort d'homme, il y a des responsabilités légales. Nos chefs hésitent parfois à accepter une demande de ce genre et posent des conditions. Les petites entreprises industrielles peuvent se décourager et les entrepreneurs feront dans ce cas souvent appel aux services de Dozos qu'ils font venir du Nord. »

Les Dozos peuvent ainsi recevoir des contrats de petites entreprises minières dûment enregistrées qui n'ont pas souhaité ou ne sont pas parvenues à obtenir un contrat de surveillance avec la gendarmerie. C'est par exemple le cas d'un responsable Dozo du Centre du pays avec qui nous nous sommes entretenus, et vers lequel le commandant de brigade local a orienté un opérateur chinois. Pour l'occasion, le responsable Dozo local a monté une petite entreprise de sécurité qu'il cherche à formaliser et espère obtenir des permis de port d'armes pour les Dozos qu'il a recrutés afin de faire face aux responsabilités légales qu'il endosse.

ENCADRÉ. Un responsable Dozo du mouvement Benkadi nous a expliqué avoir un contrat sur deux sites opérés par une entreprise chinoise. Il a créé une entreprise de sécurité (qui n'est cependant pas encore enregistrée) pour gérer ce contrat et recruté 9 Dozos pour surveiller un site et 15 pour l'autre. Ils assurent la protection du périmètre du site et font également des escortes pour les mouvements de l'entreprise. Il a également reçu un contrat de gardiennage avec une station-service. Il souhaite que son entreprise soit enregistrée auprès de la préfecture et souhaite également obtenir un permis de port d'armes pour ses employés Dozos « car je pense », nous a-t-il déclaré, « qu'en cas de problème ce serait mieux d'avoir le permis ». Il nous a également expliqué que ce sont les forces de l'ordre qui ont aiguillé l'entreprise chinoise vers ses services. « Les forces de l'ordre m'ont appelé il y a deux ou trois ans », explique-t-il, « on m'a demandé si on pouvait faire la sécurité de l'entreprise chinoise d'extraction de l'or. J'ai pris alors trois ou quatre Dozos et on a escorté les mouvements de l'entreprise. Nous avons essuyé une attaque au cours de laquelle nous avons fait usage de nos calibres 12, et nous avons abattu un des bandits. »

L'exploitation minière génère également une nouvelle prolifération d'armes à feu en incitant les orpailleurs à assurer leur propre protection personnelle. A cet effet, ils se procurent eux aussi des armes sachant que les braquages se multiplient à leur rencontre. Un commandant de brigade s'exprime là-dessus :

« Le petit orpailleur qui est là avec son petit magot, il se dit qu'il ne peut pas faire confiance à la gendarmerie ou même au Dozo, et donc il faut qu'il attrape un pistolet ou une kalache pour protéger son bien et assurer sa propre sécurité. Avec 250'000 CFA, il a une kalache. Pour 125'000 CFA, il a un pistolet. »

89 Steven van Bockstael (2018, Op. Cit.). Voir aussi Tilo Grätz, "Vigilante Groups and the State in West Africa", dans : Benda-Beckmann, Order and Disorder, Bergham pub. (2008), pp. 75-89 ainsi que Fode Bakary Cissé, Etude des impacts de l'exploitation artisanale de l'or en République de Guinée (Cas de la préfecture de Siguiri), Université du Québec, Montréal, 2019.

90 Fode Bakary Cissé (2019). Etude des impacts de l'exploitation artisanale de l'or en République de Guinée (Cas de la préfecture de Siguiri), Université du Québec, Montréal.

Dans quelle mesure cette pratique est répandue dans le milieu des orpailleurs est délicate à évaluer. Un expert international de l'orpaillage illégal en Côte d'Ivoire interrogé à ce propos n'a pas pu confirmer ou infirmer l'avis émis par le commandant de brigade ci-dessus.⁹¹ Les acteurs locaux nationaux cependant sont d'avis que les jeunes orpailleurs sont devenus une clientèle – parfois même la clientèle principale – de choix des trafiquants d'armes à feu si bien qu'aujourd'hui, nous a déclaré un acteur local de la zone de Bondoukou, « 80% de l'acquisition d'armes à feu est générée par les orpailleurs ». Un autre nous a dit :

“ Les gens détiennent une arme pour se défendre. Il en va de même autour de l'orpaillage. Les orpailleurs n'utilisent pas vraiment l'arme pour de la criminalité mais plutôt pour protéger leur bien.

Un autre encore a déclaré :

“ C'est vraiment un risque pour la prolifération des armes cette question de l'orpaillage. Quand les orpailleurs vont commencer à avoir de l'argent, cela va mener à la circulation et comme c'est facile d'avoir des armes, cela va provoquer une prolifération. Au fur et à mesure où l'orpaillage va se développer, les gens vont vouloir se protéger avec une arme.

91 Interview avec Titus Sauerwein, août 2020.

LE TERRORISME

Le terrorisme est une nouvelle donne également pour la Côte d'Ivoire. Elle s'est manifestée d'abord par l'attaque de la cité balnéaire de Grand-Bassam en mars 2016 et ensuite, très récemment, dans la nuit du 10 au 11 juin 2020, par l'attaque meurtrière d'un poste à Kafolo qui a fait 12 morts et 8 blessés. Si l'attaque – qui était sans doute une opération de représailles contre la Côte d'Ivoire après l'action conjointe qu'avait menée le pays le 24 mai 2020 avec le Burkina Faso contre la Katiba Macina au nord de la Côte d'Ivoire et au sud-ouest du Burkina Faso –, est menée par un groupe d'assaillants venus à moto du Burkina Faso, une partie d'entre eux avait fait des repérages quelques jours auparavant dans la zone. En mai 2019, des attentats auraient été déjoués à Abidjan par les autorités ivoiriennes avec l'appui des services de renseignement français.⁹² Les acteurs locaux craignent une contagion du terrorisme sahélien à partir de la porte d'entrée du Burkina Faso.⁹³ Une nouvelle opération des autorités ivoiriennes entre le 12 et le 17 juin 2020 a mené à des arrestations en Côte d'Ivoire et, sur l'axe Bouna-Tehini, à hauteur du Parc Comoé, près de 3'000 munitions d'AK-47, flambant neuves, dans des nouvelles caisses ont été retrouvées en lisière de forêt.⁹⁴

A cela s'ajoute qu'au nord du pays, on l'a dit plus haut, l'exploitation minière artisanale est vulnérable à une influence de groupes armés de la zone sahélienne dont la stratégie avérée à l'est du Burkina Faso est la prise de contrôle des sites d'exploitation aurifères. Dans toute la sous-région, les Dozos ou des groupes d'autodéfense tels que les Koglweogos du plateau à majorité Mossis du Burkina Faso se mobilisent et entendent jouer un rôle dans la lutte contre le terrorisme. Dans nos entretiens, nous avons entendu un discours similaire de la part des responsables Dozos du nord du pays. Ils mobilisent la confrérie pour faire obstacle aux tentatives d'infiltration des groupes extrémistes en surveillant les allées et venues de personnes étrangères dans les villages. L'un d'eux nous a expliqué ceci :

“ Les gens ont peur. S'ils voient des hommes en armes, ils craignent que ce soient des jihadistes. Un jihadiste ne peut pas venir dans la ville sans avoir des appuis locaux. Désormais, nous faisons beaucoup de contrôles. J'ai tourné dans la zone pour sensibiliser les Dozos au fait qu'il ne faut pas que des étrangers puissent venir impunément dans les villages. Il faut les confronter et leur demander comment ils sont rentrés dans le pays, qui ils sont. On doit savoir tout ça.

Un dernier risque de la contagion de la crise sahélienne en Côte d'Ivoire se situe dans les alliances ou le ralliement des coupeurs de route aux jihadistes. Ce phénomène est constaté dans le Sahel où un regard sur « l'organigramme des groupes jihadistes au Sahel permet rapidement de voir que de nombreux leaders ont eu un passé dans le banditisme », écrit l'analyste de l'International Crisis Group, Mathieu Pellerin⁹⁵. Etant familiers des armes et du terrain, les bandits sont des recrues de choix pour les opérations des groupes armés. Ces bandits semblent rallier les groupes jihadistes ou chercher leur appui pour se venger des groupes d'autodéfense qui les ont combattus. Cette logique observée dans l'est du Burkina Faso peut se répéter aisément dans le nord de la Côte d'Ivoire où les Dozos combattent assidûment les coupeurs de route.

92 P. 7, International Crisis Group (2019). L'Afrique de l'Ouest face au risque de contagion jihadiste. Briefing Afrique, no 149, 20 décembre 2019

93 International Crisis Group (2019). (Op. Cit).

94 Entretien par l'équipe d'enquête, Coginta, 2020.

95 Mathieu Pellerin (2019). Les violences armées au Sahara. Du djihadisme aux insurrections ? Études de l'IFRI, novembre, p. 27.

CHAPITRE 5

L'ACCÈS AUX ARMES À FEU : CONTREBANDE, PRODUCTION ARTISANALE ET COMMERCIALISATION



CHAPITRE 5. L'ACCÈS AUX ARMES À FEU : CONTREBANDE, PRODUCTION ARTISANALE ET COMMERCIALISATION

LA FACILITÉ DE L'ACQUISITION

Pour les répondants, les armes s'acquièrent plutôt difficilement en Côte d'Ivoire. Plus de 80% des répondants pensent ainsi à l'échelon national. Les variations sont faibles entre les zones (cf. Tableau 37). C'est dans le Sud-Ouest du pays qu'elles sont le plus accessibles. 21.7% d'entre eux estiment qu'elles s'y acquièrent assez ou très facilement. Au Centre, au Nord et à Abidjan, environ 18% pensent de même dans leur zone. Le Sud-Est est la zone où, de l'avis des répondants, elles s'acquièrent le moins facilement de la Côte d'Ivoire. Seuls 12.1% pensent qu'elles s'acquièrent facilement dans cette zone.

Tableau 37 : La facilité de l'acquisition d'une arme à feu selon la zone aux yeux des répondants de l'enquête de ménages

	Sud-Ouest %	Nord %	Centre %	Sud-Est %	Abidjan %
Facile	21.7	18.0	18.6	12.1	17.6
Difficile	78.3	82.0	81.4	87.9	82.4
N	860	562	706	289	323
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : sondage de ménages 2020

Cette question étant sensible, il est possible que les répondants se soient montrés prudents dans leur réponse. Cependant, seuls 11% n'ont pas répondu à la question. La grande majorité l'a fait.

Les acteurs locaux ont exprimé des avis passablement différents des répondants (Tableau 38). Pour une majorité de 56% d'entre eux, il est aisé de se procurer des armes à feu au Nord. Au Centre, 44.8% estiment facile d'acquérir des armes. Ces deux zones sont également les zones de plus forte circulation des fusils de chasse artisanaux. C'est dans le Sud-Est et à Abidjan qu'il est le moins facile de s'en procurer, selon les acteurs locaux. Sur le Sud-Est, l'avis des acteurs locaux rejoint celui des populations résidentes en estimant qu'il n'est pas aisé de s'en procurer.

Tableau 38 : La facilité de l'acquisition des armes à feu selon la zone aux yeux des acteurs locaux

	Sud-Ouest %	Nord %	Centre %	Sud-Est %	Abidjan %
Facile	36.7	56.0	44.8	26.1	0.0
Difficile	63.3	44.0	55.2	73.9	100.0
N	49	50	29	23	15
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : sondage d'acteurs locaux 2020

LE PRIX DES ARMES

Les armes les plus répandues en Côte d'Ivoire, à savoir les armes artisanales, sont aussi les moins chères. Un fusil de chasse artisanal coûte 4 à 5 fois moins cher qu'un fusil de chasse industriel.

Les fusils de chasse artisanaux s'échangent à 25'000 à 30'000 francs CFA en Guinée où beaucoup d'Ivoiriens s'approvisionnent. Certains modèles, comme les grosses crosses, sont plus coûteux. Une fois arrivés dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire, ces fusils se revendent pour des sommes qui oscillent entre 40'000 et 50'000 francs CFA. Les prix que pratiquent les fabricants artisanaux locaux de Côte d'Ivoire sont également de cet ordre. A Korhogo, par exemple, le prix plancher est de 30'000 francs CFA pour les modèles les moins sophistiqués et de 75'000 pour les plus élaborés⁹⁶.

Au Sud-Est, les prix sont plus élevés. Un modèle qui se vend entre 40'000 et 5'000 francs CFA à l'Ouest coûte désormais de 60'000 à 70'000 francs CFA dans cette partie du pays. Le surcoût des fusils de chasse traditionnels dans cette région s'explique par une faible présence de forgerons locaux capable de fabriquer des armes artisanalement, le prix du transport des fusils de chasse en provenance de Guinée où il faut s'acquitter de taxes informelles aux barrages des forces de sécurité et le prix généralement élevé des armes issues de la contrebande avec le Ghana.

Le prix d'un fusil d'assaut issu de la crise électorale sur le marché noir à Bouaké est d'environ 250'000 francs CFA. Lors que les fusils d'assaut sont loués à des malfrats, le prix de la location avoisine les 80'000 francs CFA.

Pour acquérir une arme de poing, il faut compter entre 125'000 et 250'000 francs CFA. Celles-ci viennent pour l'essentiel du Ghana où ils sont en vente dans des armureries avec pignon sur rue. Les fusils de chasse industriels sont jugés très chers par les Ivoiriens dans la mesure où il faut déboursier de 200'000 à 400'000 francs CFA selon le modèle. Ces coûts prohibitifs en limitent la circulation en Côte d'Ivoire.

Sur le marché noir, les cartouches pour les calibres 12 s'achètent, à Ouaninou par exemple, 12'500 francs CFA le carton de 25 pièces. Certains forgerons ivoiriens confectionnent ou plutôt transforment des cartouches en remplissant de plomb ou d'étain des enveloppes qu'ils ont vidées au préalable. Il n'existe cependant pas un savoir-faire local pour la production de cartouches de calibres 12.

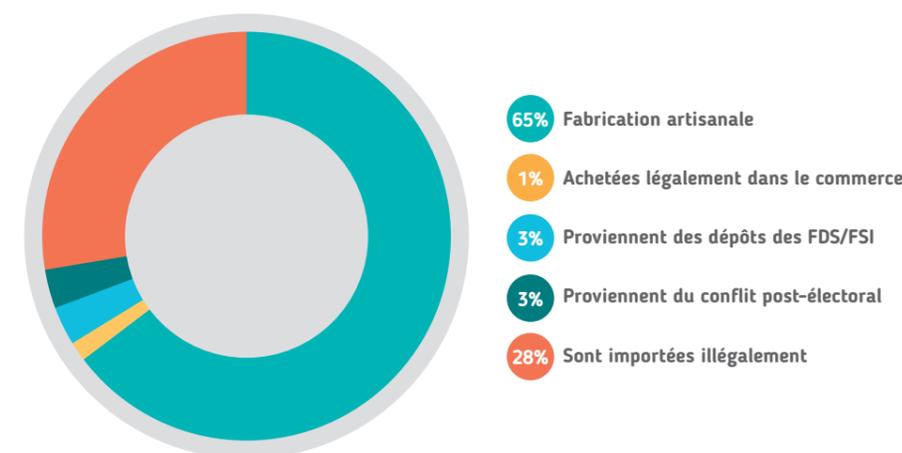
96 Cf. Gonsolin, Hervé (2017). Etude sur la fabrication artisanale des armes à feu en Côte d'Ivoire. PNUD/Coginta, p. 9

L'ORIGINE DES ARMES À FEU

Selon les acteurs locaux interrogés, les principales sources d'approvisionnement des armes à feu détenues par la population sont, d'une part, la fabrication artisanale et, d'autre part, les importations illégales.

De l'avis des acteurs locaux interrogés, les deux tiers des armes détenues par la population - les chasseurs, les agriculteurs, les Dozos ou le simple citoyen - en Côte d'Ivoire proviennent de la fabrication artisanale locale, un quart vient de la contrebande avec les pays voisins, et le solde vient du conflit post-électoral, des achats réguliers et des vols de dépôts d'armes (cf. Graphique 17). C'est avant tout à Bouaké (15%), mais également dans le Bas-Sassandra (6%), le district des Montagnes (5%), le district de Woroba (4%), celui des Lagunes (9%) et celui de Gôh-Djibouha (7%) que des vols d'armureries et de dépôts des forces de sécurité et de défense sont le plus souvent mentionnés comme sources d'approvisionnement.

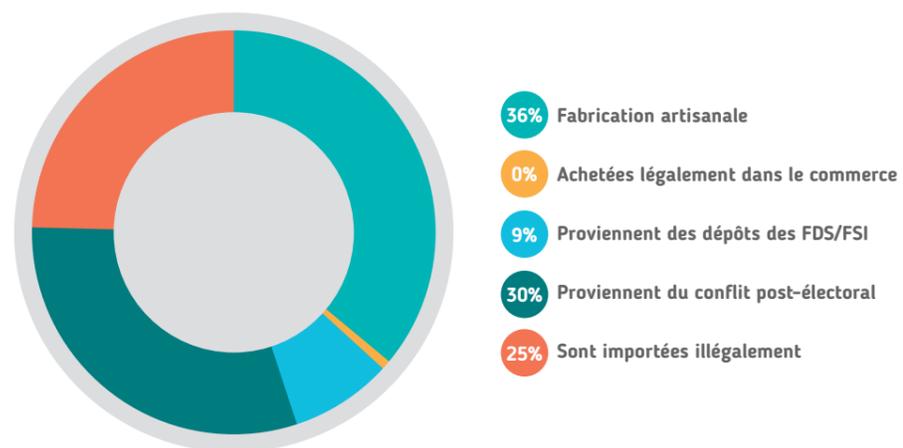
Graphique 17 : L'origine des armes à feu détenues par les civils selon les acteurs locaux



Source : sondage d'acteurs locaux 2020

Les acteurs locaux interrogés estiment que les armes qui circulent dans le milieu du banditisme proviennent quant à elles pour un peu plus du tiers (36%) de la fabrication artisanale locale. Il s'agit de fusils de chasse à canon scié utilisés dans les braquages ou les attaques par des coupeurs de route. 30% proviennent, toujours selon les acteurs locaux, du conflit post-électoral et 9% de vols de dépôts et d'armureries des forces de sécurité. Il s'agit dans ce cas essentiellement de fusils d'assaut. Un quart des armes utilisées dans le banditisme provient d'importations illégales. Ce dernier quart concerne avant tout des armes de poing.

Graphique 18 : L'origine des armes à feu détenues par les bandits en Côte d'Ivoire selon les acteurs locaux



Source : sondage d'acteurs locaux 2020

Les armes à feu s'acquièrent via plusieurs canaux et filières en Côte d'Ivoire.

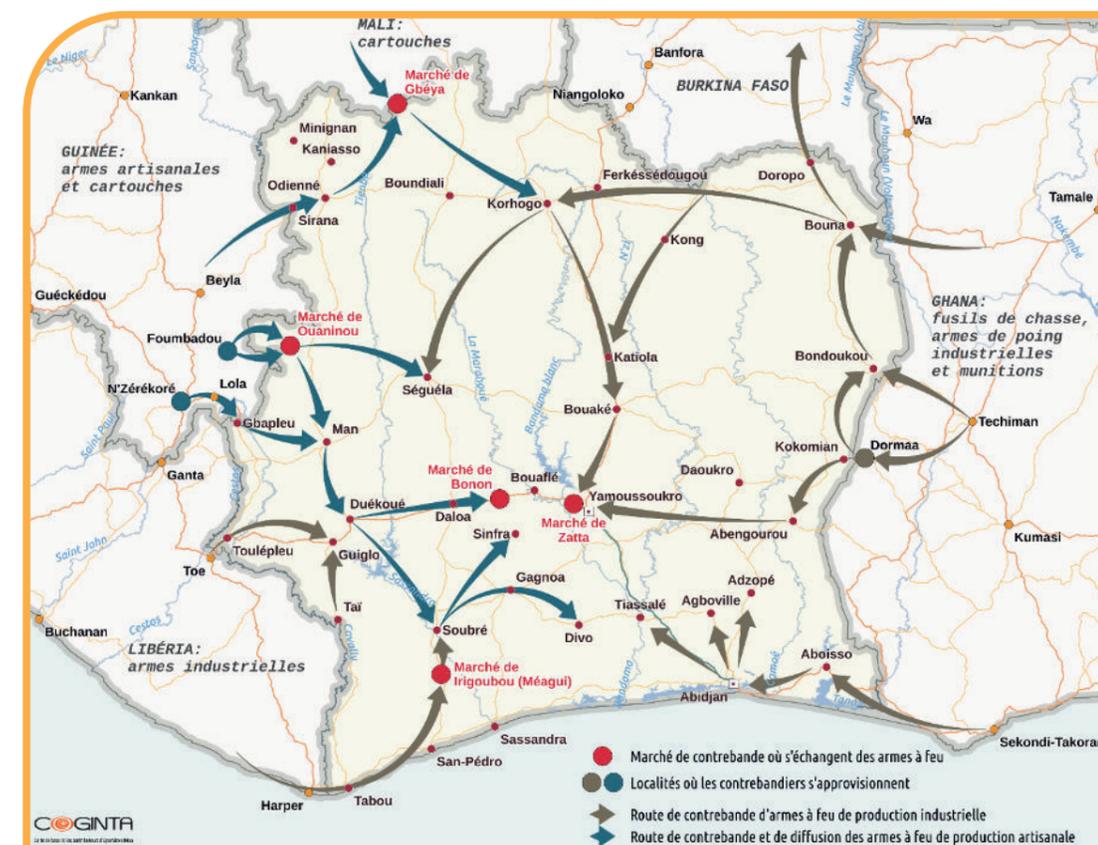
- Il y a d'abord les importations illégales de fusils de chasse artisanaux et industriels qui se déroulent essentiellement à travers un « trafic de fourmis » via une multitude de petits contrebandiers ne transportant pas plus d'une dizaine d'armes à la fois, souvent deux ou trois armes et mobilisant surtout les communautés transfrontalières.⁹⁷
- Il y a aussi un trafic transfrontalier de fusils industriels et d'armes de poing qui se retrouvent sur des marchés de contrebande ivoiriens via des groupes plus organisés et spécialisés dans la contrebande en tout genre.
- La Côte d'Ivoire a une production artisanale locale qui, on va le voir, se concentre dans le Nord et l'Ouest du pays.
- Là où ils sont bien implantés, les Dozos, en Côte d'Ivoire font la commercialisation des armes de production artisanale locale et maîtrisent toute la chaîne de production locale jusqu'à la vente.
- Les démobilisés sont également une source d'approvisionnement sachant que, de l'avis de tous, le désarmement a été incomplet et qu'il existe encore de nombreuses caches d'armes de guerre.
- Les armureries des forces de sécurité et de défense font ou ont fait l'objet d'attaques et de vols et approvisionnent aussi, mais marginalement, le grand banditisme.

⁹⁷ Sur la définition du trafic de fourmis, voir Small Arms Survey (2019). L'atlas des armes. Une cartographie des flux illicites d'armes légères en Afrique. Rapport, Janvier, p. 42

LES IMPORTATIONS ILLÉGALES D'ARMES À FEU ET LEURS FLUX TRANSFRONTALIERS

A travers les entretiens menés avec les acteurs locaux, nous avons reconstitué les flux transfrontaliers d'importation illégale d'armes à feu de petit calibre depuis les pays voisins et de distribution localement à la fois pour les armes artisanales (flèches en bleu) et les armes industrielles (flèches en marron) (cf. Carte 8).

Carte 8 : Les flux transfrontaliers de contrebande et de diffusion des armes à feu de petit calibre en Côte d'Ivoire



LES IMPORTATIONS DU GHANA

Depuis le Ghana, des fusils de chasse généralement industriels ainsi que des armes de poing sont importés illégalement par des réseaux de passeurs. Ces armes à feu s'acquièrent illégalement auprès d'armuriers ayant pignon sur rue⁹⁸ dans les villes frontalières ghanéennes comme, notamment, la ville de Dormaa. Il existe trois routes principales de ce trafic transfrontalier.

- Une voie côtière depuis la ville portuaire ghanéenne de Sekondi-Takoradi qui transite par le petit port de Tiapoum pour rejoindre Aboisso ou par le port d'Adiaké pour rejoindre directement Abidjan et alimente le Sud-Est.⁹⁹
- Une route centrale depuis la ville de Techiman – qui est également un centre de production artisanal – passant par la ville frontalière de Dormaa, puis Kokomian et qui alimente notamment le marché de contrebande de Zatta au centre de la Côte d'Ivoire.
- Enfin, un axe Nord depuis Techiman ou d'autres villes du nord ghanéen qui alimente le nord de la Côte d'Ivoire en passant par les villes ivoiriennes de Boundoukou et de Bouna. Depuis Bouna, cette route se sépare en deux, l'une passant par Doropo pour rejoindre le Burkina Faso et l'autre coure jusqu'à Korhogo pour ensuite redescendre vers la zone du Sud et de l'Ouest.¹⁰⁰

Les acheteurs ivoiriens passent par des réseaux organisés de contrebande pour acquérir les armes ghanéennes. Les armuriers ghanéens ont en effet mauvaise réputation en Côte d'Ivoire et sont soupçonnés d'être en cheville avec les forces de l'ordre qui, sur dénonciation de l'armurier, interceptent l'acheteur avant qu'il ne retransverse la frontière.¹⁰¹ Ayant fait de mauvaises expériences par le passé, les acheteurs ivoiriens s'en remettent en général aux contrebandiers pour acquérir plus sûrement une arme en provenance du Ghana.

Autrefois relativement bon marché, les armes ghanéennes sont jugées chères aujourd'hui, voire hors de prix, et cela limite fortement le trafic. On y pratique les prix européens, selon un interlocuteur de l'enquête qualitative. Certains interlocuteurs ont parlé de 200'000 francs CFA, d'autres même de 400'000 à 500'000 francs CFA pour une arme de poing industrielle en provenance du Ghana.¹⁰² Les forgerons artisanaux ghanéens ont une longue tradition de production et un savoir-faire réputé dans toute la sous-région en matière de fabrication d'armes à feu. Dans les années 2000, une étude estimait à plus de 2'500 forgerons capables de produire des armes artisanales dans les seules régions d'Ashanti et Brong-Ahafo.¹⁰³ Ces armes traditionnelles, appelées les Gbébé dans l'est de la Côte d'Ivoire, continuent d'alimenter la partie orientale de la Côte d'Ivoire mais modestement selon toutes apparences. Dans la sous-région, le Ghana est le pays où les armes à feu circulent le plus selon les données les plus récentes du Small Arms Survey avec environ 8 détenteurs pour 100 habitants.

98 Le Ghana compte une trentaine de marchands d'armes enregistrés (Norman, Ishmael (2018). The Right to Keep and Bear Arms in Ghana, p. 671).

99 Selon nos entretiens, la gendarmerie, la police maritime et la douane ne possèdent pas d'embarcations leur permettant de faire des patrouilles sur la lagune qui est un espace où se déroule le trafic de contrebande.

100 L'axe Bondoukou-Bouna-Varale-Doropo est mentionné par Sollazzo et Nowak (2020) comme route de contrebande d'armes à feu en provenance du Ghana à destination du Burkina Faso (p. 8). Sollazzo et Nowak. "Tri-border Transit: Trafficking and Smuggling in the Burkina Faso-Côte d'Ivoire-Mali Region", Briefing Note. Small Arms Survey 2020.

101 Un interlocuteur nous a déclaré ceci : « Les Ghanéens renseignent des corps habillés et si donc si vous payez un parquet de calibre 12 même ils vont vous signaler avant que vous ne sortiez à frontière donc ça faire que les gens ont peur d'aller payer ». Selon les acteurs locaux, la police ghanéenne travaille avec des jeunes qui la renseignent sur les allers et venues dans les commerces d'armes et c'est grâce à ce réseau que les acheteurs ivoiriens se sont fait arrêter.

102 Un interlocuteur nous a expliqué ceci : « Voilà ces ceux-là [les commerçants nigériens basés en Côte d'Ivoire] faisaient venir ces calibres 12 et puis les munitions surtout à la frontière d'Ebilassokro, c'est comme ça eux ils trouvaient ces armes-là [en provenance du Ghana] et puis trouvaient les munitions. Voilà mais maintenant le prix est très élevé, le prix est très élevé. Donc les gens même trouvent pas la nécessité d'aller payer même c'est très élevé, donc le prix a flambé. Eux [les commerçants nigériens] aussi ils n'arrivent pas à s'approvisionner au niveau des pays européens. C'est très cher. »

103 Aning, Kwesi Emmanuel (2006). "Les dessous de la fabrication artisanale des armes au Ghana", dans : Armés mais désœuvrés. Groupes armés, armes légères et sécurité humaine dans la région de la CEDEAO, édité par Nicolas Florquin et Eric C. Berman. Small Arms Survey.

LE BURKINA FASO

Le Burkina Faso n'est plus réputé pour alimenter le marché ivoirien en armes à feu. Le Burkina Faso, aujourd'hui, est plus une zone par laquelle transitent les armes venues du Ghana et de Côte d'Ivoire pour alimenter les zones sahéennes. Si un fusil d'assaut s'échange à 250'000 francs CFA en Côte d'Ivoire, il triple de prix une fois arrivé dans la zone sahéenne du Mali¹⁰⁴.

LES IMPORTATIONS MALIENNES : LA CONTREBANDE DE CARTOUCHES

Depuis le Mali, il existe un trafic de fusils de chasse artisanaux¹⁰⁵ mais qui, bien qu'il se soit tari avec la crise sahéenne, continue d'alimenter modestement la Côte d'Ivoire. Le trafic de cartouches pour fusils de chasse en provenance du Mali qui les produit dans une cartoucherie de Bamako¹⁰⁶ est quant à lui loin d'être modeste. Selon un rapport d'Amnesty International, « les cartouches [que fabrique la Cartoucherie du Mali de Bamako] sont les principales munitions utilisées en Côte d'Ivoire »¹⁰⁷. L'usine incendiée en 2009 redémarrait ses activités en 2010 avec un programme de production annuelle de 120 millions de cartouches.¹⁰⁸ Les armes et cartouches maliennes alimentent le marché de Gbéya à proximité de la frontière malienne dans le nord-ouest du district des Savanes. Ce marché de contrebande se tient les nuits du jeudi au vendredi et s'avère la plaque tournante du marché des armes traditionnelles en provenance du Mali et de Guinée. Amnesty International fait également mention d'une route via Bobo-Dioulasso au Burkina Faso où s'approvisionnent des marchands ivoiriens qui les revendent également en Guinée et au Libéria.¹⁰⁹ Selon les données douanières, une partie de la production de la Cartoucherie du Mali est exportée vers le Burkina Faso.¹¹⁰ Ces cartouches se retrouvent ensuite également sur les marchés de Côte d'Ivoire où il est possible de se les procurer sans trop de difficultés.

LES IMPORTATIONS DE GUINÉE

La Guinée a une politique plus libérale que ses voisins en matière de production et de détention d'armes de chasse et de pistolets artisanaux¹¹¹. La Guinée forestière et le sud de la Haute Guinée, avec notamment les préfectures de Lola, N'Zérékoré, Beyla, Youmou, Macenta et Gueckédou, sont les principales zones de production des armes artisanales de Guinée et comptent plus d'une centaine de fabricants.¹¹² Les forgerons fabricants d'armes à feu sont regroupés en associations officielles et ont une capacité de production « quasi-industrielle ». N'Zérékoré ou encore Foubadou sont deux zones de production où viennent régulièrement s'approvisionner les Ivoiriens. Selon un acteur local interrogé, la production en Guinée forestière est telle qu'un trafiquant peut aisément obtenir un chargement d'une centaine de fusils de chasse à Foubadou. Les prix pratiqués varient selon les modèles. Un pistolet s'échange à 17'000 à 20'000 francs CFA. Les prix d'un fusil varient dans une fourchette de 20'000 francs CFA (pour les grosses crosses) à 55'000 francs CFA (pour les crosses rouges ou les canons à sillon).¹¹³

Les trafics en provenance de Guinée se font essentiellement par les réseaux communautaires avec trois points d'entrées principaux en Côte d'Ivoire. Le passage de Sirana de Odienné alimente le Nord via Odienné. Les multiples pistes de la frontière dans la région du Bafing convergent vers Ouaninou. Depuis Ouaninou, ces armes alimentent la zone du Sud-Ouest. Depuis N'Zérékoré en passant par Lola et le poste frontière de Gbapleu, les armes sont importées illégalement pour alimenter le marché du Centre et du Sud-Ouest. Depuis

104 Entretien avec la gendarmerie malienne, Mali, Octobre 2020

105 Un recensement des forgerons fabricants d'armes datant de 2008 dans 5 régions du Mali plus Bamako a permis de dénombrer 343 artisans fabriquant annuellement environ 5'000 armes de petit calibre, dont 67% sont des fusils de chasse et 17% des pistolets (cf. p.12. Berghezan, George, 2020. Sensibilisation des acteurs maliens à la nouvelle loi sur les armes. No 3. Evaluation de la violence par arme à feu au Mali. Novembre). Voir aussi Kornio, Ousmane, Etude sur le contrôle des armes légères et de petit calibre au Mali. Friedrich Ebert Stiftung, Octobre 2011.

106 Berghezan, Georges (2014). Armes artisanales en Côte d'Ivoire. Entre tradition et exigences légales, GRIP.

107 P. 24, Amnesty International, 2013. Côte d'Ivoire. Les effets destructeurs de la prolifération des armes et de leur usage incontrôlé.

108 Cf. L'Essor, Cartoucherie du Mali : la production redémarre. 11 mars 2010

109 Amnesty International (2013). (Op Cit.)

110 Mentionné par Berghezan (2020) (Op. Cit.)

111 Selon l'article 20 de la loi du 22 juillet 1996 qui régit les armes à feu en Guinée, « le port et le transport des armes et munitions des catégories 5, 6, 7 et 8 sont libres » (cité dans Desmarais, André, « Le monitoring des armes en Guinée ». Note d'information. Small Arms Survey, septembre 2019. Les armes de catégorie 5 sont les fusils de chasse et leurs munitions.

112 P. 27, Etude d'identification des fabricants locaux d'armes à feu en République de Guinée, Rapport du PNUD, 2019.

113 P. 28, Etude d'identification des fabricants locaux d'armes à feu en République de Guinée, Rapport du PNUD, 2019.

ces points d'entrée en provenance de la Guinée sont également importées des munitions de chasse que l'on achète 500 francs CFA pièce en Côte d'Ivoire et qui sont vendues clandestinement sur les marchés de Côte d'Ivoire ou par des vendeurs ou vendeuses ambulantes tels que les Haoussa nigériens par exemple qui vont de village en village. Ces armes et munitions sont véhiculées principalement par des motos qui passent aisément les pistes. Elles passent aussi par les postes frontières gardés moyennant une taxe informelle versée aux agents des douanes et aux postes de contrôles pour qu'ils ferment les yeux. Le montant de cette taxe pour une moto est de 500 à 1'000 francs CFA selon la zone et de 15'000 à 20'000 francs CFA pour un camion. Le prix des fusils de chasse artisanaux est de 40'000 à 50'000 francs CFA à proximité de la frontière guinéenne dans la zone de Ouaninou. Il est de 50'000 à 60'000 francs CFA à Gbon, et dans l'Est, les estimations sont plutôt de 60'000 à 70'000 francs CFA probablement en raison des coûts induits par le transport depuis la frontière ouest de la Côte d'Ivoire.

LIBÉRIA

Depuis le Libéria, il existe un flux de fusils de chasse industriels et de munitions vers la Côte d'Ivoire si bien que certains fusils issus de ce trafic sont appelés « Libéria » en Côte d'Ivoire. Ce trafic passe par le poste frontière sur la côte et remonte vers Soubré et, de là, se diffuse sur le territoire de la Côte d'Ivoire. Il existe aussi une voie en provenance du Libéria qui alimente directement Guiglo et qui peut venir soit de Taï soit de Toulépleu. Importantes avant la crise post-électorale en raison de la présence de milices libériennes dans la région du Cavally, ces voies semblent aujourd'hui mineures par rapport aux flux depuis la Guinée et le Ghana.

LES MARCHÉS DE CONTREBANDE

Les armes à feu importées en Côte d'Ivoire s'échangent sur différents marchés de contrebande, dont les plus importants sont les suivants :

- Le marché de Zatta, dans le quartier dit de Zimbabwe, non loin de l'aéroport de Yamoussoukro ;
- Le marché de Gbéya, qui se tient le jeudi dans la nuit, est le marché de contrebande principal avec le Mali ;
- Le marché de Ouaninou, dans le Baffing, pour le trafic avec la Guinée ;
- Le marché d'Irigoubou à Meaguy, pour les armes libériennes ;
- Le quartier Carrefour, à Duékoué ;
- La ville de Bonon, située à mi-chemin entre Daloa et Bouaflé.

LES RÉSEAUX DE CONTREBANDE

L'essentiel de la contrebande semble se dérouler sous le mode d'un trafic de fourmis, à savoir via une multitude d'acteurs peu organisés, à moto ou en bus, en empruntant les multiples pistes de brousse non ou faiblement surveillées qui traversent les frontières. Ce trafic de fourmis emprunte également les routes principales. Les armes sont transportées avec d'autres marchandises de contrebande qu'on achemine jusqu'aux marchés. Elles sont cachées sous des sacs de légumes par exemple, sous les cages de volailles, ou encore, plus rarement, dans des caches aménagées sous le plancher ou dans les radiateurs des véhicules. Un interlocuteur explique :

« Les Mercedes 190, souvent on coupe, on soude en bas, si tu as pris 1'000 cartouches, et on passe de cette façon.

Les transporteurs versent une taxe informelle lors des multiples contrôles routiers par les douanes, la gendarmerie ou des forces armées qui leur permettent d'éviter d'être fouillés. Pour une moto, la taxe est de 1'000 à 2'000 francs CFA tandis qu'un camion est taxé de 20'000 à 30'000 francs CFA pour son chargement à la frontière guinéenne. Un acteur local s'est exprimé sur ce trafic de fourmis en ces termes :

« Les trafiquants ont des motos ou ils ont chargés l'arrière d'un Badjan [un minibus transportant des voyageurs en Côte d'Ivoire], ils y mettent des marchandises sur le dessus et, dessous, ils cachent leurs produits : cigarette de contrebande, des armes, des munitions. La plupart du temps, cette contrebande est tolérée par les forces de l'ordre. Dans ma préfecture, je disais aux forces de l'ordre : « lorsque vous laissez les gens rentrer dans le pays avec des armes de contrebande, est-ce que vous réalisez qu'elles servent aux bandits pour combattre vos collègues ! » Parce que si on voit ceux qui font des braquages à Abidjan, c'est avec les armes de contrebande qui sont passées par les routes sans être contrôlées. Dès 4 heures du matin, vous voyez des contrebandiers passer leur marchandise en groupes. Il y en a un qui vient en éclaireur puis deux qui viennent en éclaireur pour voir les forces de l'ordre qui sont là. Ils donnent 2'000 francs CFA par personne environ. Si les forces de l'ordre sont 60, cela leur coûte 120'000 francs CFA ! Les forces de l'ordre se déplacent alors pour aller les laisser passer. C'est-à-dire qu'ils font un décalage stratégique pour les laisser passer.

Certains Guinéens installés en Côte d'Ivoire semblent jouer un rôle dans la contrebande et la distribution dans les villes de l'ouest de la Côte d'Ivoire. Une plaque tournante du trafic guinéen est la ville de Ouaninou où ils sont installés depuis longue date comme forgerons. Ils ont leurs relais dans des localités de l'ouest du pays comme Man ou Issia. Par le réseau guinéen transitent également des armes de poing achetées en Guinée. Un administrateur s'est exprimé là-dessus ainsi :

« Ceux qui s'occupent de la contrebande d'armes, ils viennent plutôt de Man. Il y a beaucoup de contrôles dans cette période électorale. Ils partent de Man, ce sont essentiellement des Guinéens installés à Man ; eux ils vont plutôt s'approvisionner en pistolets automatiques.

Pour nos interlocuteurs de l'Est, à la frontière ghanéenne, le trafic d'armes avec le Ghana passe par les réseaux ordinaires de contrebande de marchandise et non par des réseaux spécialisés. Là aussi, il s'agit essentiellement d'un trafic de fourmis qui est rendu possible par les taxations informelles des agents censés contrôler les marchandises. Des réseaux criminels semblent à l'œuvre sans que nous ayons obtenu plus de détails sur leur identité et leur organisation. Pour des nombreux interlocuteurs, les pratiques de taxation informelle aux frontières sont un des facteurs clefs facilitant le trafic d'armes de contrebande. Un administrateur s'est exprimé là-dessus de la manière suivante :

« Avec le système de taxation informelle des marchandises de contrebande, il y a un gros risque qu'il y ait des choses qui passent qui ne doivent pas passer. Ce n'est pas juste un système de taxation informelle. Il y a des conséquences néfastes pour la sécurité.

Ces taxes informelles aux frontières peuvent donner lieu à des marchandages impliquant les commerçants des marchés, les transporteurs, les forces de sécurité et les chefs coutumiers afin d'en standardiser les montants et éviter ainsi les conflits autour de ces taxes.

ENCADRÉ :
RAPPORT DU COMMANDANT DE L'UNITÉ DE LUTTE CONTRE LE RACKET PUBLIÉ DANS LA PRESSE¹¹⁴

« Les commerçants, transporteurs et usagers de la route qui utilisent le tronçon Yamoussoukro-Sinfra se plaignent tous les jours des tracasseries et actes d'extorsion de fonds pratiqués par des agents des douanes des Directions Régionales de Bouaké et de Man. En effet, sur les 78 km qui relient les deux villes, il y a 3 barrages des douanes suivant la répartition suivante : un à Daloa et deux autres à Bouaké. Notre cellule écoute reçoit en moyenne dix appels [quotidiennement] venant de cette localité. Les marchandises viennent de Bouaké, d'Abidjan ou de l'Est (Bondoukou ou Abengourou). En dehors des marchandises possédant des factures normalisées, il y a un lot de camions qui pratique la fraude en provenance des frontières Ouangolo et Varale. Ces multiples contrôles perçoivent de fortes sommes d'argent pouvant aller jusqu'à 500.000 francs CFA pour laisser passer les fraudeurs venant des différentes frontières. Par conséquent, les brigades motos se multiplient. La pratique consiste à filtrer le passage. Malheureusement, les honnêtes commerçants sont rançonnés à raison de 1.000 à 5.000 francs CFA en fonction de la cargaison et ce, malgré les factures normalisées. Même le ciment fait l'objet de tracasseries tout comme les produits vivriers qui alimentent les marchés hebdomadaires de la zone. »

LES ARMES ARTISANALES PRODUITES ET COMMERCIALISÉES LOCALEMENT

LES FORGERONS FABRICANTS D'ARMES

Il existe une production artisanale locale clandestine ou semi-clandestine de fusils de chasse – appelés tabana marfa ou gbengué selon les régions – en Côte d'Ivoire qui semble être pratiquée sur tout le territoire mais avec des zones de concentration au Nord, au Centre et à l'Ouest du pays. Cette production est entièrement illégale sachant qu'aucun artisan producteur ne dispose d'une autorisation de fabrication pourtant exigée par la loi. Héritage d'un passé précolonial qui remonte au XVII^e siècle, avec Dabakala au nord-est de Bouaké comme centre historique de production locale, cette production artisanale était autrefois l'affaire de la caste des forgerons Djimini. Ce savoir-faire est détenu aujourd'hui par des forgerons des autres communautés du Nord, comme les Sénoufo, les Lobi et les Koulango. Des Guinéens et Maliens installés en Côte d'Ivoire y exercent également cet art. Le savoir-faire ivoirien en matière de fabrication d'armes à feu n'est semble-t-il pas aussi sophistiqué qu'au Mali ou au Ghana où les forgerons savent reproduire des pistolets et même, pour certains, des fusils d'assaut¹¹⁵. La fabrication locale en Côte d'Ivoire se limiterait aux fusils de chasse à un ou à deux coups, à canon lisse ou rayé, qui reproduisent différents modèles industriels brésiliens, français et russes. Rares sont les artisans locaux qui fabriquent également des munitions. Ceux qui le font utilisent des cartouches vides qu'ils remplissent de plomb ou d'étain. La plupart des munitions pour les calibres 12 sont importées du Mali, où elles sont fabriquées, et de Guinée. Par le passé, les forgerons ivoiriens s'approvisionnaient en tubes de métal auprès de concessionnaires à Abidjan pour fabriquer les canons. Aujourd'hui, ils utilisent des tuyaux ordinaires ou des tuyaux de véhicules. Ils redressent par exemple des volants de voiture – notamment des R4 – pour confectionner un canon. Dans pratiquement toutes les localités visitées par les équipes d'enquêteurs, sauf dans le Sud-Est, des acteurs locaux ont affirmé qu'il existait un ou deux forgerons dans la localité ou ses environs capable de fabriquer des armes à feu et de les réparer.

¹¹⁴ Rapporté dans Fratmat.info <https://www.fratmat.info/article/81375/64/affaire-affrontement-douaniers-policier-a-yamoussoukro-la-police-nationale-explique-les-faits-2> (vu le 3 décembre 2020)

¹¹⁵ Cf. p. 81, Anong, Emmanuel Kwesi (2005). The Anatomy of Ghana's Secret Arms Industry, SAS & CEDEAO, Avril.

LA COMMERCIALISATION ET LE CONTRÔLE DES ARMES TRADITIONNELLES

Si les fusils artisanaux importés de Guinée ou du Mali s'échangent ensuite sur les marchés de contrebande, le circuit commercial des fusils artisanaux fabriqués localement en Côte d'Ivoire est différent. Les acquéreurs potentiels passent commandes auprès d'intermédiaires qui sont le plus souvent les seuls à connaître les fabricants dont la forge peut être en ville comme en brousse. Un interlocuteur précise cela ainsi :

« C'est dans la clandestinité que les fusils de chasse sont fabriqués ici. Il faut nécessairement passer par des intermédiaires pour les acquérir.

On peut distinguer deux circuits de commercialisation. Là où les Dozos n'exercent pas un contrôle sur la commercialisation des armes ou n'en n'ont pas le monopole, les transactions se réalisent à travers un réseau de « démarcheurs » qui prennent les commandes localement, dans une localité, tandis que la production peut se faire ailleurs. Un de nos interlocuteurs nous a expliqué :

« C'est tout un réseau. Il y a des démarcheurs. Le forgeron peut se trouver à Séguéla tandis que le démarcheur réside à Soubré. L'acheteur passe sa commande au démarcheur à Soubré qui ensuite sera aussi celui qui ramènera l'arme fabriquée à Séguéla.

Un autre explique que ce réseau est communautaire :

« Pour obtenir un fusil de chasse artisanal, il faut passer par un intermédiaire. Ce sont des jeunes, des personnages ordinaires. Ils touchent en principe un pourcentage. Le réseau est communautaire.

Le second cas de figure, là où les Dozos ont pignon sur rue, passe par la confrérie des Dozos qui se pose en interface obligée entre l'acheteur et les fabricants d'armes. Dans une récente étude sur la fabrication artisanale d'arme à feu en Côte d'Ivoire¹¹⁶, l'auteur écrit que « il apparaît que les Dozos sont au centre de l'activité de vente et de fabrication d'armes artisanale et du système de réglementation informel qui le régit actuellement. » Les forgerons capables de fabriquer ou de réparer une arme sont eux-mêmes souvent rattachés à la confrérie, initiés et issus de communautés du Nord. Un chef coutumier interrogé dans le Sassandra-Maraouhé explique que les Dozos forment cette interface dans sa zone :

« Les Dozos, tout passe par eux ; l'acquisition d'armes passe par forcément par eux.

Un responsable Dozo à Guiglo s'exprime ainsi :

« Parce que pour te procurer un calibre 12, il faut voir un Dozo. Parce que c'est seulement le Dozo qui porte l'arme.

¹¹⁶ Hervé Gonsolin (2017). Etude sur la fabrication artisanale des armes à feu en Côte d'Ivoire. PNUD/Coginta.

Un leader communautaire de Sikensi explique que dans sa zone les Dozos ont le monopole de la commercialisation des armes fabriquées localement :

« Les fabricants d'arme existent, ce sont des forgerons clandestins. Ils s'installent, ils ont leur réseau en lien avec les chasseurs Dozos. C'est à travers leur réseau qu'ils vendent. Pour la chasse, c'est assez facile de les acheter. C'est par le réseau communautaire. On n'achète pas au marché une arme à feu. Il faut avoir un parrain dans le réseau. Autrement, on ne l'aura pas. Ceux qui maîtrisent le réseau, ce sont les chasseurs Dozos.

Au moment de leur installation, ou progressivement, les Dozos ont pris le contrôle de la filière. C'est ce qu'explique un de nos interlocuteurs :

« Avant, il n'y avait pas de Dozos partout. Un forgeron pouvait venir, il travaillait pour les agriculteurs. Mais une fois que les Dozos se sont installés, mêmes les agriculteurs passent par les Dozos pour obtenir des armes. Les agriculteurs n'ont plus leur propre réseau. Avant, c'était différent. Ce sont eux aujourd'hui qui contrôlent le marché des armes.

Les responsables Dozos que nous avons interrogés revendiquent ce monopole dont ils vantent les mérites. Ce serait, selon eux, une assurance contre les risques d'acquisition des armes artisanales par le milieu du banditisme et leur permet, à eux les « vrais Dozos », de se prémunir également du risque d'acquisition des armes à feu par de « faux Dozos » opportunistes, qui ne sont membres d'aucune organisation Dozo et qui n'ont pas été initiés. C'est le Dozoba, ou leader spirituel de l'association de Dozo locale lui-même, qui valide les commandes en s'assurant que l'acquéreur potentiel est lui-même Dozo, ce qui permettrait de limiter cette circulation des armes à la confrérie des chasseurs. La validation du Dozoba est en quelque sorte, informellement, un blanc-seing de moralité de l'acheteur et mime l'enquête de moralité qu'exige la procédure formelle d'autorisation de permis de port d'armes. Un forgeron fabricant d'armes à feu de Korhogo explique qu'il se tient à la règle de n'accepter une commande que d'un « parrain » Dozo ou si l'acquéreur peut présenter sa carte de chasseur (celle-ci étant délivrée par l'association locale de Dozo). Il s'exprime ainsi :

« Les gens que nous nous refusons généralement sont des solitaires. Nous savons qu'il y aura un problème derrière. On exige toujours un parrain ou la carte de chasseur.¹¹⁷

Un responsable d'une association Dozo que nous avons interrogé confirme cette pratique des forgerons locaux :

« Si tu n'es pas Dozo, ce n'est pas facile d'avoir une arme parce que les forgerons vont te demander si tu es Dozo. Si tu as la carte, tu peux avoir ton arme et ton calibre douze. Ta carte est un gage de confiance pour te procurer une arme.

A Korhogo, les Dozos vérifient les intentions de l'acquéreur potentiel, selon un interlocuteur :

« Quant à la manière de se procurer, elle est simple : il faut passer par le biais d'un Dozo en principe et celui-ci vérifiera les intentions de l'acquéreur.

A Soubré, un autre responsable Dozo explique ce monopole que son association a mis en place dans la région sur la filière d'achat des armes artisanales :

« On fabrique les calibres 12, il y a des forgerons qui font cela. C'est le Dozoba qui fait l'intermédiaire. C'est lui qui passe la commande au forgeron. Tu ne peux pas aller directement acheter auprès du forgeron. On avait dit d'interdire un peu, parce qu'on a interdit nous-mêmes l'acquisition d'armes. Car c'est dangereux. ... A Soubré, il y a deux fabricants. Dans la région, il y a en plus. C'est dans la ville même qu'ils fabriquent. Ils ne fabriquent pas de munitions. Ils savent réparer les kalaches, ils réparent les kalaches des gendarmes. On passe par les Dozoba. Ils donnent le feu vert. Ils peuvent aussi aider les agents des forces de sécurité pour la réparation, mais ils n'aident pas n'importe qui. On maîtrise la circulation comme cela. Celui qui souhaite obtenir une arme, on doit le connaître. Si on reconnaît que c'est un Dozo, on donne le feu vert. Si on ne reconnaît pas, on ne donne pas l'autorisation. Présentement, comme il y a eu beaucoup de braquages, on a interdit à tout le monde d'acquérir une arme. Comme dans chaque village, il y a un Dozo, c'est eux qui doivent sécuriser. Donc tu es planteur, tu ne vas pas recevoir une arme.

Dans l'Ouest et au Nord de la Côte d'Ivoire, les responsables Dozos exercent, ou tentent d'exercer, un contrôle strict sur l'ensemble de la filière de production, à savoir de la fabrication jusqu'au port d'armes en passant par la commercialisation de ces armes. A Soubré, par exemple, les responsables Dozo exigent que les forgerons locaux marquent à l'aide d'un numéro les armes qu'ils produisent. L'un d'eux nous a déclaré ceci :

« Ici, on a une liste de forgerons qui fabriquent les armes. On leur a demandé, dans la région, qu'ils marquent les armes qu'ils fabriquent avec un numéro.

Un responsable Dozo de Guiglo explique qu'il fait imposer aux planteurs l'interdiction de porter des armes en public en dehors des Dozos de son mouvement Benkadi. L'objectif est d'interdire le port d'armes en dehors des Dozos et d'éviter que des non-Dozos soient perçus comme étant membres de la confrérie en raison du fait qu'ils portent un fusil de chasse. Il nous a déclaré ceci :

« Les différents responsables des Dozos dans chaque village ont expliqué aux planteurs qu'ils doivent enterrer leur calibre 12 pour ne pas que nous on les voie. Nous leur avons dit que si nous les voyons porter une arme, on les dénoncera à la gendarmerie. Car en cas de problème avec un porteur d'arme, les gens vont dire que c'est un Dozo qui est à l'origine du problème vu que seuls les Dozos portent des armes. Donc nous-mêmes, on a peur de notre image. On a fait le palabre de ça avec les planteurs. On a beaucoup sensibilisé pour que les gens déposent leurs armes.

Dans la région du Cavally, un responsable Dozo du mouvement Benkadi nous a expliqué :

« Nous, les Dozos, on fait beaucoup de sensibilisation pour que les gens rendent les armes.

A Korhogo, un responsable Dozo du mouvement Benkadi déclare la même chose :

« L'idée c'est de ne plus voir les armes circuler avec les civils. Soit tu es Dozo et tu peux porter une arme. Soit tu ne l'es pas, et tu n'as pas le droit d'en porter une. Aujourd'hui tu veux aller au champ et tu prends ton arme pour te protéger parce que tu as peur, nous, on ne veut plus voir ça. Il faut que ce soit une mission de Dozo, qu'on te voie vraiment dans l'accoutrement Dozo, complet avec ta carte de membre dûment signée par le président, afin de pouvoir porter l'arme. Donc nous-mêmes, à notre niveau, ici on a commencé vraiment à être stricts. Si nous voyons quelqu'un passer avec une arme sans sa tenue Dozo, sans la carte de membre, nous allons le poursuivre pour l'attraper pour prendre le calibre 12 et venir le déposer ici. On fait la police nous-mêmes pour que l'Etat sache quand même que nous, on est bien organisés.

117 Cité par Hervé Gonsolin (2017). Etude sur la fabrication artisanale des armes à feu en Côte d'Ivoire. PNUD/Coginta, p. 12

Cette mainmise sur la filière des armes artisanales par les Dozos est cependant mal vécue par les communautés du Sud. La plupart des chefs coutumiers des communautés autochtones du Sud interrogés considèrent que cette situation les désavantage car elle restreint leur propre accès aux armes à feu. Par la communautarisation de la filière, l'accès aux armes est devenu le monopole des communautés du Nord à leurs yeux. Ces chefs rappellent qu'en avançant en 2011, les forces rebelles ont imposé le désarmement des communautés locales qui ont dû leur remettre leurs armes, y compris les calibres 12. Avec la mainmise des Dozos sur le circuit de production et d'acquisition des fusils de chasse artisanaux, ils sont désormais désavantagés face aux communautés du Nord qui, elles, ont continué de se les procurer auprès des Dozos. L'un d'eux dans le Sassandra-Maraouhé s'exprime ainsi :

« Avant la crise, il y avait des Gouros qui avaient des armes, pour chasser les gazelles, pour chasser les biches. Quand les rebelles sont venus, ils ont collecté les armes. Ça veut dire qu'il y a une communauté qu'on a désarmée tandis qu'on n'a pas désarmé l'autre.

Il poursuit :

« Maintenant, où nous sommes, tu vas voir un fusil sur le dos de quelqu'un, c'est que c'est un Dozo. Sinon nous qui sommes Gouros, on ne peut pas prendre un fusil et le mettre sur le dos comme ça pour partir au champ. Il y a une communauté qui est marginalisée et une autre qui est favorisée. C'est une injustice. Parce que les autorités acceptent qu'il y ait des communautés qui ne peuvent pas détenir d'armes et d'autres qui le peuvent.

Les munitions pour les calibres 12 s'acquièrent facilement en Côte d'Ivoire. Elles s'acquièrent au marché, pour ceux qui connaissent. Les vendeurs ambulants - Haoussa nigériens ou Zanmanlanman nigériens - sont réputés également vendre des cartouches dans le Sud-Est. Les Dozos en vendent également. Un responsable Dozo du district des Montagnes s'exprime là-dessus :

« Les balles c'est facile de les obtenir. Les Dozos vendent ça ici. Les gens savent qu'on est dans le domaine des armes. La police et la gendarmerie savent cela également. Donc c'est facile.

Un autre acteur local dans le nord du district de Comoé explique la même chose :

« Bon, pour les munitions, ils [les détenteurs de fusils de chasse] collaborent beaucoup avec le Dozo, le chef des Dozos de la ville.

LES ARMES DE LA CRISE POST-ÉLECTORALE DE 2010

Aux yeux des acteurs locaux interrogés lors de notre enquête, la majorité des fusils d'assaut qui se retrouvent aux mains du grand banditisme en Côte d'Ivoire provient de la crise post-électorale de 2010. Un de nos interlocuteurs dans le district des Montagnes nous a déclaré qu'« on estime que ce sont des anciennes armes du temps de la crise et ce ne sont pas des nouvelles productions en tant que telles ; les armes qu'on récupère chez nous sont anciennes. » Les acteurs locaux avec lesquels nous nous sommes entretenus durant l'enquête sont généralement de l'avis qu'il existe un solde d'armes de guerre qui n'a pas été rendu lors du programme de désarmement. Le solde d'armes à feu de la crise post-électorale qui n'a pas pu être récupéré n'est pas forcément resté en Côte d'Ivoire. La crise sahélienne a créé une demande en armes de la part des groupes armés qui a pu absorber une partie du solde d'armes de la crise en Côte d'Ivoire. Un certain nombre d'armes de la crise ont en effet été retrouvées au Niger¹¹⁸, au Nigéria¹¹⁹, ou encore au Burkina Faso, au Mali¹²⁰ et au Ghana¹²¹. Selon des sources maliennes, un fusil d'assaut s'échange aujourd'hui pour le prix de 750'000 francs CFA alors qu'il a une valeur sur le marché ivoirien de 250'000 francs CFA. Ces disparités de prix peuvent avoir été et toujours être à l'origine d'un trafic mercantile vers le Sahel. Interrogé sur les volumes de ce trafic vers le Sahel, un expert international¹²² de la question estime cependant qu'ils sont probablement faibles et que l'essentiel du solde de la crise se trouve toujours en Côte d'Ivoire. C'est avant tout ce solde qui continue d'alimenter les embuscades des coupeurs de route dont le volume, en raison de cette présence, est plus de trois fois plus élevée en Côte d'Ivoire qu'au Burkina Faso, comme on a pu le voir dans une section précédente.

LE VOL D'ARMURERIES DANS LES POSTES DE POLICE ET DE GENDARMERIE

Une autre source d'alimentation en armes à feu du grand banditisme, selon les acteurs locaux, est le vol d'armureries des forces de sécurité. Pourtant seuls 2 des 65 commandants en exercice interrogés dans les différentes localités visitées lors de l'enquête ont déclaré avoir subi un braquage pour des faits survenus entre 2015 et 2017. A l'exception de l'année 2017, qui avait été très particulière, ces vols plutôt exceptionnels en Côte d'Ivoire malgré des déficits dans la sécurisation des armureries comme on va le voir plus loin. Une vague de braquages avec vols d'armes dans des postes de police et de gendarmerie a eu lieu dans la seconde moitié de l'année 2017 dans la foulée des diverses mutineries qui ont secoué les forces de sécurité. Les mutins revendiquaient des primes, des compensations et de meilleures conditions de vie depuis le début de l'année. Depuis, les vols d'armureries sont très rares et relèvent du grand banditisme. Dans le prochain tableau (Tableau 39), nous avons tenté d'en faire la liste à partir de données récoltées par le projet ACLED et d'une recherche dans la presse ivoirienne.

¹¹⁸ Groupe d'experts des Nations unies, rapport, S2015/252, §115, p.24.

¹¹⁹ Groupe d'experts des Nations unies, rapport, S2015/252, §116, p.25.

¹²⁰ Groupe d'experts des Nations unies, rapport, S.2016/254 §20, p. 10.

¹²¹ Groupe d'experts des Nations unies, rapport, S.2016/245 §19, p. 10.

¹²² Entretien avec un membre du Groupe d'experts des Nations unies, août 2020.

CHAPITRE 6

LES FORCES DE SÉCURITÉ

Tableau 39 : Les vols d'armes des forces de sécurité et de défense depuis 2013

Date	Ville	Quartier	Brève description
25 septembre 2019	Guiglo	Guiglo	Dans la nuit, la gendarmerie de Guiglo est attaquée par des individus armés et encagoulés qui dérobent deux fusils d'assaut.
20 septembre 2019	Yamoussoukro	1er arrondissement	Des assaillants armés et encagoulés attaquent le commissariat et dérobent des armes.
19 décembre 2017	Daloa	Daloa	Trois individus armés sur des motos font irruption dans la préfecture de police de Daloa, où trois de leurs complices étaient en garde à vue. Ils neutralisent les policiers de garde et dérobent 3 fusils d'assaut, deux pistolets et plus de 300 munitions. Ils libèrent leurs complices. Le gang est finalement arrêté après une enquête qui révèle des complicités policières.
26 septembre 2017	Abidjan	Adobo	Des hommes armés ont attaqué un poste de police dans le quartier d'Adobo et dérobé des pistolets automatiques ainsi que deux fusils d'assaut. Aucun coup de feu n'a été entendu.
02 septembre 2017	Abidjan	Songon	Le poste de la garde nationale de Songon a été attaqué par des hommes armés : un policier a été blessé et des armes saisies. Les soupçons visent des groupes de soldats mutins.
04 août 2017	Adzope	Adzope	Une trentaine d'hommes armés et cagoulés ont tendu une embuscade à une patrouille de police à Adzope; ils les ont emmenés au poste de police et les ont séquestrés pendant qu'ils volaient des armes et libéraient des prisonniers. Ils ont également dévalisé une station-service à proximité.
29 juillet 2017	Fresco	Fresco	Le poste de police de Fresco a été attaqué par des 8 individus habillés en tenues militaires et lourdement armés. Ils ont détenu les policiers, pris des armes et des véhicules, et plus tard volé des banques locales.
22 juillet 2017	Agboville	Azaguié	La gendarmerie a fait l'objet d'une attaque dans la nuit du vendredi au samedi. Les assaillants ont enfermé les gendarmes dans la brigade, volé des armes et ont braqué ensuite le centre des impôts local et une société d'hévéas. Aucune victime n'est à déplorer. La quasi-totalité des armes dérobées est retrouvée lors de l'interpellation de 5 personnes dont des éléments des Forces armées de Côte d'Ivoire le 26 juillet.
19 juillet 2017	Abidjan	Yopougon	Des soldats mutins ont attaqué l'école de police de Cocody et saisi des armes et du matériel. Les forces gouvernementales ont rapidement réagi et se sont affrontées avec les mutins dans le quartier de Yopougon pour récupérer le matériel volé. Un policier est décédé.
21 février 2017	Abidjan	Bingerville	Une dizaine d'individus armés ont dévalisé pendant la nuit un bureau de la police militaire à Bingerville, près d'Abidjan, faisant deux blessés et volant des armes et d'autres matériels.
30 octobre 2016	Daloa	Daloa	Des individus armés ont attaqué un poste de police à Daloa, dérobant des armes et libérant des prisonniers. Aucun blessé, mais les assaillants ont enfermé trois policiers dans une pièce.

CHAPITRE 6. LES FORCES DE SÉCURITÉ

LES CAPACITÉS DES FORCES DE SÉCURITÉ, LA DISCIPLINE ET LES TAXATIONS INFORMELLES

LES CAPACITÉS DES FORCES DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE

La stratégie nationale de sécurité adoptée en décembre 2014 prévoit un réarmement de la police et de la gendarmerie¹²³, réarmement auquel avaient fait obstacle jusque-là à la fois l'embargo des Nations unies sur les armes en Côte d'Ivoire¹²⁴ et le déficit de confiance initial dans ces forces par le gouvernement après la crise post-électorale.¹²⁵ Ecrivant en 2016, la chercheuse Aline Leboeuf constatait que la confiance était revenue pour l'institution policière mais pas encore totalement pour la gendarmerie.¹²⁶ Aujourd'hui, en 2020, un Leitmotiv de la gendarmerie interrogée durant notre enquête – mais ce discours se retrouve aussi au niveau des préfectures et des observateurs de la société civile –, fait état de problèmes de capacités pour combattre l'insécurité. Les insuffisances en équipements, en mobilité, en territorialisation ou encore dans les moyens de communication sont mises en cause par les commandants de brigade pour expliquer leurs difficultés à combattre le grand banditisme qui, lui, se sert de fusils d'assaut. Un commandant de brigade dans un district de l'Ouest s'est exprimé sur ce point ainsi :

« [...] la dotation des FSI, il faut la renforcer. Parce que quand vous-même, vous êtes en mission, vous avez une arme et suffisamment de munitions, vous êtes parés à toute éventualité. [...] On m'appelle pour une attaque à main armée, mais, entre nous, je n'ai que deux pistolets automatiques à disposition, est-ce que je peux intervenir ? Même les bandits quand ils veulent attaquer quelque part, ils voient d'abord la force de frappe de nos agents sur le terrain.

Un autre concourt avec le premier :

« Les bandits évaluent le rapport de forces. Parce que quelqu'un qui voit votre armement, il ne va pas prendre le risque d'aller à l'affrontement. Mais les bandits savent que nous ne sommes pas bien armés.

Un autre dans un district du Nord :

« C'est vraiment difficile. Avec le manque de moyens en armement qu'on a, c'est très difficile de faire les patrouilles.

D'autres commandants basés dans différentes zones du pays mentionnent le problème de communication une fois sur le terrain car, faute de moyens, ils travaillent avec leur téléphone portable et certaines zones du pays soit ne sont pas couvertes par le réseau soit passent, notamment à la frontière malienne, sur le réseau malien en roaming :

« On a besoin de moyens de communication entre nos éléments sur le terrain. Aujourd'hui, on travaille avec le portable. Il y a des zones sans réseau.... Le réseau n'est souvent pas bon non plus. On a un réseau de station en station, mais pas sur le terrain.

¹²³ Aline Leboeuf (2016, p.21) mentionne que « deux des réformes de la Stratégie nationale de la RSS portent sur la dotation de 'toutes les unités de police et de gendarmerie d'un minimum de moyen en armement, mobilité et transmission pour reconstituer une capacité opérationnelle minimum' ». Aline Leboeuf, 2016. La réforme du secteur de sécurité à l'Ivoirienne, IFRI. Paris.

¹²⁴ L'embargo sur les importations d'armes en Côte d'Ivoire prend fin en avril 2016.

¹²⁵ Cf. Aline Leboeuf (2016, Op. Cit.), pp. 26 et 27.

¹²⁶ Aline Leboeuf (2016, Op. Cit., p.21) écrit : « La confiance semble aujourd'hui rétablie vis-à-vis de la police, mais pas totalement vis-à-vis de la gendarmerie ».

Un administrateur dans un district de l'Ouest confirme :

« Quand c'est comme ça [qu'il y a de l'insécurité], on demande à la police de venir, d'accentuer les patrouilles dans les secteurs criminogènes. Eux se plaignent souvent de ne pas avoir assez de moyens. Quelques fois, ils ont des apports qui viennent de Man, de Guiglo, en cas de telles situations, sur quelques jours au moins, ils font des rondes pour essayer de rassurer les populations de ces quartiers. Maintenant on demande beaucoup plus de moyens, de mobilité, les moyens, le carburant, l'armement, il faut multiplier ça pour que les patrouilles soient permanentes.

La situation des forces de sécurité intérieure s'améliore progressivement, reconnaissent des responsables d'unités. Par exemple, un responsable dans un district de l'Ouest déclare que ses effectifs sont récemment passés de 40 éléments à 50 et ont été « rajeunis » :

« La zone est très grande ici, on a besoin d'effectifs et de mobilité. Le ratio police-population est faible, le nombre de policiers par habitant est faible. L'Etat a fait des efforts, on était une quarantaine il y a un an. Maintenant on est plus de 50, et les effectifs sont un peu rajeunis. C'est mieux.

Globalement, les répondants de Côte d'Ivoire constatent eux aussi des progrès dans le travail des forces de sécurité intérieure ces derniers temps (cf. Tableau 40). Quelques 50% des répondants constatent des progrès sur un an. Seuls 9.1% pensent au contraire que le travail des forces de sécurité intérieure se péjore. Le solde de 41.3% estime quant à lui qu'il n'y a pas de changement.

Tableau 40 : Opinion des répondants de l'enquête de ménages sur l'évolution du travail des forces de sécurité selon la zone

	Sud-Ouest	Nord	Centre	Sud-Est	Abidjan	Moyenne nationale
	%	%	%	%	%	%
Amélioration	49.1	44.4	47.1	51.0	53.2	49.7
Pas de changement	42.2	47.2	43.7	38.9	37.3	41.3
Détérioration	8.7	8.4	9.2	10.1	9.5	9.1
N	912	559	719	296	432	3'060
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : sondage de ménages 2020

LES SAISIES D'ARMES À FEU

Les saisies d'armes à feu sont rares selon les informations qui nous ont été données dans les 74 brigades et les commissariats visités (cf. Tableau 41).

39.2% des brigades et commissariats visités lors de l'enquête n'ont rapporté aucune saisie d'arme en 2019 ; 17.6% n'ont saisi qu'une seule arme, 10.8% en ont saisi 3 et 32.3% en ont saisi plus que 3. Un seul commandant a mentionné avoir saisi plus de 100 armes. La médiane pour 70 commissariats et brigades est d'une arme par unité. C'est la zone du Centre qui a donné lieu à la saisie la plus importante de 292 armes à feu.

Les chiffres sont similaires pour les saisies de munitions. 41.9% n'ont fait aucune saisie de munitions en 2019. La médiane est de 4.5 munitions par commissariat ou brigade. Cependant, 13 brigades et commissariats ont fait des saisies de plus de 100 munitions et parfois ces saisies ont été importantes. Une unité a rapporté une saisie de 5'000 munitions, une autre de 3'300 et 3 unités ont saisi entre 2'000 et 2'500 munitions. C'est également la zone du Centre qui a donné lieu aux saisies les plus importantes. La médiane pour les 15 commissariats et brigades visités dans la zone est de 32 munitions.

Tableau 41 : Les saisies d'armes à feu et de munitions par zones (moyennes, médianes, minimum, maximum) selon les commissaires et commandants de brigades des unités visitées par l'enquête

		Armes à feu	Munitions
Sud-Ouest	Moyenne	6	121
	Médiane	1	9
	Minimum	0	0
	Maximum	68	1'500
	N	17	17
Nord	Moyenne	5	86
	Médiane	2	0
	Minimum	0	0
	Maximum	20	1'000
	N	18	18
Centre	Moyenne	25	1'044
	Médiane	2	32
	Minimum	0	0
	Maximum	292	5'000
	N	15	15
Sud-Est	Moyenne	2	5.1
	Médiane	1	0.5
	Minimum	0	0
	Maximum	10	17
	N	10	10
Abidjan	Moyenne	1	39
	Médiane	0	2.5
	Minimum	0	0
	Maximum	5	286
	N	14	14
Total	Moyenne	8	268
	Médiane	1	4.5
	Minimum	0	0
	Maximum	292	5'000
	N	74	74

Source : sondage d'acteurs locaux 2020

Nous n'avons pas d'informations spécifiques sur les contextes de saisies. La plupart semblent saisies à la suite d'actes de banditisme qui ont permis l'arrestation des braqueurs ou lors de contrôles sur des corridors. Les opérations dites de bouclage ou de ratissage qui consistent à encercler un village et fouiller les maisons sont rares et peu productives en raison du fait que les armes de guerre sont généralement enterrées et dissimulées dans des caches.

Afin d'améliorer la procédure de saisie des armes à feu, le projet CISALW a développé un module ad hoc intégré au nouveau système informatisé de gestion des armes et des munitions (SIGAM). Ce dernier est prêt à être déployé au profit de l'ensemble des forces de Côte d'Ivoire. L'enregistrement des armes saisies dans la base de données nationale va constituer une avancée significative pour répondre aux besoins opérationnels des enquêtes et établir le bilan actualisé des saisies.

L'INDISCIPLINE ET LES TAXATIONS INFORMELLES

Les forces de sécurité intérieure font face à des problèmes sporadiques de discipline et de pratiques de taxations informelles relevés occasionnellement par les entretiens que nous avons menés avec les acteurs locaux. Ces facteurs ne doivent pas être négligés, car ils jouent un rôle au moins indirect dans la prolifération des armes à feu et le banditisme.

Dans une section précédente de cette étude, nous avons aussi souligné le fait que les taxations informelles pratiquées sur des corridors en Côte d'Ivoire rendent la lutte contre la contrebande d'armes à feu moins efficace et cela inquiète certains administrateurs. Extrait d'entretien :

« Aujourd'hui lorsque vous arrêtez un véhicule, que vous décidez de voir le contenu, ça s'interprète autrement, de notre propre faute, parce que celui que nous sommes en train de fouiller, lui, il a pris certaines habitudes avec nous. Par notre propre faute. Si on commence à le fouiller, il va dire que l'habitude n'est pas respectée. Et puis, bon, c'est rentré aujourd'hui dans la tête de l'ivoirien que les forces de l'ordre font du racket, et cela joue énormément dans le travail. Parce que nous, autorités, je dis racket d'accord, mais quelqu'un qui transporte 33 personnes qui doivent donner chacune 1'000 francs, ça fait 33'000 ! Il faut que ce racket cesse. Si on y arrive, on pourra lutter contre la contrebande.

LE RENSEIGNEMENT

De très nombreux entretiens font état de difficultés pour les forces de sécurité intérieure d'obtenir du renseignement auprès des populations locales et cela s'avère un lourd handicap dans la lutte contre le banditisme. Les populations coopèrent peu avec les forces de sécurité et viennent assez rarement déposer plainte lorsqu'elles sont victimes d'un délit. Un des motifs explicatifs fréquemment avancés est la crainte de représailles des auteurs en cas de dénonciation. Les répondants préfèrent aussi s'en remettre aux mécanismes de justice traditionnelle plutôt qu'à la justice formelle qui n'intervient qu'en second rideau lorsqu'un arrangement informel n'est pas possible. La justice traditionnelle a le mérite de garantir le maintien de la cohésion sociale à travers des rites et le pardon. La justice formelle ne résout pas en profondeur les conflits qui, nous a-t-on expliqués, restent alors larvés. Un des commandants de brigade interrogés indique :

« Ils [les répondants] sont avares de renseignement ; ils sont pingres en informations. C'est dans la culture [...] Si je porte plainte, si l'autre le sait, il va me bannir de la famille.

Un acteur local, dans le district de Woroba, explique qu'il « y a des villages où les convocations de la gendarmerie sont un tabou » :

« Même si on a cassé le bras de quelqu'un, c'est dans le village qu'ils vont régler ça. Ils vont régler cela entre eux. Si c'est dénoncé à la gendarmerie, celui qui dénonce va être banni du village.

Un autre dans le Gôh-Djiboua :

« Ici la population est difficile. Elle collabore difficilement. Elle couvre ses enfants.

Un autre, à Sinfra :

« C'est difficile, comme je l'ai dit, les gens ne parlent pas, ils ne donnent pas de renseignement.

Un autre dans le Sud-Comoé :

« Il y a un véritable problème de renseignement de la population. Ils ne veulent même pas dénoncer quelqu'un, parce qu'ils se disent que demain on va dire que c'est lui qui a parlé et il va y avoir des représailles.

Dans la zone de Katiola, la notabilité d'un village confirme le constat que font les chefs d'unités. L'un de nos interlocuteurs de la notabilité nous a déclaré :

« Nous on gère nos problèmes, cela ne dépasse pas les limites, il est rare qu'on aille à la gendarmerie. Le village est tellement lié. C'est une seule famille. On doit régler cela entre nous. Avec la gendarmerie, le fautif, ils vont l'enfermer, ils vont fixer une amende pour le faire sortir, quand un fils du village est en prison c'est un problème pour tout le monde.

Un acteur local, dans le district de Woroba, explique que les problèmes d'abattages de bœufs en guise de représailles aux dégâts dans une culture, très fréquents dans sa zone, n'aboutissent jamais au tribunal. Ces conflits se règlent entre le bouvier et le propriétaire du champ et si aucun accord n'est trouvé le problème est réglé au niveau du comité de règlement des conflits du village :

« Dans chaque village où il y a les bœufs, il y a un comité de règlement des conflits entre éleveurs et agriculteurs et automatiquement le président c'est le chef du village, donc vous venez au village, vous réglez ce problème-là. Ce n'est jamais arrivé qu'on a déclenché la procédure pénale.

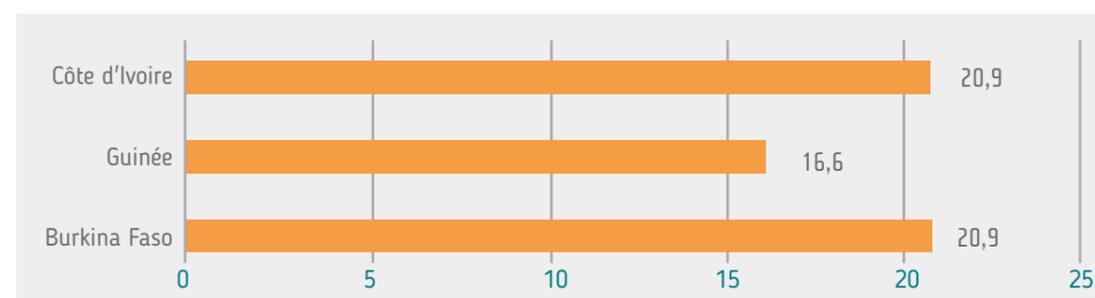
Toujours dans le district de Woroba, un acteur local relate un cas où tout le village s'est opposé à l'arrestation d'un jeune du village de sorte que même le procureur a décidé de ne pas donner suite à l'affaire :

« On a arrêté un jeune pour une affaire de dégât de culture. Les gens ici, ils ne veulent pas convocations de la gendarmerie ; ils ne répondent pas aux convocations. A notre niveau, on explique au procureur qu'on a fait toute la procédure mais que personne ne répond aux convocations. Un jour, on a arrêté un des mis en cause au marché le samedi. On devait faire la procédure jusqu'au lundi, on devait aller devant le procureur le lundi. Mais le dimanche, tout leur village est venu ici, tout village est venu remplir la brigade, la cour, c'est petit, et ils ont déposé des fétiches partout, partout ici. Donc on a rendu compte à la hiérarchie et au procureur. Celui-ci a décidé qu'il valait mieux laisser tomber l'affaire. Même le commandant supérieur d'alors, il a dit qu'on avait qu'à laisser tomber. Si les villageois ont eu ce courage de se déplacer depuis le village jusqu'ici, venir ici les mains nues dans un premier temps, qu'est-ce que prouve qu'ils ne peuvent pas faire autres choses ? En plaçant des fétiches dans la cour, tu vas peut-être mourir ! On a laissé tomber.

LES TAUX DE PLAINTES

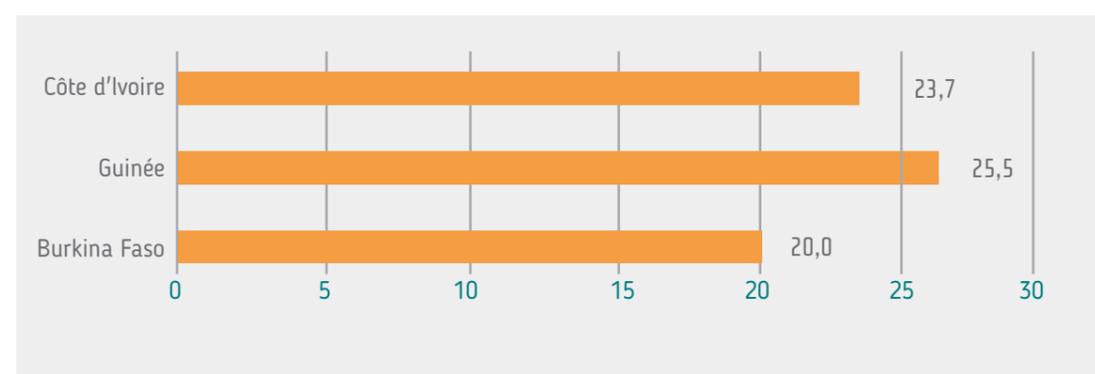
L'analyse des taux de plainte que nous avons menée à partir des données du sondage de ménages confirme que les victimes rapportent relativement peu de délits aux forces de sécurité en Côte d'Ivoire. Comparativement aux pays voisins pour lesquels nous disposons de données, les taux de plaintes pour cambriolage de Côte d'Ivoire en milieu urbain sont identiques à ceux des villes du sud du Burkina Faso¹²⁷. En moyenne, dans les deux pays, 20.9% des victimes urbaines de cambriolage déposent plainte à la police ou la gendarmerie (cf. Graphique 19). Ces taux sont sensiblement plus élevés qu'en Guinée où ils s'élèvent à 16.6% en ville. Les taux de plaintes pour agression varient dans une fourchette étroite allant de 20% au Burkina Faso à 25.5% en Guinée. En Côte d'Ivoire, le taux moyen national en milieu urbain est de 23.7%.

Graphique 19 : Taux de plaintes moyens comparés pour cambriolages aux forces de sécurité intérieure dans la sous-région (Côte d'Ivoire, Burkina Faso et Guinée)



Source : sondage de ménages 2018-2019 au Burkina Faso (Coginta) ; sondage de ménages 2019 en Guinée (Coginta) ; sondage de ménages en Côte d'Ivoire 2020

Graphique 20 : Taux de plaintes moyens comparés pour agressions aux forces de sécurité intérieure (Côte d'Ivoire, Burkina Faso et Guinée)



Source : sondage de ménages 2018-2019 au Burkina Faso (Coginta) ; sondage de ménages 2019 en Guinée (Coginta) ; sondage de ménages en Côte d'Ivoire 2020

En Côte d'Ivoire, les destinataires des plaintes varient selon les zones. Le Tableau 42 présente les taux de plaintes pour cambriolage par zone selon le destinataire tandis que le Tableau 43 fait de même pour les plaintes pour agression.

¹²⁷ Les chiffres pour le Burkina Faso proviennent d'un sondage de ménages que Coginta a mené en 2018-2019 dans 5 villes du sud du Burkina Faso (Niangoloko, Pô, Koloko, Léo et Cinkansé) ; les chiffres pour la Guinée proviennent d'un sondage de ménages représentatif dans les villes de Siguiri, Boké, Kamsar et Kintinian mené par Coginta en 2019.

Le Nord est la seule zone où les chefs de quartier dans les villes et les chefs coutumiers dans les villages reçoivent autant (pour les agressions) ou plus (pour les cambriolages) de plaintes que les forces de sécurité intérieure (Tableaux 42 & 43). Ainsi, seuls 12.9% des cambriolages sont rapportés à la police ou la gendarmerie dans la zone Nord contre 19% aux chefs coutumiers ou de quartier. Dans le Centre, le Sud-Est ou à Abidjan, les chefs coutumiers ou les chefs de quartier sont moins sollicités qu'ailleurs pour recevoir des plaintes pour cambriolage. A l'inverse, dans ces zones, les forces de sécurité sont les principaux destinataires des plaintes. A Abidjan, par exemple, 28.4% des victimes de cambriolage déposent plainte à la police ou la gendarmerie contre seulement 5.2% aux chefs de quartier ou aux chefs coutumiers. Il en va de même pour les agressions. A Abidjan, 16.7% des victimes d'agression déposent plainte à la police ou la gendarmerie contre 3% aux chefs coutumiers ou aux chefs de quartier.

Tableau 42 : Les taux de plaintes pour cambriolage par destinataire selon les zones

	Sud-Ouest %	Nord %	Centre %	Sud-Est %	Abidjan %
Forces de sécurité	16.3	12.9	17.4	22.4	28.4
Chefs de quartier/coutumier	16.9	19.0	11.0	14.9	5.2
Dozos	2.0	4.3	0	0	0

Source : sondage de ménages 2020

Tableau 43 : Les taux de plaintes pour agression par destinataire selon les zones

	Sud-Ouest %	Nord %	Centre %	Sud-Est %	Abidjan %
Forces de sécurité	32.7	26.3	36.8	45.5	16.7
Chefs de quartier/coutumier	17.3	26.3	13.2	36.4	3.0
Dozos	0	0	0	0	0

Source : sondage de ménages 2020

Pour mesurer le niveau d'interactions entre forces de sécurité intérieure et populations locales, nous avons également interrogé les répondants des zones pour savoir s'ils avaient été en contact ces derniers 12 mois avec les forces de sécurité intérieure dans leur localité. Les résultats sont présentés dans le Tableau 44. Il s'avère que les répondants du Nord (11.2%), du Centre (13.2%) et du Sud-Ouest (18.6%) sont assez peu ou, en tout cas, moins en contact avec la police et la gendarmerie qu'au Sud-Est (24.8%) et à Abidjan (28.5%). Ces chiffres confirment les disparités régionales dans le rapport aux forces de sécurité intérieure en montrant que, en règle générale, les relations entre les répondants et ces forces sont plus rares au Nord et, dans une moindre mesure, au Centre et au Sud-Ouest qu'ailleurs dans le pays. Le contact avec ces forces est plus fréquent à Abidjan et au Sud-Est du pays.

Tableau 44 : Taux de répondants de l'enquête de ménages ayant été en contact avec les forces de sécurité intérieure les derniers 12 mois selon la zone

	Sud-Ouest %	Nord %	Centre %	Sud-Est %	Abidjan %
Pas de contact	81.4	88.8	86.8	75.2	71.5
Été en contact	18.6	11.2	13.2	24.8	28.5
N	940	608	756	311	459
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : sondage de ménages 2020

LA POLICE DE PROXIMITÉ

Dans ce contexte où la coopération entre forces de sécurité intérieure et populations locales ne va pas de soi, les chefs d'unité ont bien accueilli en général la doctrine de police de proximité. Les débuts de la police de proximité remontent à décembre 2013.¹²⁸ L'objectif était de rapprocher les forces de sécurité et les populations. Bien que la doctrine ne soit pas ancrée dans des textes juridiques, elle s'inscrit dans la stratégie nationale de sécurité du pays. Au niveau des préfectures, des réunions mensuelles de « Comités consultatifs d'éthique » (CCE) sont présidées par les préfets avec une participation de représentants des forces de sécurité intérieure et des communautés. Ce mécanisme est répliqué dans les commissariats et brigades où des structures de concertation avec les communautés locales sont mises en place par les chefs d'unité avec pour objectif d'instaurer un dialogue avec les populations. Ces structures locales sont appelées des Conseils locaux de sécurité et sont présidés par les chefs d'unité. Pour les forces de sécurité intérieure interrogées, la doctrine de police de proximité ne leur offre pas seulement une marge de manœuvre supplémentaire pour négocier l'ordre public localement et tolérer, par exemple, le port d'armes des Dozos, mais elle leur permet aussi d'organiser la collaboration avec les communautés et d'étendre leur communauté de renseignement.

Les forces de sécurité intérieure voient dans la police de proximité le moyen d'élargir leur base de renseignement qui s'avère par ailleurs si difficile à obtenir auprès des communautés locales. Un commandant explique :

« Avec la police de proximité, on a créé les conseils locaux de sécurité, on a créé ces cadres de concertation, qui nous permettent d'être en contact avec les chefs de communautés, les chefs religieux, et qui nous donnent du renseignement en nous disant que des suspects habitent une maison qu'ils louent, qu'ils coupent les routes. C'est un grand renseignement à exploiter, on prend rendez-vous avec eux pour avoir l'information. C'est avec la population qu'on peut beaucoup travailler.

Un autre explique qu'il collabore avec les Dozos sous le couvert de la police de proximité :

« Dans le cas de la police de proximité, souvent j'appelle les Dozos pour savoir s'ils ont des renseignements à me fournir. Ils sont dans tous les villages, ou presque, et je me dis qu'ils ont beaucoup de renseignements et ils peuvent me les remonter.

Selon les cas, les Dozos peuvent être invités aux réunions des conseils locaux de sécurité à l'échelon d'un commissariat ou d'une brigade. Un commandant de brigade nous a déclaré que les Dozos sont « un pilier essentiel » de la police de proximité :

« Les Dozos. On collabore avec eux, ils sont constitués en association, ils nous rendent visite, ils nous envoient des grands bandits, des voleurs, ils nous donnent aussi du renseignement. Dans le cadre de la police de proximité, ils sont un pilier essentiel. Jusqu'à maintenant, on n'a pas eu de problèmes, on leur dit qu'ils ne sont pas un groupe légalement reconnu comme auxiliaires. Pour les enquêtes, on leur dit qu'on va faire nous-mêmes l'enquête. Mais pour le renseignement, ils sont très importants.

¹²⁸ Aline Leboeuf (2016) (Op. Cit.), p. 17

LA NÉGOCIATION DE L'ORDRE PUBLIC ET LA TOLÉRANCE DU PORT D'ARME ILLÉGAL

Les forces de sécurité intérieure et les préfectures au Nord avancent la thèse selon laquelle l'Etat est « nouveau » dans les zones Nord, que les forces de sécurité n'y sont encore que peu territorialisées, que la chefferie coutumière y est puissante et que, dès lors, l'ordre public s'y négocie. Un commandant de brigade basé au Nord explique qu'il est impératif de composer avec la loi dans ces zones sous peine d'être ostracisé par les communautés locales. Il dit :

« Puisque moi je suis dans la zone, je suis avec eux, je gère... c'est-à-dire que ce n'est pas facile. Tu es entre le droit et la communauté dans laquelle tu vis. Donc je suis noyé, je suis dedans. Si tu fais trop droit... ils vont te vomir. Et quand eux ils te vomissent... c'est fini !

Les forces de sécurité intérieure interprètent la doctrine de police de proximité comme une licence à négocier avec les communautés locales un ordre public local acceptable pour tous. Un commandant de brigade explique qu'il juge toujours de l'opportunité de son action, comme par exemple procéder à une arrestation, au préalable :

« Quand on veut procéder à une arrestation, on juge l'impact que cela aura sur la population.

Un administrateur interrogé au Nord s'exprime sur ce point et explique que le « contexte local » joue un rôle dans les prises de décision :

« S'il y a une décision politique qui est prise, parce que ce qui se fait ici là...c'est pourquoi je dis il faut tenir compte du contexte. Ce qui se fait ici ne peut ne pas se faire à Bouaké, ne peut ne pas se faire à Gagnoa, ne peut ne pas se faire à Abengourou, ne peut ne pas se faire à Tabou. Mais il y a les choses qui sont tolérées parce que c'est leur zone de prédilection.

Bien que le permis de port d'armes soit obligatoire dans le cas d'un fusil de chasse, la tolérance est de mise si la culture l'impose. Dans pratiquement tout le Nord, les forces de sécurité intérieure tolèrent que les Dozos portent ostensiblement les armes. Un acteur local dit :

« C'est la culture qui prime. Ils n'ont pas besoin de permis. C'est trop délicat.

Un autre déclare :

« On ne contrôle pratiquement pas les gens. Il faut être dans le juste milieu, être pragmatique. Quand vous êtes commandant de brigade, vous avez vos missions de police administrative judiciaire et militaire. Même quand vous avez raison, vous allez devoir assouplir la corde, comme le pêcheur il laisse un peu aller la corde et ensuite il tire le poisson.

Un autre encore, à Odienné, estime que la tolérance du port d'armes sans autorisation résulte de l'application du principe de l'opportunité qui permet de renoncer à l'application stricte de la loi si celle-ci provoque un conflit plus important :

« Formellement [le port d'armes] c'est interdit, mais c'est un fait culturel, on rentre dans la pratique. Quand on voit circuler, on sait que si on applique brutalement, on va provoquer un conflit plus grand.

LES LIEUX D'ENTREPOSAGE DES ARMES À FEU ET MUNITIONS ET LEUR GESTION

L'équipe d'enquête n'a pas toujours été autorisée à accéder aux lieux d'entreposage des armes à feu et des munitions dans les commissariats et brigades visités de sorte que les informations recueillies à ce propos sont partielles. La réalité de la sécurisation des lieux d'entreposage des armes à feu et munitions au sein des commissariats ou brigade varie en fonction des programmes de rénovation ou de construction. Dans certains cas, les lieux d'entreposage étaient équipés selon les standards en la matière, comprenant des râteliers adaptés pour les différents types d'armes, une porte blindée, des rangements séparés pour les munitions et les armes ainsi qu'une bonne aération du lieu. A Bouna, par exemple, le commissaire de police dispose d'un lieu d'entreposage sécurisé à la suite d'une réhabilitation financée par les Nations unies. Dans d'autres cas, plus rares cependant et notamment là où les locaux sont loués, le lieu d'entreposage des armes et munitions est en général une simple pièce aménagée, « un espace de fortune » nous a dit un chef d'unité, et qui sert au rangement des armes à feu sans avoir été spécifiquement aménagé pour le faire. Un inventaire systématique serait nécessaire pour déterminer les besoins en réhabilitation et équipements.

Au-delà des infrastructures, la tenue des lieux d'entreposage des armes et munition a souvent été jugée insatisfaisante par notre équipe d'enquêteurs. Nos enquêteurs ont considéré que dans 55 % des cas, le lieu d'entreposage visité n'était pas très bien tenu. Dans 35 % des cas, nos enquêteurs ne disposaient pas du visuel nécessaire pour se faire un avis et dans 10% des cas, toujours selon nos enquêteurs, la tenue de l'armurerie était bonne. La question du rangement et de l'emballage des munitions apparaît comme une véritable préoccupation. En effet, dans 42 % des armureries visitées les munitions étaient mal rangées et l'emballage défaillant tandis que dans 33 % des cas le visuel manquait pour se faire une opinion. Les conditions de stockage constituent un précieux indicateur et déterminent le niveau de sécurité. Sur ce point, 24 % des chefs d'unité interrogés ont reconnu que les munitions sont stockées au milieu des armes, ce qui contrevient aux précautions élémentaires et présente des risques évidents.

La question de la tenue du lieu d'entreposage des armes à feu et munitions d'une brigade ou d'un commissariat renvoie à la problématique de la formation des personnels affectés à la gestion des armes et munitions. 80% des commandants de brigade et de commissariat interrogés ont déclaré que l'agent affecté à cette tâche n'a pas suivi de formation correspondant à l'exercice de la fonction et tous conviennent du fait que des formations continues devraient être mises en place pour ces personnels.

Un chef d'unité explique que bien souvent l'agent affecté à la gestion des armes et du lieu d'entreposage est un élément qui s'« intéresse aux armes » :

« C'est un élément... bon comme tous les gendarmes connaissent les armes, donc il est sensé bien faire le travail.

Un autre explique que l'agent qu'il a affecté à la gestion des armes et des munitions dans son unité est « un généraliste, comme nous tous », qu'il n'a pas reçu de formation spécifique et qu'il faudrait que ce soient en fait des personnels formés pour qu'ils acquièrent les connaissances nécessaires à l'exercice de leur fonction. Institutionnellement, la fonction n'est pas reconnue comme telle au sein des forces de sécurité intérieure. Le problème de la formation n'est pas spécifique à la gendarmerie. Les policiers rencontrés ont eux aussi expliqué que leur personnel affecté à la gestion des armes n'a pas suivi de formation spécifique et que ces agents se forment « sur le tas ». Un chef d'unité nous a expliqué :

« Au niveau des armuriers, il faut revoir la formation, et il faut faire beaucoup de stage dans le domaine. Il y a des munitions quand tu ouvres tu entends « pchiiiiit » !

Interrogés sur l'état des munitions stockées, 10 % des commandants de brigade et des commissaires considèrent qu'une part de leur dotation de service devrait être détruite en raison de sa vétusté ou de certaines dégradations subies. Ce pourcentage peut être considéré comme modeste mais recouvre probablement des situations très dégradées comme le laissent entendre les réponses aux autres questions relatives au rangement et à l'emballage des munitions ou encore à la tenue des armureries. Le mauvais état des munitions peut compromettre à la fois la sécurité de l'utilisateur et l'efficacité opérationnelle des interventions ainsi que les habitations environnantes. En effet, beaucoup de postes de police ou de brigades de gendarmerie jouxtent des habitations. Un commissaire de la police nationale nous a fait savoir que depuis 5 ans où il occupe son poste dans le nord du pays, il n'a pas reçu de munitions neuves et que son armement est défectueux comme il a pu le constater lorsqu'il a voulu tester son matériel. Ses fusils d'assaut ne « percutaient pas », explique-t-il. Ses munitions ont probablement « 10 ans ou plus » et de continuer : « on travaille vraiment dans des conditions difficiles, compliquées ».

Les inspections de sécurité ne semblent pas avoir lieu à une cadence suffisamment rapprochée pour apporter des correctifs. Interrogés sur la périodicité des inspections dont ils peuvent faire l'objet, les commandants de brigades et les commissaires précisent pour 37 % d'entre eux (pourcentage montant à 64 % dans le seul cas de la police nationale) qu'ils n'ont pas eu d'inspection de leurs munitions au cours des 3 dernières années. L'absence d'inspections ne favorise pas un suivi rigoureux de la dotation et laisse perdurer les pratiques qui peuvent contrevir aux règlements.

Une part encore trop importante des chefs d'unité interrogés - 14 % sur l'ensemble des forces de sécurité et même 21 % pour les seuls policiers -, indiquent ne pas disposer d'un état inventaire des munitions fourni par le gestionnaire au niveau central. Cependant, la quasi-totalité des chefs d'unité disposent d'un registre à jour pour l'inventaire des armes. L'existence de tels registres représente un premier niveau d'exigences fondamental pour la sécurisation de l'armement. La mise à disposition des forces de 140 registres sécurisés dans le cadre du projet CISALW va permettre de consolider cet acquis. L'évolution progressive vers une informatisation des inventaires constitue une voie d'avenir. La quasi-totalité des registres dans les commissariats et brigades visités sont manuels et les données sont envoyées périodiquement à la hiérarchie pour être informatisées de manière centrale. Les opérateurs chargés de la saisie de ces données au sein des forces de défense et de sécurité font état de leurs difficultés d'accès à Internet ainsi que de matériels informatiques défaillants ne leur permettant pas un accès régulier à la base de données centrale. Celle-ci ayant atteint ses limites, le développement d'un nouveau système informatisé de gestion des armes et des munitions (SIGAM) a été soutenu par le projet CISALW, le Conseil national de sécurité (CNS) et la ComNat-ALPC en 2020. SIGAM doit être considéré comme une véritable opportunité pour améliorer la transparence du système pour autant qu'il soit régulièrement alimenté par les forces de défense et de sécurité.

CHAPITRE 7

QUELLES MESURES DE CONTRÔLE ?



CHAPITRE 7. QUELLES MESURES DE CONTRÔLE ?

A l'échelon national, un tiers des répondants de l'enquête de ménages – 33.7% – estime que le renforcement de la sécurité du pays est la mesure principale qui permettra de mieux contrôler la circulation des armes à feu (cf. Tableau 45). La revitalisation de l'économie et la réinsertion des jeunes déscolarisés est la deuxième mesure la plus souvent mentionnée (23.5%) comme étant susceptible de permettre un meilleur contrôle de cette circulation. Deux autres mesures sont souvent évoquées également par les répondants à l'enquête de ménages : le contrôle de la détention et de la fabrication artisanale (13.3%) et un nouveau programme de désarmement et de sensibilisation (12.8%). Stabiliser le pays politiquement (7.8%) et adopter la police de proximité tout en luttant contre la corruption des forces de sécurité intérieure (7.3%) jouent également un rôle aux yeux des répondants. Les variations régionales sont assez faibles. La situation d'Abidjan se démarque quelque peu du reste du pays. Les répondants d'Abidjan privilégient le renforcement de la sécurité (40.5%), les mesures de contrôle de la détention et de la fabrication (21.6%) alors que le reste du pays – ou du moins le Nord et le Centre – considère que la revitalisation de l'économie est la priorité numéro 1.

Tableau 45 : Les mesures principales à prendre pour mieux contrôler la circulation des armes à feu selon les répondants par zone

	Sud-Ouest %	Nord %	Centre %	Sud-Est %	Abidjan %	Moyenne nationale %
Renforcer la sécurité et le contrôle des frontières	35.5	30.3	23.0	32.5	40.5	33.7
Désarmement et sensibilisations	11.3	11.2	10.7	14.0	16.5	12.8
Stabiliser le pays politiquement	9.2	4.0	8.6	10.1	5.2	7.8
Mieux contrôler la détention, vente et fabrication artisanale	11.4	12.8	12.8	12.0	21.6	13.3
Mieux gérer les conflits intercommunautaire	0.1	0.5	0.0	0.3	0.0	0.2
Limiter le permis de port d'armes	0.2	1.2	0.4	0.0	1.4	0.5
Réinsérer les jeunes déscolarisés et créer de l'emploi	25.4	31.5	31.1	19.8	9.4	23.5
Faciliter le permis de port d'arme	0.3	1.8	0.4	2.6	0.2	0.9
Adopter une police de proximité et lutter contre la corruption au sein des forces de sécurité intérieure	6.5	6.7	13.0	8.8	5.2	7.3
N	921	600	748	308	425	3'127
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : sondage de ménages 2020

Certaines des mesures préconisées par les répondants relèvent du long terme, comme la stabilité politique, le renforcement de la sécurité et la revitalisation de l'économie. Dans ce chapitre, nous allons examiner plus en détail une série de mesures de l'ordre du court terme qui entrent dans les prérogatives de la ComNat-ALPC, à savoir des recommandations sur la réglementation de la détention des armes et la fabrication artisanale ainsi que sur des mesures de désarmement communautaire et de sensibilisation.

LE PERMIS DE PORT D'ARMES : PRATIQUES ET MESURES

ENCADRÉ

Le décret no 99-183 distingue entre 8 catégories d'armes. Les 3 premières catégories sont considérées comme des armes de guerre. Pour cette étude, trois catégories sont pertinentes.

- Les pistolets automatiques et les fusils d'assaut comme les Kalachnikovs sont des armes de 1ère catégorie
- Les armes de poing qui ne sont pas automatiques sont des armes de 4ème catégorie
- Les fusils de chasse de calibre 12, 14 ou 16, à canon lisse ou rayés, sont des armes de 5ème catégorie.

La fabrication de tout type d'armes, mais aussi leur réparation, doit faire l'objet d'une autorisation accordée par décret pris en Conseil des ministres. Cela inclut la fabrication des fusils de chasse artisanaux.

L'importation, le transport, la commercialisation et la vente d'armes et de munitions des armes de guerre est interdite sur tout le territoire à moins d'une autorisation. La détention des armes de guerre est interdite.

L'acquisition, la détention et le port d'armes et de munitions pour les fusils de chasse sont subordonnés à l'obtention du permis de port d'armes. Le permis est délivré par le ministre. Les conditions d'obtention du permis de port d'armes sont sensiblement différentes selon qu'il s'agit d'armes de 4ème ou de 5ème catégorie. Les demandes peuvent être déposées dans les préfectures.

Le permis de port d'armes à feu est régulé par le décret no 99-183 qui date du 24 février 1999. La durée de validité d'un permis de port d'arme a été limitée à 5 ans les conditions d'éligibilité pour l'obtention d'un permis de port d'armes ont été renforcée par un nouveau décret - le décret no 2012-609 du 4 juillet 2012 - qui a amendé le premier. Les détenteurs ont eu alors 6 mois à compter du 1er juillet 2012 pour se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions du décret et régulariser leur situation en soumettant une nouvelle demande de permis de port d'armes. Du point de vue légal, tous les permis délivrés avant le 1er juillet 2012, qui n'ont pas été régularisés, sont devenus caduques à partir du 1er janvier 2013.

LA PRATIQUE DE LA DÉLIVRANCE DU PERMIS DE PORT D'ARMES PAR LES AUTORITÉS

Selon les acteurs locaux, les autorités ne délivrent plus de permis de port d'armes. Pour un préfet, cette pratique a cessé depuis les crises politico-militaires de 2002. D'autres précisent qu'ils ont cessé d'en donner depuis le décret de 2012. « Les délivrances ont été supprimées », nous a dit un administrateur. Une préfecture nous a déclaré : « La procédure est suspendue ». Un autre encore a fait référence à un arrêté ministériel qui met fin aux autorisations :

« Il y en a certains qui m'ont appelé, qui ont voulu introduire une demande, mais je leur ai dit « Il y a un arrêté du Ministre qui a interdit les autorisations de port d'armes, les permis d'importation aussi, donc si vous introduisez une demande, ça va être difficile... »

Plusieurs préfets nous ont déclaré n'avoir reçu aucune demande de permis depuis qu'ils exercent leur fonction. « En tout cas moi, on ne m'a jamais demandé même, on ne m'a jamais sollicité », nous a déclaré l'un d'eux. Un autre encore explique qu'il n'a jamais reçu de demande de permis de port d'armes :

« Il n'y a jamais eu une demande de permis de port d'armes ici parce que cela se fait à Abidjan. La DST a arrêté de donner des permis. »

Le sondage de ménages souligne que les répondants ne déposent pratiquement jamais de demandes de permis de port d'armes. Sur plus de 3'000 personnes interrogées, seules 6 nous ont dit avoir déposé une demande de permis ces derniers 10 ans. Les acteurs locaux, quant à eux, sont de l'avis qu'aujourd'hui très peu de détenteurs d'armes à feu en Côte d'Ivoire ont fait la demande de permis de port d'armes et que la plupart de détenteurs n'ont pas de permis (cf. Tableau 46). 82.4% des acteurs locaux pensent que les détenteurs n'ont « jamais » de permis de port d'armes dans le Nord. 79.6% pensent de même pour le Sud-Ouest. Au Centre, 66.7% estiment que les détenteurs n'en ont jamais et 62.5% pensent de même pour le Sud-Est. A Abidjan, l'avis dominant est que ces détenteurs ont « parfois » le permis de port d'armes.

Tableau 46 : L'opinion des acteurs locaux sur le taux de permis de port d'armes chez les détenteurs d'armes à feu par zone

	Sud-Ouest	Nord	Centre	Sud-Est	Abidjan
	%	%	%	%	%
Toujours	0.0	0.0	0.0	0.0	6.7
Souvent	0.0	2.0	3.3	4.2	13.3
Rarement	20.4	15.7	30.0	33.3	66.7
Jamais	79.6	82.4	66.7	62.5	13.3
N	49	51	30	24	15
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : sondage d'acteurs locaux 2020

LES DIFFICULTÉS AVEC LA PROCÉDURE

Pour la très grande majorité des acteurs locaux, la procédure actuelle d'autorisation n'est pas satisfaisante. 81.8% d'entre eux sont de cet avis. Interrogés sur les raisons pour lesquelles les répondants ne déposent pas de demandes, 42.7% des acteurs locaux estiment que la procédure est problématique car trop lente et fastidieuse notamment (Cf. Tableau 47). 41.9% estiment que la raison principale est plutôt la méconnaissance de la procédure par les détenteurs. 5.1% estiment que les détenteurs ne font pas confiance dans la procédure et 6% pensent que la procédure est trop restrictive. Ces réponses ne sont pas exclusives les unes des autres.

Tableau 47 : Opinion des acteurs locaux sur les motifs principaux qui amènent les détenteurs à ne pas déposer de demande de permis de port d'arme

	Sud-Ouest	Nord	Centre	Sud-Est	Abidjan	Moyenne
	%	%	%	%	%	%
Procédure trop lente	46.4	42.2	30.4	41.7	66.7	42.7
Manque de confiance dans la procédure	10.7	2.2	4.3	8.3	0.0	5.1
Méconnaissance de la procédure	39.3	48.9	47.8	25.0	22.2	41.9
Procédure trop restrictive	3.6	6.7	4.3	8.3	11.1	6.0
Autre raison	0.0	0.0	13.0	16.7	0.0	4.3
N	28	45	23	12	9	117
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : sondage d'acteurs locaux 2020

Au Nord et au Centre, les acteurs locaux sont plutôt d'avis – pratiquement 1 sur 2 – que la raison principale de l'absence de permis de port d'arme est la méconnaissance qu'ont les détenteurs du droit en vigueur. Un interlocuteur basé à Kaniasso avance plutôt l'idée de la faiblesse de la culture administrative du Nord. En fait, selon lui, les gens savent qu'ils devraient avoir un permis de port d'armes, mais « ici les gens n'accordent pas assez d'importance aux papiers », dit-il, « même les motos qui circulent là, elles n'ont pas de papiers. »

La procédure, selon les acteurs locaux, est « longue ». Un commandant de brigade nous a dit qu'elle peut durer plusieurs années :

« Quand vous faites la demande [de permis de port d'armes], ça peut mettre 2 ans, 3 ans.

Centralisée, la procédure est trop « lourde », fastidieuse, pour certains acteurs locaux :

« La procédure est lourde. De telle sorte que les demandeurs sont dissuadés logiquement par la lourdeur de la procédure. Dans l'ancien temps, il faut se souvenir que la délivrance se faisait uniquement par les préfets. Mais depuis des années, ils ont centralisé au niveau du ministère de la Sécurité, de sorte que le paysan qui s'arrange avec un fabricant de calibre 12 ne se sent pas concerné par la délivrance d'une autorisation qu'il doit aller chercher jusqu'à Abidjan, donc tout se fait sans le permis, et comme dans le domaine la répression, n'est pas très accentuée, voilà.

Un autre renchérit sur la lourdeur de la procédure et le fait que l'illégalité de la filière de production et d'acquisition entraîne que les détenteurs ne souhaitent pas non plus aller vers l'autorité pour faire une demande de permis :

« Parce que si on estime qu'il y en a deux ou trois qui ont le courage de demander [déposer une demande de permis de port d'armes], pour la grande majorité, ils jugent la procédure qu'il ne la connaisse pas, peut-être qu'ils la jugent aussi trop difficile, trop lourde, peut-être qu'ils s'approvisionnent au noir, donc en général, ils ne déposent pas.

Pour beaucoup, la solution passe par une simplification de la procédure pour les fusils de chasse et, peut-être, un retour à une procédure locale où le préfet pourrait être responsable de cette autorisation.

LES DOZOS ET LE PERMIS DE PORT D'ARME

S'agissant de la question du permis de port d'armes pour les Dozos, la majorité des acteurs locaux (56.7%) interrogés sont d'avis que les Dozos devraient être titulaires d'un permis de port d'armes dès lors que la confrérie est autorisée à exercer des activités de protection/sécurisation (cf. Tableau 48). Très peu d'acteurs locaux considèrent qu'ils n'ont pas besoin de permis du fait que le port d'armes pour cette confrérie de chasseurs serait coutumier ou traditionnel (7.3%). Un peu plus d'un acteur local sur trois – 36% – estime qu'en aucun cas les Dozos ne devraient porter des armes. Ceux qui sont de cet avis pensent en général que les Dozos doivent retourner dans leur « sphère culturelle ». C'est dans les zones où les Dozos sont le plus présents, à savoir au Nord, au Sud-Ouest et au Centre, que l'on trouve le plus d'acteurs locaux à considérer que ces derniers devraient avoir le permis de port d'armes.

Tableau 48 : Opinion des acteurs locaux sur le fait que les Dozos devraient avoir le permis de port d'armes à feu

	Sud-Ouest	Nord	Centre	Sud-Est	Abidjan	Moyenne des acteurs locaux
	%	%	%	%	%	%
Les Dozos devraient avoir le permis de port d'arme	78.3	56.0	55.2	29.2	40.0	56.7
Les Dozos n'ont pas besoin de permis de port d'arme car c'est une activité légitime et traditionnelle	2.2	2.0	3.4	29.2	13.3	7.3
On devrait interdire aux Dozos de porter des armes	19.6	42.0	41.4	41.7	46.7	36.0
N	46	50	29	24	15	164
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : sondage d'acteurs locaux 2020

Le Tableau 49 présente la distribution des opinions selon les catégories d'acteurs locaux. Les acteurs de la société civile et coutumière et les Dozos ont exprimé le plus souvent l'avis que les Dozos devraient bénéficier d'un permis de port d'armes. Pour les deux autres acteurs, à savoir les autorités administratives et les forces de sécurité intérieure, une majorité se dégage en faveur du permis de port d'armes ou d'une tolérance sachant qu'il s'agit d'une activité traditionnelle. 44.8% des forces de sécurité intérieure sont cependant opposées au port d'armes pour les Dozos et 37.5% des administrateurs interrogés y sont également opposés.

Tableau 49 : Opinion selon laquelle les Dozos devraient avoir ou non le permis de port d'armes par type d'acteurs locaux

	Forces de sécurité intérieure	Autorités administratives	Dozos	Société civile et chefs coutumiers
	%	%	%	%
Les Dozos devraient avoir le permis de port d'arme	44.8	52.1	100.0	69.4
Les Dozos n'ont pas besoin de permis de port d'arme car c'est une activité légitime et traditionnelle	10.4	10.4	0.0	0.0
On devrait interdire aux Dozos de porter des armes	44.8	37.5	0.0	30.6
N	67	48	13	36
Total	100%	100%	100%	100%

Source : sondage d'acteurs locaux 2020

Pour beaucoup d'acteurs locaux, la question du permis de port d'armes pour les Dozos pose celle, préalable, de leur statut. Un préfet exprime l'avis largement partagé au sein de la communauté des acteurs locaux interrogés lorsqu'il déclare qu'« aujourd'hui, ceux qu'on appelle Dozos c'est de la politique. Si on voulait leur donner un statut, c'est donc plus fort que nous, mais s'ils ont ce statut ils doivent avoir le permis de port d'arme. » Un autre préfet estime qu'il y aurait lieu de lancer une consultation avec les chefs coutumiers, les chefs de canton et les Dozos afin « d'organiser le contrôle des Dozos et des permis de port d'armes et qui permettrait de gérer le secteur. Cela atténuerait à 60/70% la circulation de ces armes. Les associer aiderait à lutter contre la prolifération et on dira aussi que ceux qui ne se conformeront pas à ces règles seront sanctionnés ».

UNE LICENCE DE FABRICATION POUR LES FORGERONS CONFECTIONNANT DES ARMES TRADITIONNELLES

Une courte majorité de 54.3% des acteurs locaux interrogés considère que la fabrication artisanale d'armes à feu devrait être autorisée (Tableau 50). Seules les forces de sécurité intérieure sont majoritairement opposées à cette mesure (Tableau 51). Les autorités administratives sont plus partagées. 52.1% d'entre elles considèrent qu'on devrait autoriser les forgerons locaux à fabriquer des armes artisanales. Les Dozos et la société civile et coutumière y sont largement favorables.

Ceux qui expriment un avis positif souhaitent cependant que cette activité soit encadrée du fait que ces armes se retrouvent parfois dans la criminalité. Les acteurs locaux considèrent qu'il faut que ces forgerons soient enregistrés, qu'ils tiennent des registres de vente et qu'ils marquent les armes produites. Là où les Dozos contrôlent la filière de la production à la vente, comme on l'a vu plus haut, ils offrent des garanties supplémentaires de la moralité des acquéreurs en procédant aux « vérifications des intentions » de ces derniers.

Un préfet fait l'analogie avec les registres des hôtels. « Les forgerons », dit-il, « marquent les armes, tiennent des registres à qui ils vendent et ils peuvent, envoyer chaque semaine à la police leur registre comme les hôtels le font et comme cela on saura qu'un tel a acheté une arme, on a son contact, et on maîtrise mieux cette circulation. » Selon une étude récente sur la fabrication artisanale en Côte d'Ivoire¹²⁹, les fabricants ne sont pas opposés à une réglementation en ce sens car cela « valoriserait » leur métier. A propos du registre de clients, l'un des fabricants interrogés s'est exprimé là-dessus de la manière suivante :

Si le gouvernement envoie des cahiers pour pouvoir enregistrer les clients, nous allons bien aimer ça. Si tu trouves quelqu'un qui veut t'aider à valoriser ton métier, tu ne peux qu'aimer ça.¹³⁰

Tableau 50 : Opinion des acteurs locaux sur le fait que les forgerons fabricants d'armes traditionnelles devraient avoir ou non une licence de fabrication

	Sud-Ouest %	Nord %	Centre %	Sud-Est %	Abidjan %	Moyenne des acteurs locaux %
Oui	53.3	60.8	56.7	56.5	26.7	54.3
Non	2.2	0.0	0.0	13.0	6.7	3.0
Non, car cette production d'armes doit être interdite	44.4	39.2	43.3	30.4	66.7	42.7
N	45	51	30	23	15	164
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : sondage d'acteurs locaux 2020

¹²⁹ Hervé Gonsolin (2017). Etude sur la fabrication artisanale des armes à feu en Côte d'Ivoire. PNUD/Coginta.

¹³⁰ Cité par Hervé Gonsolin, p. 13.

Tableau 51 : Opinion des acteurs locaux selon laquelle les forgerons fabricants d'armes traditionnelles devraient avoir une licence de fabrication par type d'acteurs locaux

	Forces de sécurité intérieure %	Autorités administratives %	Dozos %	Société civile et chefs coutumiers %
Oui	39.1	52.1	100.0	71.4
Non	4.3	4.2	0.0	0.0
Non, car cette production d'armes doit être interdite	56.5	43.8	0.0	28.6
N	69	48	12	35
Total	100%	100%	100%	100%

Source : sondage d'acteurs locaux 2020

LE DÉSARMEMENT EN CÔTE D'IVOIRE

Appelés à donner leur avis sur la question de savoir si les détenteurs d'armes dans leur localité seraient disposés à rendre leur arme moyennant le rachat ou une contrepartie de la valeur de l'arme, les répondants de l'enquête de ménages sont partagés sur la question (Tableau 52). En moyenne, la moitié (49.7%) de celles et ceux qui ont un avis sur le sujet y est favorable et l'autre moitié (50.3%) ne l'est pas. Moins de 10% des répondants n'ont pas donné leur avis sur la question. Les réponses varient peu selon le genre, l'âge, la profession ou la région. Toujours aux yeux des répondants, les motifs principaux qui expliquent un refus de rendre les armes sont « les risques liés à la situation politique » (23%) et « le fait que ces armes sont détenues par des bandits » (33.1%) (Tableau 52). Trois autres motifs sont également invoqués : le fait que « ce sont des chasseurs » (11.5%), le fait que « l'insécurité et le banditisme sont trop grands » (11.5%) et « la peur d'être arrêté » (10.5%).

Tableau 52 : L'opinion des répondants à l'enquête de ménages sur les motifs d'un refus de participer à un programme de désarmement

Motifs de refus de participer à un programme de désarmement	Moyenne nationale %
Ce sont des chasseurs	11.5
C'est la tradition d'avoir une arme	1.8
Il n'y a pas de forces de sécurité dans la zone	2.2
L'insécurité et le banditisme est trop grand	11.5
Il y a des risques de conflits intercommunautaires	0.3
Il y a des risques liés à la situation politique	23.0
Le terrorisme menace la région	0.2
Ceux qui ont des armes sont des bandits	33.1
Par peur d'être arrêté	10.5
Autre	5.9
N	1'431
Total	100%

Source : sondage de ménages 2020

S'agissant des fusils de chasse traditionnels, il existe un assez fort potentiel de désarmement. Dans cette étude, nous avons pu constater qu'en l'espace de 10 ans, la « demande » au sein de la population civile a baissé de près de 12%. Il y a 10 ans, 40% des répondants souhaitaient détenir une arme à feu ; en 2020, ce taux est retombé à 28.3%. Le facteur influençant le plus le souhait de détenir une arme à feu s'avère être la conviction que l'arme à feu protège la famille. Un travail de sensibilisation sur la dangerosité des armes à feu couplé avec le renforcement de la sécurité dans le pays serait de nature à faire encore diminuer ce taux. Les femmes, on l'a vu, pourrait « porter » une campagne de sensibilisation sachant qu'une large majorité d'entre elles sont convaincues que les armes sont dangereuses.

S'agissant des armes de guerre, les fusils d'assaut, les opinions sont partagées sur les bénéfices éventuels d'une nouvelle vague de désarmement via, par exemple, le rachat des fusils d'assaut encore en circulation. Si certains pensent que ces armes sont devenues « inutiles », que les « rancœurs s'estompent », et que les détenteurs ne savent pas comment se débarrasser d'armes devenues encombrantes, d'autres, au contraire, pensent que les armes de guerre circulent désormais dans le grand banditisme et que, pour ces derniers, c'est un gagne-pain auquel ils ne renonceront pas. D'une certaine manière, ces acteurs locaux pensent que le solde d'armes non rendues jusqu'ici est devenu incompressible. Pour plusieurs acteurs locaux, la répression aujourd'hui s'impose, du moins pour les armes de guerre.

De l'avis des acteurs locaux, tout nouveau programme de désarmement communautaire doit impérativement passer par les chefs coutumiers : pratiquement un acteur local sur deux - 46.6% - pensent ainsi (cf. Tableau 53). Un quart des acteurs locaux pensent que les préfets et les sous-préfets peuvent également jouer le rôle d'interfaces avec les détenteurs. Seul un peu plus de 1 acteur local sur 10 estime que la police et la gendarmerie doivent au contraire être aux avant-postes pour récupérer les armes à feu.

Tableau 53 : Opinion des acteurs locaux sur les acteurs les plus à même de récupérer les armes dans une nouvelle vague de désarmement communautaire

	Sud-Ouest	Nord	Centre	Sud-Est	Abidjan	Moyenne des acteurs locaux
	%	%	%	%	%	%
La préfecture	27.7	23.4	25.0	25.0	13.3	24.2
La mairie	8.5	14.9	0.0	4.2	13.3	8.7
Les chefs coutumiers	38.3	51.1	57.1	37.5	53.3	46.6
La police ou la gendarmerie	19.1	8.5	3.6	25.0	13.3	13.7
Autre	6.4	2.1	14.3	8.3	6.7	6.8
N	47	47	28	24	15	161
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : sondage d'acteurs locaux 2020

Les arguments principaux avancés par les acteurs locaux en faveur des chefs coutumiers sont le capital de confiance qu'ils détiennent auprès des populations civiles et la garantie que cela leur donne qu'ils ne seront pas poursuivis pour avoir détenu une arme à feu. Les forces de sécurité intérieure elles-mêmes sont de cet avis (cf. Tableau 54). Elles considèrent qu'un programme de désarmement qui demanderait aux détenteurs de venir déposer l'arme auprès des forces de sécurité intérieure serait un échec. Un commissaire de police s'est exprimé sur ce point :

« On a déjà eu une opération de rachat des armes, mais elle n'a pas porté ses fruits. Les gens de voient pas d'un bon œil d'aller chez les militaires pour déposer l'arme. Ils ne veulent pas remplir le questionnaire. La personne ne veut pas remplir ça. S'il veut rendre volontairement, il trouve que c'est dangereux pour eux d'aller la rendre parce qu'on ne sait jamais si l'arme a été utilisée à mauvaise escient. »

Un chef coutumier explique que les détenteurs d'armes, aujourd'hui, ont peur de représailles s'ils doivent aller déposer l'arme aux forces de sécurité intérieure. Un travail important de sensibilisation devrait donc être entrepris pour rassurer le public sur l'absence de poursuite en cas de dépôt volontaire d'armes.

Tableau 54 : Opinion des acteurs locaux sur les acteurs les plus à même de récupérer les armes dans une nouvelle vague de désarmement communautaire par type d'acteurs locaux

	Forces de sécurité intérieure	Autorités administratives	Dozo	Société civile et chefs coutumiers
	%	%	%	%
La préfecture	19.7	29.8	25.0	25.0
La mairie	9.1	17.0	0.0	0.0
Les chefs coutumiers	45.5	34.0	41.7	66.7
La police ou la gendarmerie	7.6	6.4	25.0	0.0
Autre	7.6	6.4	25.0	0.0
N	66	47	12	36
Total	100%	100%	100%	100%

Source : sondage d'acteurs locaux 2020

SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS



SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS

POURSUIVRE LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SUR LA DANGEROUSITÉ DES ARMES À FEU, LA NON-VIOLENCE ET LA PROMOTION D'UNE CULTURE DE PAIX AVEC LES ASSOCIATIONS FÉMININES DE TERRAIN

Le souhait de détenir une arme à feu est exprimé par 28.3% des personnes interrogées par l'enquête de ménages. Les analyses de cette étude ont permis de montrer que ce souhait repose sur deux leviers en Côte d'Ivoire. Il s'agit avant tout du sexe - 40.5% des hommes souhaitent détenir une arme à feu contre 16.3% des femmes - et de l'opinion selon laquelle les armes protègent la famille - 67.3% des répondants qui sont de cet avis souhaitent détenir une arme à feu contre seulement 10.7% des répondants d'avis contraire. Détenir une arme à feu est plus populaire au nord et au centre que dans le reste du pays. 40.1% des personnes interrogées au Nord souhaitent une arme à feu, 34.6% en souhaitent également au Centre. Dans le reste du pays, le taux chute : 28.2% souhaitent une arme à feu dans le Sud-Est, 25.5% dans le Sud-Ouest et 24.7% à Abidjan.

Le taux de résidents souhaitant détenir une arme à feu est en net recul dans le pays depuis 10 ans. Alors qu'en 2010-2011, un sondage national sur la question montrait que 40% des résidents désiraient posséder une arme à feu, en 2020, ce taux recule à 28.3% comme on vient de le voir. Ce taux peut encore s'abaisser si l'on en croit les répondants à l'enquête de ménages. Une personne interrogée sur deux en 2020 est d'avis que les détenteurs d'armes à feu du pays seraient prêts à participer à des programmes de désarmement communautaires s'ils en avaient l'occasion.

En s'appuyant sur ces données, la ComNat-ALPC pourrait lancer une campagne nationale de sensibilisation sur la dangerosité des armes à feu, la non-violence et la promotion d'une culture de paix. Dans l'esprit de la Résolution 1325 (2000) « Femmes, paix et sécurité » du Conseil de sécurité et reconnaissant le rôle des femmes dans la promotion de la paix, cette campagne pourrait s'appuyer sur les femmes de Côte d'Ivoire qui, dans leur très grande majorité, partagent l'avis que les armes sont dangereuses pour la famille. Bien que pareille campagne devrait être nationale, elle pourrait privilégier les zones du pays où le niveau de détention est plus élevé, à savoir le Nord et le Centre, cibler les zones rurales sachant que le taux de résidents souhaitant détenir une arme à feu est plus élevé qu'en ville, et travailler de concert avec les associations féminines de base déjà actives sur les questions de paix, de sécurité et de réconciliation pour sensibiliser les populations à la dangerosité des armes à feu et leur impact sur la criminalité. En capitalisant sur les expériences menées par le projet CISALW financé par l'Union européenne et mis en œuvre par Coginta, les campagnes de sensibilisation à la dangerosité des armes à feu, la prévention des violences et la réconciliation devrait se poursuivre également en milieu scolaire.

POURSUIVRE LES PROGRAMMES DE DÉSARMEMENT COMMUNAUTAIRE

49.7% des personnes interrogées ayant donné leur avis dans l'enquête de ménages pensent que les détenteurs d'armes à feu seraient disposés à participer à un programme de désarmement communautaire. Pour leur part, 46.6% des acteurs locaux interrogés dans l'enquête qualitative estiment que les chefs coutumiers doivent jouer un rôle de premier plan pour récupérer les armes à feu encore en circulation. Très peu d'acteurs locaux pensent que les armes doivent être remises directement aux forces de sécurité intérieure en raison des craintes de sanctions sachant qu'aujourd'hui la grande majorité des détenteurs possèdent illégalement leur arme.

Le désarmement communautaire doit capitaliser sur les expériences faites par la ComNat-ALPC lors de campagnes menées avec ses partenaires du PNUD et de la GIZ notamment et se poursuivre aujourd'hui en ciblant les zones où le niveau de détention est plus élevé comme le Nord et le Centre mais également le Sud-Ouest où les armes de guerre circulent le plus de l'avis à la fois des répondants à l'enquête de ménages et des acteurs locaux interrogés. Ces programmes de désarmement devraient être synchronisés avec des campagnes de sensibilisation sur la dangerosité des armes à feu et être coordonnés avec l'appui des comités consultatifs d'éthique, respectivement des cellules civilo-militaires, qui se réunissent mensuellement dans les préfectures et les conseils locaux de sécurité organisés à l'échelon des brigades et des commissariats et dont l'objectif principal est de rapprocher les forces de sécurité intérieure et les populations locale.

EVALUER L'OPPORTUNITÉ D'UNE REPRISE DES PROCÉDURES DE DÉLIVRANCE DE PERMIS DE PORT D'ARMES

Les autorités ne délivrent pratiquement plus de permis de port d'armes aux civils depuis 2012. Les préfets interrogés durant l'enquête indiquent que la procédure de délivrance des permis aux civils a été gelée et que les permis délivrés avant 2012, faute de renouvellement, sont devenus caduques. La détention des armes à feu en Côte d'Ivoire – dont nous avons estimé le taux comme se situant dans une fourchette de 3.1% à 4.4% de la population – a ainsi basculé pratiquement entièrement dans l'illégalité. Sur plus de 3'000 personnes interrogées dans l'enquête de ménages, moins d'une dizaine ont déclaré avoir déposé une demande de permis de port d'armes ces derniers 10 ans. Dans la pratique, selon les localités, les forces de sécurité font preuve d'une certaine tolérance principalement dans la zone nord du pays vis-à-vis du port d'armes dans l'espace public. Les chasseurs traditionnels Dozos, lorsqu'ils sont munis de cartes de membres d'une association de Dozos et qu'ils sont dans leur tenue Dozos, peuvent en général circuler avec un fusil de chasse de calibre 12 dans de nombreuses régions du pays. Le consensus des acteurs locaux interrogés durant l'enquête qualitative est qu'il est désormais opportun de reprendre les procédures de délivrance de permis de port d'armes pour contrôler la circulation des armes dans le pays et, parallèlement, de sanctionner les détenteurs sans permis.

RECENSER LES FORGERONS FABRICANTS D'ARMES ARTISANALES EN CÔTE D'IVOIRE

Selon les estimations de notre enquête, la grande majorité des fusils de chasse détenus par des civils en Côte d'Ivoire sont aujourd'hui d'origine artisanale. Ils sont acquis, pour une part non négligeable, dans la province forestière de la Guinée, et, pour l'autre part, auprès de forgerons locaux clandestins. Coûtant 4 à 5 fois moins qu'un modèle commercial, les fusils de chasse artisanaux sont les plus abordables pour les Ivoiriens. Pour se procurer une arme artisanale dans le pays, il faut souvent passer par la confrérie des chasseurs Dozos qui ont de facto pratiquement le monopole sur la production et la commercialisation de ces armes en Côte d'Ivoire. En moyenne, 54.3% des acteurs locaux interrogés lors de l'enquête qualitative se sont déclarés favorables à la formalisation du statut des forgerons fabricant des fusils de chasse artisanaux qui, aujourd'hui, faute d'autorisation, œuvrent dans la clandestinité.

Du fait de la nature clandestine de leur travail, il n'existe pas aujourd'hui de recensement national des forgerons fabricants d'armes en Côte d'Ivoire. Il serait souhaitable de disposer d'un tel recensement pour mieux appréhender le phénomène et, le cas échéant, faciliter un programme de sensibilisation soit en vue d'une formalisation de leur métier comme en Guinée ou au Sierra Leone soit, au contraire, pour participer à un programme de reconversion selon les orientations que prendra la politique ivoirienne à leur égard. Ce recensement pourrait être réalisé par la ComNat-ALPC en collaboration avec les associations de Dozos dans la mesure où, comme indiqué dans cette enquête, ces derniers estiment être en capacité de contrôler la chaîne de la production à la commercialisation des fusils de chasse artisanaux.

MENER UN PROJET PILOTE DE SENSIBILISATION DES FORGERONS CLANDESTINS, DE MARQUAGE ET DE TENUE DE REGISTRES DE VENTE DANS UN DISTRICT OU DEUX DISTRICTS DE CÔTE D'IVOIRE

Encadré par la ComNat-ALPC, un projet pilote de sensibilisation des forgerons fabricants d'armes à feu aux exigences de la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes pourrait être mené dans un ou deux districts de Côte d'Ivoire. Ce projet de sensibilisation conduirait également des expériences de marquage, d'enregistrement et de transmission des données vers un registre national pour chaque arme fabriquée par les forgerons participants dans le ou les districts choisis ainsi que la gestion des armes après la fabrication et la tenue de registres de ventes. A l'issue de la période pilote, un rapport d'évaluation serait établi avec des recommandations sur la pertinence et la faisabilité d'un encadrement rigoureux de la fabrication artisanale locale d'armes à feu.

RÉALISER UNE ANALYSE COMPARATIVE DANS LA SOUS-RÉGION DES POLITIQUES PUBLIQUES FACE À LA PRODUCTION LOCALE DES ARMES ARTISANALES

Un processus de révision du cadre normatif portant réglementation des armes et munitions est en cours en Côte d'Ivoire. Une courte majorité d'acteurs locaux de 54.3% est d'avis que la fabrication artisanale locale devrait être formalisée moyennant un enregistrement des forgerons qui obtiendraient une licence de fabrication, marqueraient les armes fabriquées et tiendraient des registres de vente. Un tel régime semble avoir aussi l'adhésion des fabricants eux-mêmes qui verraient leur activité reconnue et valorisée par une telle démarche comme l'a montré une étude préliminaire sur le sujet.¹³¹ Cette formalisation devrait se faire en conformité avec la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes et notamment ses articles 7 et 8 qui fixent les conditions relatives à la fabrication locale et son contrôle. Le Sierra Leone est l'un des pays de la sous-région qui a débuté un programme d'autorisation de la fabrication artisanale des armes à feu. Une étude comparative des pays de la sous-région en matière de régulation du secteur de la production artisanale des armes à feu permettrait de dégager les tendances, les approches et les raisons des politiques. Cette étude viserait à offrir une base solide de connaissances en vue de la législation future sur les armes à feu en Côte d'Ivoire et permettrait également d'examiner la question des flux d'armes artisanales dans la perspective de leur contrôle sous-régional.

ORGANISER DES FORMATIONS CONTINUES POUR LES PERSONNELS EN CHARGE DU STOCKAGE ET DE LA SÉCURISATION DES ARMES ET DES MUNITIONS DES FORCES DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ

Dans 55% des unités visitées, l'étude a montré que les lieux d'entreposage des armes et munitions des brigades et commissariats n'étaient pas tenus conformément aux standards en la matière. Cela tient en partie à l'absence d'une formation continue pour les personnels chargés de la gestion des armes et munitions dans les unités élémentaires. Les armuriers formés dans les écoles de spécialisation et affectés au niveau des armureries centrales ou régionales devraient, sous la responsabilité de leurs officiers d'encadrement, organiser des formations courtes, de deux à trois jours, au profit des personnels chargés de la gestion des armes dans les commissariats et brigades afin que ces derniers acquièrent les connaissances de base pour exercer leurs responsabilités. Les inspections par des armuriers doivent également se faire plus régulièrement qu'aujourd'hui afin d'apporter des correctifs lorsque cela est nécessaire.

POURSUIVRE LA SÉCURISATION DES ARMURERIES DES FORCES DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ

La sécurisation des armureries des forces de défense et de sécurité constitue l'un des principaux leviers d'action pour lutter contre la prolifération des armes et leur circulation illicite. Depuis la crise post-électorale de 2011, plusieurs campagnes de réhabilitation d'armureries ont été conduites avec l'appui de différents bailleurs. En 2020, le projet CISALW financé par l'Union européenne et mis en œuvre par Coginta a permis de réhabiliter 13 armureries et d'installer 42 coffres blindés permettant de sécuriser les armes à feu. Cet effort de sécurisation a indéniablement porté ses fruits et s'est traduit par la raréfaction des vols dans les armureries après 2017. L'étude n'a recensé que deux vols de très faible ampleur entre 2018 et 2019. Dans le contexte de prolifération des groupes armés dans la bande sahéenne voisine, il est recommandé de poursuivre la campagne de sécurisation des armureries des forces de défense et de sécurité et, parallèlement, d'étendre la mise en place de coffres blindés à l'ensemble du territoire.

¹³¹ Gonsolin, Hervé (2017). Etude sur la fabrication artisanale des armes à feu en Côte d'Ivoire. PNUD/Coginta.

RÉVISER LA LÉGISATION NATIONALE EN MATIÈRE D'ALPC EN CÔTE D'IVOIRE

La législation en vigueur en Côte d'Ivoire en matière d'ALPC comprend la loi 98-749 du 23 décembre 1998, le décret n°99-183 du 24 février 1999 portant réglementation des armes et munitions et le décret n°2012-609 du 12 juillet 2012 portant modification du décret n°99-183 du 24 février 1999 portant réglementation des armes et munitions. Il est recommandé de mettre à jour ces textes afin que ceux-ci puissent se conformer à la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre signée le 14 juin 2006. Sous l'égide de la ComNat-ALPC, les autorités ivoiriennes ont initié un processus d'analyse des textes existants et de rédaction d'un projet d'avant-projet de loi portant sur le contrôle des armes, des munitions et autres matériels connexes. Des ateliers de sensibilisation sur le contrôle des armes légères et de petit calibre avec les parlementaires pourraient être envisagés dans ce cadre.

PRENDRE EN COMPTE LES ARMES BLANCHES DANS LA PRÉVENTION DES VIOLENCES ARMÉES

L'étude met en évidence que lors de la commission des agressions avec arme, il est fait usage d'une arme blanche dans 60% des cas concernés. Compte tenu de cet état de fait, la prévention des violences armées ne devrait plus se limiter aux armes à feu mais prendre également en compte la menace que représentent les armes blanches. S'il ne s'agit pas d'encadrer ces dernières dans une réglementation comparable à celle des armes à feu, il convient pour le moins de leur donner la place qui leur revient dans toutes les actions de sensibilisation et de prévention afin de lutter contre la banalisation de leur usage en dehors des tâches domestiques ou agricoles.

LISTE DES TABLEAUX

22	TABLEAU 1 : DISTRIBUTION DES MÉNAGES PAR LOCALITÉ
23	TABLEAU 2 : LA DISTRIBUTION DES ENTRETIENS QUALITATIFS PAR TYPE D'ACTEUR LOCAL PAR ZONE D'ÉTUDE
25	TABLEAU 3 : NOMBRE D'ENTRETIENS QUALITATIFS RÉALISÉS PAR LOCALITÉ
27	TABLEAU 4 : LES NIVEAUX DE REVENUS DES MÉNAGES AUTO-ESTIMÉS PAR LES RÉPONDANTS DE L'ENQUÊTE DE MÉNAGES SELON LA ZONE
28	TABLEAU 5 : LE TYPE D'EMPLOI DÉCLARÉ PAR LES RÉPONDANTS DE L'ENQUÊTE DE MÉNAGES SELON LA ZONE
28	TABLEAU 6 : LES CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DES ACTIFS SELON LA ZONE DANS L'ENQUÊTE DE MÉNAGES
29	TABLEAU 7 : L'APPARTENANCE ETHNIQUE DES RÉPONDANTS DE L'ENQUÊTE DE MÉNAGES SELON LA ZONE
29	TABLEAU 8 : LE NIVEAU D'ÉDUCATION DES RÉPONDANTS DE L'ENQUÊTE DE MÉNAGES SELON LA ZONE
33	TABLEAU 9 : LES NIVEAUX DE CIRCULATION DES ARMES À FEU SELON LA ZONE EN CÔTE D'IVOIRE D'APRÈS LES RÉPONDANTS DE L'ENQUÊTE DE MÉNAGES
36	TABLEAU 10 : LE TAUX DE CIRCULATION DES ARMES À FEU PAR ZONE SELON LA PERCEPTION DES RÉPONDANTS DE L'ENQUÊTE DE MÉNAGES
37	TABLEAU 11 : TAUX COMPARÉS DE RÉPONDANTS DE L'ENQUÊTE DE MÉNAGES ESTIMANT MOYENNE À ÉLEVÉE LA CIRCULATION DES ARMES À FEU PAR TYPE D'ARME DANS LES 4 DISTRICTS DU NORD
37	TABLEAU 12 : TAUX COMPARÉS DE RÉPONDANTS DE L'ENQUÊTE DE MÉNAGES ESTIMANT MOYENNE À ÉLEVÉE LA CIRCULATION DES ARMES À FEU PAR TYPE D'ARME DANS LES 4 DISTRICTS DU SUD-OUEST
38	TABLEAU 13 : TAUX COMPARÉS DE RÉPONDANTS DE L'ENQUÊTE DE MÉNAGES ESTIMANT MOYENNE À ÉLEVÉE LA CIRCULATION DES ARMES À FEU PAR TYPE D'ARME DANS LES 3 DISTRICTS DU CENTRE DU PAYS
38	TABLEAU 14 : TAUX COMPARÉS DE RÉPONDANTS DE L'ENQUÊTE DE MÉNAGES ESTIMANT MOYENNE À ÉLEVÉE LA CIRCULATION DES ARMES À FEU PAR TYPE D'ARME DANS LES 2 DISTRICTS DU SUD-EST DU PAYS
38	TABLEAU 15 : TAUX COMPARÉS DE RÉPONDANTS DE L'ENQUÊTE DE MÉNAGES ESTIMANT MOYENNE À ÉLEVÉE LA CIRCULATION DES ARMES À FEU PAR TYPE D'ARME DANS LE DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN
39	TABLEAU 16 : OPINION DES ACTEURS LOCAUX SUR LE NIVEAU GÉNÉRAL DE CIRCULATION DES ARMES À FEU (SANS DISTINCTION D'ARMES) PAR ZONE
39	TABLEAU 17 : TAUX D'ACTEURS LOCAUX QUI ESTIMENT QUE LES ARMES À FEU DÉTENUES PAR LA POPULATION CIVILE SONT DES ARMES ARTISANALES PAR ZONE
41	TABLEAU 18 : OPINION DES ACTEURS LOCAUX SUR L'ÉVOLUTION DE LA CIRCULATION DES ARMES À FEU PAR ZONE
46	TABLEAU 19 : LES CONTEXTES OÙ LES ARMES À FEU SONT UTILISÉES ASSEZ OU TRÈS FRÉQUEMMENT SELON LA PERCEPTION DES RÉPONDANTS DE L'ENQUÊTE DE MÉNAGES
47	TABLEAU 20 : LES TYPES DE SITUATION DANS LESQUELLES LES ARMES SONT UTILISÉES PAR ZONE SELON LES ACTEURS LOCAUX
48	TABLEAU 21 : LES PRÉOCCUPATIONS PRINCIPALES DES RÉPONDANTS DE L'ENQUÊTE DE MÉNAGES SELON LES ZONES
50	TABLEAU 22 : LES TAUX DE PRÉVALENCE DE LA VICTIMISATION SUR TROIS ANS PAR TYPE DE CRIME ET LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ DE JOUR ET DE NUIT DANS LES ZONES SELON LES RÉPONDANTS DE L'ENQUÊTE DE MÉNAGES
53	TABLEAU 23 : OPINION DES RÉPONDANTS DE L'ENQUÊTE DE MÉNAGES SUR L'ÉVOLUTION DE LA SÉCURITÉ DANS LEUR QUARTIER OU VILLAGE CES DERNIERS 12 MOIS PAR ZONE D'ÉTUDE
54	TABLEAU 24 : TYPES DE SITUATIONS DANS LESQUELLES LES ARMES À FEU SONT UTILISÉES LE PLUS SOUVENT PAR ZONE SELON LES RÉPONDANTS DE L'ENQUÊTE DE MÉNAGES
57	TABLEAU 25 : NOMBRE D'ÉVÉNEMENTS CONFLICTUELS PAR TYPE D'ÉVÉNEMENT
58	TABLEAU 26 : LES ÉVÉNEMENTS CONFLICTUELS ET TAUX POUR 1 MILLION D'HABITANTS PAR ZONE POUR LA PÉRIODE 2017-2020
59	TABLEAU 27 : LE TYPE D'AFFRONTEMENTS VIOLENTS AVEC DES ARMES, PAR ZONE ENTRE 2017 ET 2020

64	TABLEAU 28 : ESTIMATION DU TAUX DE DÉTENTION D'ARMES À FEU POUR 100 PERSONNES PAR ZONE
66	TABLEAU 29 : LE SOUHAIT D'AVOIR UNE ARME À FEU SELON LA CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DES RÉPONDANTS AU SONDAGE DE MÉNAGES
66	TABLEAU 30 : LE TAUX DE RÉPONDANTS AU SONDAGE DE MÉNAGES SOUHAITANT DÉTENIR UNE ARME À FEU SELON LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ DE JOUR ET DE NUIT
67	TABLEAU 31 : LE TAUX DE RÉPONDANTS AU SONDAGE DE MÉNAGES SOUHAITANT DÉTENIR UNE ARME À FEU SELON L'IMAGE DU TRAVAIL DES FORCES DE SÉCURITÉ EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ
67	TABLEAU 32 : LE SOUHAIT DES RÉPONDANTS AU SONDAGE DE MÉNAGES DE DÉTENIR UNE ARME À FEU SELON LEUR OPINION SUR LA DANGEROUSITÉ DES ARMES À FEU
68	TABLEAU 33 : L'OPINION DES RÉPONDANTS AU SONDAGE DE MÉNAGES SUR LA DANGEROUSITÉ DES ARMES À FEU PAR ZONE
68	TABLEAU 34 : OPINION DES RÉPONDANTS AU SONDAGE DE MÉNAGES SUR LA DANGEROUSITÉ DES ARMES À FEU SELON LE GENRE
69	TABLEAU 35 : L'OPINION DES RÉPONDANTS AU SONDAGE DE MÉNAGES SUR LA DANGEROUSITÉ DES ARMES À FEU PAR DISTRICT
72	TABLEAU 36 : L'ENTITÉ ASSURANT LE MIEUX LA SÉCURITÉ DANS LE QUARTIER/VILLAGE SELON LES RÉPONDANTS DE L'ENQUÊTE DE MÉNAGES PAR ZONE
83	TABLEAU 37 : LA FACILITÉ DE L'ACQUISITION D'UNE ARME À FEU SELON LA ZONE AUX YEUX DES RÉPONDANTS DE L'ENQUÊTE DE MÉNAGES
83	TABLEAU 38 : LA FACILITÉ DE L'ACQUISITION DES ARMES À FEU SELON LA ZONE AUX YEUX DES ACTEURS LOCAUX
98	TABLEAU 39 : LES VOLS D'ARMES DES FORCES DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE DEPUIS 2013
102	TABLEAU 40 : OPINION DES RÉPONDANTS DE L'ENQUÊTE DE MÉNAGES SUR L'ÉVOLUTION DU TRAVAIL DES FORCES DE SÉCURITÉ SELON LA ZONE
43	TABLEAU 41 : LES SAISIES D'ARMES À FEU ET DE MUNITIONS PAR ZONES (MOYENNES, MÉDIANES, MINIMUM, MAXIMUM) SELON LES COMMISSAIRES ET COMMANDANTS DE BRIGADES DES UNITÉS VISITÉES PAR L'ENQUÊTE
107	TABLEAU 42 : LES TAUX DE PLAINTES POUR CAMBRIOLAGE PAR DESTINATAIRE SELON LES ZONES
107	TABLEAU 43 : LES TAUX DE PLAINTES POUR AGRESSION PAR DESTINATAIRE SELON LES ZONES
107	TABLEAU 44 : TAUX DE RÉPONDANTS DE L'ENQUÊTE DE MÉNAGES AYANT ÉTÉ EN CONTACT AVEC LES FORCES DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE LES DERNIERS 12 MOIS SELON LA ZONE
115	TABLEAU 45 : LES MESURES PRINCIPALES À PRENDRE POUR MIEUX CONTRÔLER LA CIRCULATION DES ARMES À FEU SELON LES RÉPONDANTS PAR ZONE
117	TABLEAU 46 : L'OPINION DES ACTEURS LOCAUX SUR LE TAUX DE PERMIS DE PORT D'ARMES CHEZ LES DÉTENTEURS D'ARMES À FEU PAR ZONE
118	TABLEAU 47 : OPINION DES ACTEURS LOCAUX SUR LES MOTIFS PRINCIPAUX QUI AMÈNENT LES DÉTENTEURS À NE PAS DÉPOSER DE DEMANDE DE PERMIS DE PORT D'ARME
119	TABLEAU 48 : OPINION DES ACTEURS LOCAUX SUR LE FAIT QUE LES DOZOS DEVRAIENT AVOIR LE PERMIS DE PORT D'ARMES À FEU
119	TABLEAU 49 : OPINION SELON LAQUELLE LES DOZOS DEVRAIENT AVOIR OU NON LE PERMIS DE PORT D'ARMES PAR TYPE D'ACTEURS LOCAUX
120	TABLEAU 50 : OPINION DES ACTEURS LOCAUX SUR LE FAIT QUE LES FORGERONS FABRICANTS D'ARMES TRADITIONNELLES DEVRAIENT AVOIR OU NON UNE LICENCE DE FABRICATION
121	TABLEAU 51 : OPINION DES ACTEURS LOCAUX SELON LAQUELLE LES FORGERONS FABRICANTS D'ARMES TRADITIONNELLES DEVRAIENT AVOIR UNE LICENCE DE FABRICATION PAR TYPE D'ACTEURS LOCAUX
121	TABLEAU 52 : L'OPINION DES RÉPONDANTS À L'ENQUÊTE DE MÉNAGES SUR LES MOTIFS D'UN REFUS DE PARTICIPER À UN PROGRAMME DE DÉSARMEMENT
122	TABLEAU 53 : OPINION DES ACTEURS LOCAUX SUR LES ACTEURS LES PLUS À MÊME DE RÉCUPÉRER LES ARMES DANS UNE NOUVELLE VAGUE DE DÉSARMEMENT COMMUNAUTAIRE
123	TABLEAU 54 : OPINION DES ACTEURS LOCAUX SUR LES ACTEURS LES PLUS À MÊME DE RÉCUPÉRER LES ARMES DANS UNE NOUVELLE VAGUE DE DÉSARMEMENT COMMUNAUTAIRE PAR TYPE D'ACTEURS LOCAUX

LISTE DES GRAPHIQUES

34	GRAPHIQUE 1 : LES TAUX MOYENS COMPARÉS DE RÉPONDANTS DE L'ENQUÊTE DE MÉNAGES ESTIMANT QUE LES FUSILS D'ASSAUT, LES ARMES DE POING ET LES FUSILS DE CHASSE CIRCULENT MOYENNEMENT OU BEAUCOUP DANS LEUR LOCALITÉ SELON L'ENQUÊTE DE MÉNAGES (MOYENNES NATIONALES)
34	GRAPHIQUE 2 : LES TAUX MOYENS COMPARÉS DE RÉPONDANTS DE L'ENQUÊTE DE MÉNAGES ESTIMANT QUE LES FUSILS D'ASSAUT, LES ARMES DE POING ET LES FUSILS DE CHASSE CIRCULENT MOYENNEMENT OU BEAUCOUP DANS LEUR LOCALITÉ SELON LE DEGRÉ D'URBANISATION DANS L'ENQUÊTE DE MÉNAGES (MOYENNES NATIONALES)
35	GRAPHIQUE 3 : L'AVIS DES ACTEURS LOCAUX SUR LE TYPE D'ARMES QUI CIRCULENT AU SEIN DE LA POPULATION CIVILE EN CÔTE D'IVOIRE
39	GRAPHIQUE 4 : LES NIVEAUX DE CIRCULATION DES DIFFÉRENTS TYPES D'ARMES PAR ZONE SELON LES RÉPONDANTS
46	GRAPHIQUE 5 : RÉSUMÉ DES CONTEXTES PRINCIPAUX D'UTILISATION DES ARMES À FEU PAR RÉGION
48	GRAPHIQUE 6 : RÉSUMÉ DES PROBLÈMES LES PLUS PRÉOCCUPANTS PAR ZONE
50	GRAPHIQUE 7 : LES NOTES ATTRIBUÉES À LA SÉCURITÉ DANS LEUR LOCALITÉ SUR UNE ÉCHELLE DE 1 À 10 PAR LES RÉPONDANTS DE L'ENQUÊTE DE MÉNAGES PAR ZONE
52	GRAPHIQUE 8 : COMPARAISON DES TAUX DE PRÉVALENCE DES CAMBRIOLAGES AU DOMICILE SUR TROIS ANS EN CÔTE D'IVOIRE, EN GUINÉE ET AU SUD DU BURKINA FASO (EN %)
52	GRAPHIQUE 9 : TAUX DE PRÉVALENCE DE LA VICTIMISATION PAR DES COUPEURS DE ROUTE DES RÉSIDENTS DE CENTRES URBAINS EN CÔTE D'IVOIRE ET AU BURKINA FASO (EN %)
53	GRAPHIQUE 10 : TAUX DE RÉPONDANTS REDOUTANT D'ÊTRE VICTIMES D'UNE EMBUSCADE MENÉE PAR DES COUPEURS DE ROUTE LES PROCHAINS 12 MOIS DANS LES LOCALITÉS URBAINES DE CÔTE D'IVOIRE ET DES VILLES DU SUD DU BURKINA FASO (EN %)
55	GRAPHIQUE 11 : LE TYPE DE CRIMINALITÉ PRINCIPAL IMPLIQUANT DES ARMES À FEU PAR RÉGION
55	GRAPHIQUE 12 : LES TYPE D'ARMES UTILISÉES DANS LE BANDITISME SELON L'ESTIMATION DES ACTEURS LOCAUX
57	GRAPHIQUE 13 : ÉVOLUTION DES ÉVÉNEMENTS CONFLICTUELS DEPUIS 2017 DANS TOUTE LA CÔTE D'IVOIRE
64	GRAPHIQUE 14 : TAUX DE RÉPONDANTS À L'ENQUÊTE DE MÉNAGES DÉSIRANT DÉTENIR OU DÉTENANT UNE ARME À FEU SELON LE DEGRÉ D'URBANISATION
65	GRAPHIQUE 15 : TAUX DE RÉPONDANTS À L'ENQUÊTE DE MÉNAGES DÉSIRANT DÉTENIR OU DÉTENANT UNE ARME À FEU SELON LE SEXE
65	GRAPHIQUE 16 : LE TAUX DE RÉPONDANTS À L'ENQUÊTE DE MÉNAGES SOUHAITANT DÉTENIR UNE ARME À FEU PAR ZONE
85	GRAPHIQUE 17 : L'ORIGINE DES ARMES À FEU DÉTENUES PAR LES CIVILS SELON LES ACTEURS LOCAUX
86	GRAPHIQUE 18 : L'ORIGINE DES ARMES À FEU DÉTENUES PAR LES BANDITS EN CÔTE D'IVOIRE SELON LES ACTEURS LOCAUX
106	GRAPHIQUE 19 : TAUX DE PLAINTES MOYENS COMPARÉS POUR CAMBRIOLAGES AUX FORCES DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE DANS LA SOUS-RÉGION (CÔTE D'IVOIRE, BURKINA FASO ET GUINÉE)
106	GRAPHIQUE 20 : TAUX DE PLAINTES MOYENS COMPARÉS POUR AGRESSIONS AUX FORCES DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE (CÔTE D'IVOIRE, BURKINA FASO ET GUINÉE)

LISTE DES CARTES

- 22 CARTE 1 : LOCALISATION DES ENTRETIENS RÉALISÉS DANS L'ENQUÊTE DE MÉNAGES
- 24 CARTE 2 : LOCALITÉS OÙ SE SONT DÉROULÉS DES ENTRETIENS QUALITATIFS
- 26 CARTE 3 : LES 5 ZONES D'ÉTUDE
- 40 CARTE 4 : POURCENTAGE DE FUSILS DE CHASSE CIRCULANT « BEAUCOUP » PAR DISTRICT SELON LA PERCEPTION DES RÉPONDANTS DE L'ENQUÊTE DE MÉNAGES
- 40 CARTE 5 : POURCENTAGE DE FUSILS D'ASSAUT CIRCULANT « BEAUCOUP » PAR DISTRICT SELON LA PERCEPTION DES RÉPONDANTS DE L'ENQUÊTE DE MÉNAGES
- 49 CARTE 6 : POURCENTAGE DE RÉPONDANTS DE L'ENQUÊTE DE MÉNAGES ESTIMANT QUE LA SÉCURITÉ ET LA CRIMINALITÉ SONT LE PROBLÈME PRINCIPAL DE LEUR LOCALITÉ PAR DISTRICT
- 50 CARTE 7 : POURCENTAGE DE VICTIMES DE COUPEURS DE ROUTE CES DERNIERS TROIS ANS PAR ZONE SELON LES RÉPONDANTS À L'ENQUÊTE DE MÉNAGES
- 87 CARTE 8 : LES FLUX TRANSFRONTALIERS DE CONTREBANDE ET DE DIFFUSION DES ARMES À FEU DE PETIT CALIBRE EN CÔTE D'IVOIRE



Enquête nationale 2020
**LES ARMES DE PETIT
CALIBRE ET LA VIOLENCE
ARMÉE EN CÔTE D'IVOIRE**

